



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Exercice 2021



الإتحاد الدولي للبنوك
UIB

GRUPE SOCIETE GENERALE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Exercice 2021

SOMMAIRE

I.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2021	06
II.	ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021	125
III.	RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS	172
VI.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB	191
V.	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021	206
VI.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	232
VII.	CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉOLUTION	240

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2021

1. Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG	08
2. Environnement Economique	10
3. Où En Sommes-nous ?	12
4. Où Allons-nous ?	98
5. Responsabilité Sociale & Environnementale	106
6. Vie Culturelle & Sociale	107
7. Annexes	108



1. PROFIL DE L'UIB ET APERÇU DU GROUPE SG

PROFIL DE L'UIB

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux. Créée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par le Groupe Société Générale.

UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans 61 pays. L'UIB est perçue aujourd'hui comme une banque locale adossée à un grand groupe international ayant une grande ambition à l'échelle des pays du Maghreb et du continent Africain.

UN GRAND RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le réseau de l'UIB compte actuellement 147 points de vente (140 agences, 5 centres d'affaires et 2 agences GE) répartis dans toute la Tunisie. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe Société Générale.

APERÇU DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

30 MILLIONS
DE CLIENTS DANS LE MONDE

133 000
COLLABORATEURS DE **137** NATIONALITÉS

61 PAYS

13,7%
SOLIDITÉ FINANCIÈRE **CET 1**

25,8 MILLIARDS €
PRODUIT NET BANCAIRE

5,6 MILLIARDS €
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

NOTATION FINANCIÈRE
A FITCH
A1 MOODY'S
A S&P

UN GRAND GROUPE BANCAIRE

« Une banque universelle solide, au service de ses clients et de l'économie, autour de 3 pôles métiers complémentaires. »

NOS PRIORITES STRATÉGIQUES À HORIZON 2025



NOTRE AMBITION

Être **LA banque relationnelle de référence** sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

NOS VALEURS



2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL & INTERNATIONAL

Au niveau national, la reprise a été plus difficile que prévu pour l'année 2021 sous l'effet de la poursuite de la crise sanitaire Covid-19 :

- **La croissance économique** nationale est de **+3,1%** en 2021 vs une contraction de **- 8,8%** en 2020
- **Le déficit commercial** s'est établi à **- 16,2 milliards** de dinars au terme de l'année 2021 vs **- 12,8 milliards** de dinars en 2020
- Durant l'année 2021, **les exportations** ont enregistré une hausse de **+20,5%** contre une baisse de **- 11,7%** durant l'année 2020. De même, **les importations** ont enregistré une hausse de **+22,2%** contre une baisse de **- 18,7%** durant l'année 2020. Le taux de couverture a perdu 1 point par rapport à l'année précédente passant de **75,2%** en 2020 à **74,2%** en 2021
- Au terme des onze premiers mois de 2021, **Le déficit budgétaire** de la Tunisie s'est réduit de **15%** par rapport à la même période de 2020 pour s'établir à **4,86 milliards** de dinars
- **Le déficit courant** s'est établi à **6,3%** en 2021 vs **6,1%** du PIB en 2020
- **L'indice général des prix à la consommation** a enregistré une évolution moyenne de **5,7%** en 2021 vs **5,6%** en 2020
- **Le taux de chômage** est de **18,4%** au T3-2021 vs **16,2%** au T3-2020
- **Le dinar** s'est apprécié de près de **2,0%** depuis le début de l'année 2021 face à la monnaie européenne. Le Dinar a terminé l'année à un cours annuel moyen (3,297 dinars pour un euro) sensiblement équivalent au cours annuel moyen de l'année 2019 soit 3,289 dinars pour un euro. En revanche, le dinar s'est déprécié de **- 7,3%** face au dollar américain et de près de **- 10,0%** face au yuan chinois
- **Les Investissements Directs Etrangers** ont enregistré une légère croissance de **+ 0,6%** pendant l'année 2021 par rapport à 2020 et contre une évolution annuelle de **- 25,6%** en 2020 vs 2019
- **Le niveau des avoirs nets en devises** a atteint **136 jours** d'importation à fin Décembre 2021 (vs **162 jours** à fin Décembre 2020)
- **Le volume (quotidien) global moyen du refinancement** s'est établi à **10,1 milliards** de dinars en 2021 vs **9,7 milliards** de dinars durant l'année 2020.
- **Le taux directeur** de la BCT a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2021 se situant à **6,25%**, soit le même niveau enregistré depuis le mois d'Octobre 2020
- **Le TMM moyen applicable** a diminué de **- 77 pbs** sur l'année 2021 vs 2020 passant de **7,00%** à **6,23%**.
- Le downgrade de **la Note Souveraine** de la Tunisie à **Caa1 avec perspectives Négatives** par l'agence de notation Moody's courant le mois d'Octobre 2021
- Au niveau international, et dans ses dernières perspectives sur l'économie mondiale à fin Janvier, le Fonds Monétaire International (**FMI**) a abaissé ses **prévisions** de croissance en **2022**. Les analystes de l'organisation tablent sur une croissance du PIB mondial de **4,4 %** cette année, soit 0,5 point de pourcentage de moins que l'estimation faite en Octobre 2021 et ce, avant l'intervention militaire de la Russie en Ukraine.



3. OÙ EN SOMMES-NOUS?

3.1 STRATÉGIE UIB

AXES STRATÉGIQUES

RELATION CLIENT

- Poursuite de l'adaptation de notre business model et Renforcement de notre position sur le marché Corporate avec le maintien de notre leadership sur le marché Retail
- Extension de l'offre produits et services (financements verts, transition énergétique, ...)
- Déploiement (en cours) d'une stratégie monétique et digitale
- Amélioration de la connaissance client et de la communication entre le client et la banque
- Démarche d'amélioration continue de la qualité de service et satisfaction clientèle

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

- Déploiement d'un socle digital & renforcement du dispositif de sécurité informatique
- Poursuite du programme d'efficacité opérationnelle au service de nos clients en nous appuyant sur les technologies numériques : optimisation, automatisation, digitalisation des process & sécurisation des opérations

- Adaptation de l'organisation pour répondre aux exigences de la transformation digitale
- Poursuite de la trajectoire de maîtrise des risques et de conformité au service des stratégies de développement

CAPITAL HUMAIN

- Poursuite du développement du capital humain, valorisation et promotion des talents

SYNERGIE & DIFFÉRENCIATION

- Synergie Maghreb et Afrique
- Banque solidaire, citoyenne et responsable
- Démarche d'innovation Inno Lab au centre de développement de la Banque.

“ **Développement sain,
rentable et conforme du business
& solidité du bilan.** ”

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

SOLIDITÉ DU BILAN

Un bilan solide et une gestion optimale en matière d'allocation du capital

- Maintenir un ratio de solvabilité supérieur à 11% et un ratio Tier 1 supérieur à 8%
- Maintenir un ratio de liquidité supérieur à 100%
- Maintenir un ratio Crédits/Dépôts inférieur à 120%

UN SOCLE DE RENTABILITÉ SAINE ET DURABLE

Pérennisation de la rentabilité

- Continuer à observer une stricte discipline en matière de frais de gestion (avec un coefficient cible de 46% à horizon 2025) et de gestion des risques de marchés et de crédits avec un coût de 50 Bps en moyenne, un taux d'actifs classés à 7% et un taux de couverture à 78%
- Maintenir un objectif de ROE de 15% à horizon 2025

DÉVELOPPEMENT CONFORME DU BUSINESS & RENFORCEMENT DE NOS CAPACITÉS DE REBOND

Développement conforme avec maintien de position de leader sur le marché des particuliers et augmentation des PDM sur les autres marchés

- Atteindre des parts de marché plus significatives sur l'ensemble des sous-segments Corporate à fort potentiel (éducation, santé, relocalisation des chaînes de valeur, ...)
- Accroître la transformation des opportunités en matière de financements structurés
- Soutenir le secteur de la microfinance
- Accroître les financements verts / transition énergétique et les financements dans les secteurs de l'économie de la vie
- Promouvoir le capital risque via la filiale « International Sicar »
- Consolider notre position de leader sur le marché des particuliers (Clientèle Premium)

3.2 LES TEMPS FORTS 2021

DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE CENTRICITÉ CLIENT ET D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE EN S'APPUYANT SUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

- **Evolution du socle Omnicanal** vers une architecture API Ready capable de desservir des cas d'usage digitaux à forte valeur Business, (mise en place du processus d'octroi de crédit en ligne,...)
- Mise en production de **l'extension du socle GED** (Gestion Electronique des Documents) pour couvrir la centralisation des flux documentaires clients (Documents Entrée en Relation, Dossiers de crédits et sûretés Retail & dossiers de crédits et de sûretés Corporate);
- Mise en place d'une **plateforme de Signature Électronique** afin de permettre la dématérialisation des cas d'usage en incluant la signature digitale et à distance de documents internes et externes adressés et exploités par la banque;
- Amélioration de l'expérience client et collaborateur suite à la refonte du processus **d'Entrée en Relation** en automatisant, à travers le nouvel outil Well'Com (BPM-EER) tous les contrôles de conformité locaux et Groupe et en réduisant les interventions manuelles du Front Office à travers le recours aux différents socles digitaux: RAD (Reconnaissance Automatique de Documents), LAD (Lecture Automatique de Documents), OCR (Reconnaissance Optique de Caractères), RPA (Robotic Automation Processus), API's (Application Programming Interface), AI (Intelligence Artificielle).

MAITRISE DES RISQUES, EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET CONFORMITÉ

Efficacité opérationnelle

- Déploiement de l'outil « **Workflow intégration des Nouvelles Recrues** » pour permettre le suivi des actions et l'optimisation des délais de recrutement et d'installation des nouveaux collaborateurs de la banque;
- **Automatisation de la gestion des chèques de banques** à travers l'évolution du module Moyens de paiement et la réduction du nombre de chèques gérés en compensation manuelle;
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle et réduction du risque opérationnel à travers **la robotisation** (avec la solution RPA) des **traitements des Swifts MT202 et MT103** en dinar.
- **Automatisation du processus** de gestion (mise en place, modification, expiration) et de pilotage (Consultation, Editions) des procurations sur le SI Amplitude

- Opérationnalisation des déclarations des opérations en devises de la Banque sur la plateforme Hannibal conçue par la CTAF pour réaliser des contrôles de flux physiques de billets de banques étrangers sur le territoire tunisien
- Automatisation de la saisie en masse des conditions tarifaires sur le système d'information de la Banque
- Automatisation de la gestion des suspensions de la TVA / Clients (saisie, contrôle, suivi, alerte aux commerciaux, re-taxation automatique)
- Amélioration du taux de conformité des Entrées en relation à travers la mise en place d'un Simulateur dynamique & Outils de suivi des motifs de rejets, d'échantillonnage et de renseignement employeurs
- Automatisation des Outils de contrôle, validation, gestion et de reporting de la Banque à distance.
- Mise en place d'un **outil de gestion des forçages Retail** pour une meilleure traçabilité et une réduction du risque d'erreur
- Mise en place d'un nouveau logiciel SOPRA (**Amplitude Immobilisation**) de gestion intégrale des actifs corporels de la banque assurant en outre le calcul et la génération automatique des amortissements et ce, en appliquant les règles comptables et fiscales en vigueur

Maitrise des Risques

- Construction d'un **modèle statistique de notation interne corpore (SNI)** en conformité avec la circulaire relative au Système de Notation des contreparties publiée le 11 octobre 2016 par la BCT qui édicte les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour et le contrôle du Système de Notation Interne.
- Upgrade de la solution de recouvrement de la Banque (Merci) vers la version 5 intégrant de nouvelles fonctionnalités permettant une supervision efficace du processus de recouvrement depuis l'amiable jusqu'au contentieux.
- Enrichissement de **l'outil de gestion des suretés** par la prise en compte de nouveaux paramètres de valorisation s'alignant sur le référentiel groupe applicable selon une fréquence fixe ou déclenché selon un système d'alerte automatique

Conformité & Règlementaire

- Intégration de l'application GoAML avec les bases de données de la banque, solution logicielle conçue pour les cellules de renseignement financier pour identifier efficacement la criminalité financière, renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme avec le SI de la banque.

- Refonte des bulletins d'adhésion des produits bancassurance s'inscrivant dans le cadre des exigences réglementaires imposées aux compagnies d'assurance en termes de connaissance client
- Passage à la SP6 de la version 11 et ce, pour profiter des dernières évolutions ainsi que des corrections de plusieurs anomalies réclamées par les utilisateurs. La SP6 a permis la mise en place de la release Swift 2020 (confirmation universelle des paiements reçus) d'une part et d'adresser la recommandation BCT en relation avec l'identification des types de DAT « Placement 1+1 » d'autre part

MISE EN PLACE DE LA DATA ET DE NOUVELLES TECHNOLOGIES BIG D

Data Gouvernance :

- Mise en place d'une organisation de gestion du cycle de vie des données autour d'un Data office dont les missions comprennent la gouvernance des données, la responsabilité de la stratégie en matière de données, le suivi des roadmap Data, la promotion de la culture Data, la conformité aux règlements et aux normes internes sur les données;
- Constitution des socles Data permettant l'industrialisation des cas d'usages métiers autour de l'analyse et de la visualisation des données.

Data Protection : Mise en place d'un dispositif de protection des données personnelles

- Mise en place d'une Gouvernance sur la protection des données personnelles (définition des rôles et des responsabilités, mise en place des Comités, etc...);
- Nomination d'un DPO – Data Protection Officer au sein de l'UIB;
- Développement et diffusion d'une politique de protection des données à caractère personnel ;
- Elaboration d'une méthodologie sur l'analyse d'impact relative à la protection des données personnelles : PIA – Privacy Impact Assessment;
- Elaboration d'un Kit de sensibilisation sur la protection des données personnelles;
- Réalisation d'audit de plusieurs contrats avec les partenaires, les prestataires, le Groupe : analyse du volet Data Protection et insertion des clauses relatives à la protection des données personnelles;
- Gestion des demandes auprès de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles – INPDP.

Data Quality :

- Supervision de la qualité des données BCE : Collecte et analyse des anomalies sur les engagements et les provisions, identification des origines des anomalies, élaboration des plans de remédiation;
- Synchronisation des chantiers de data quality permettant l'amélioration de la RWA.

DES AVANCÉES EN LIEN AVEC LE RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SI

Les principaux chantiers INFRA clôturés en 2021 avaient pour objectif de poursuivre l'effort de **modernisation, de sécurisation et de consolidation des infrastructures** afin d'améliorer la disponibilité (Redondance, backup,...) des applications et de réduire le time to market dans la mise en place des projets métiers (Digitalisation, DATA, Automatisation des processus,...), par le lancement de projets infrastructures structurants qui ont porté sur :

- **Mise en place du « Network Access Control »**
Cisco **ISE** : Ce projet permet de remplacer l'ancienne solution ACS en rajoutant de nouvelles fonctionnalités de contrôle et de sécurité à savoir :
 - L'administration et la gestion centralisées des équipements réseaux
 - Le contrôle centralisé pour l'accès des terminaux au réseau des utilisateurs dans les sièges par l'attribution automatique des accès et la traçabilité.
- **Mise à niveau et extension de la plateforme Cisco ACI – Application Centric Infrastructure :**
Ce chantier vise à étendre l'architecture réseau du DataCenter en fonction de l'évolution du SI et à assurer la redondance et le backup des composants réseaux critiques afin de minimiser les risques de l'indisponibilité des applications. Egalement une opération d'upgrade critique a été effectuée pour permettre le renforcement de la sécurité de la plateforme réseau « Cisco ACI », qui assure l'interconnexion de la totalité des serveurs du Datacenter de production
- **Upgrade de la plateforme téléphonique :** Il s'agit d'une opération d'upgrade de la plateforme téléphonique pour passer de la version 11.5 à la version 12.5 afin d'éviter l'obsolescence.
- **Supervision des infrastructures AIX :** Ce projet vise à mettre en place un dashboard de suivi des performances des serveurs AIX en temps réel et d'un mécanisme d'alertes qui permettra de configurer et d'ajuster des rapports qui seront générés automatiquement pour pouvoir suivre l'évolution de la capacité.

- **Mise à niveau de la solution de sauvegarde TSM** : Il s'agit d'une mise à niveau de l'infrastructure de Backup Spectrum Protect (migration de la version 7 à la version 8), la modernisation, la sécurisation et l'amélioration des processus de backup au niveau du site de production et du site de secours.
 - **Renforcement de l'infrastructure de sauvegarde (En cours de finalisation)** : Renouvellement des robots de sauvegarde: Au vu du besoin croissant du volume des données à sauvegarder et la fin de cycle de vie des robots de sauvegarde actuels, deux nouveaux robots ont été acquis pour les deux sites (production et secours). Le nouveau robot du site principal assurera – en plus de l'externalisation des sauvegardes IBM spectrum protect – l'externalisation des sauvegardes VEEAM backup des environnements X86
 - **Extension de la solution PAM – Privileged Access Management** : Ce projet permet d'étendre davantage le contrôle d'accès à tous les serveurs pour les administrateurs techniques. Ce nouveau mode de fonctionnement permettra de tracer et de suivre les différentes interventions des administrateurs sur les environnements de production.
 - **Intégration de serveurs Windows pour les projets métiers** : Il s'agit d'une acquisition de nouveaux serveurs Windows pour assurer :
 - **Le renforcement des capacités**: Afin de répondre aux besoins en termes de ressources de calcul (Ram et CPU) pour les projets métiers et Infrastructure. Une extension de la plateforme de virtualisation a été prévue consistant en l'acquisition de 3 serveurs physiques performants qui seront ajoutés à l'infrastructure existante.
 - **La modernisation** : Il était nécessaire de remplacer la plateforme d'administration actuelle (Obsolète et limitée). La nouvelle plateforme d'administration sera totalement indépendante de la plateforme de production. Elle sera plus performante, hautement disponible et sauvegardée.
 - **Migration de la plateforme de la messagerie** : Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle version de la plateforme de la Messagerie (la version actuelle a atteint sa fin de vie), une acquisition des équipements était indispensable pour la mise en œuvre de la nouvelle solution. Des serveurs dédiés à la messagerie pour le site primaire et secondaire sont en cours d'installation.
 - **Migration vers teams** : Teams remplacera Skype en assurant les mêmes fonctionnalités à savoir le chat, les réunions en ligne et les appels Audio et Vidéo. Ce projet entre dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure et la sécurisation.
 - **Migration des Systèmes Obsolètes Windows 2008** : Ce projet consiste en la migration des serveurs Windows 2008 vers la version Windows 2016. La migration a ciblé les serveurs techniques ainsi que les différents serveurs applicatifs.
 - **Migration des Bases de données «Oracle»** : Mise à niveau des bases de données production (10g, 11g, 12c) vers une version supérieure et supportée par ORACLE (19c). Ce projet est lancé pour répondre à des besoins de modernisation, sécurisation et amélioration des bases de données production (select System, Serveurs métiers, ...). **La migration monétique a été effectuée avec succès le 20/12/2021**
 - **Test PCA global avec le périmètre suivant** : SGSS/ CUSTODY , SDM, Monétique, SIRH et Amplitude avec retour à la normale (sur une base clone).
 - **Migration Windows 10 et Office 2016** : Migration du parc des postes de travail (Agences & Sièges) vers Windows 10 (1700 Postes concernés) et équipement des postes de travail des agences par MS Office ProPlus 2016 avec des licences perpétuelles.
 - **Mise à niveau de la sécurité physique des agences** : Ce projet consiste en la modernisation de l'infrastructure Sécurité Physique des Agences par la mise en place d'un système de sécurité physique (anti-intrusion et vidéosurveillance) full IP au niveau de toutes les agences et l'acquisition d'une solution logicielle permettant d'intégrer et de gérer les centrales d'alarmes IP au niveau de la plateforme « intellect » déployée au niveau de l'UIB.
 - **Optimisation des imprimantes et rationalisation des impressions** : Ce projet vise à consolider la démarche de la banque dans la durée et à intégrer les enjeux RSE dans le développement de ses activités afin d'optimiser l'usage de son actif d'impression et à réduire, par conséquent, les charges d'exploitation et le coût de possession du parc d'imprimantes.
 - **Sécurité des salles Blanches** : Plusieurs actions sont prévues dans le cadre des projets immobiliers visant l'amélioration de la sécurité des équipements au niveau des salles blanches par la mise en place du confinement du couloir froid de la salle blanche du site de secours qui va permettre d'améliorer l'efficacité énergétique et la mise en place d'une solution de monitoring électrique et de la température et l'alerting sur les incidents qui peuvent surgir
- DES AVANCÉES EN LIEN AVEC LES PROJETS MONÉTIQUES**
- Réalisation et mise en place des **travaux de conformité du Programme KOPERNIK** visant l'amélioration du dispositif de protection des données monétiques: (1) Conformité aux exigences Fraude sur Cartes (réalisé à hauteur de

100%); (2) Conformité en matière de sécurisation des opérations sur TPE (à hauteur de 86%) ; (3) Certification PCI-DSS réalisée à 100%, (4) implémentation des KRI trimestriels de risque Opérationnel liés à l'activité monétique

- Amélioration du **dispositif de sécurisation des GAB** à travers :
 1. Poursuite de la migration WIND10 des GAB.
 2. La mise en conformité aux normes DARWIN, PCI DSS.
 3. La mise en place d'une solution de cryptage des disques des GAB.
 4. La mise en place d'une solution de solidification des systèmes d'exploitation des GAB (SOLID CORE).
- **Automatisation** LOT1 et LOT2 (LOT3 en cours) des **traitements du back office monétique** en termes de processus d'intégration des fichiers de compensation et d'automatisation de la génération des écritures comptables y afférentes. Cette automatisation a pour objectif de:
 - Minimiser le risque opérationnel.
 - Eliminer les tâches à faible valeur ajoutée et les tâches manuelles,
 - Optimiser les temps de traitements.

DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION – SSI

Réalisation des Programmes de Sécurisation SI:

- **CERTIFICATION INTERNATIONALE PCI-DSS** (pour la 4^{ème} fois successive) pour la sécurisation des données des cartes de paiement
- Mise en œuvre du programme **KOPERNIK** : 3 Streams cloturés (Stream Fraude Carte & Commerçant, Stream Risque Opérationnel, Stream PCI-DSS) , 1 Stream en cours (Stream Sécurisation du RUN Monétique)
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur **DARWIN2** : 76% des mesures réalisées sur 2021, 17% des mesures sont en cours de réalisation et 7% des mesures non encore lancées en raison de dépendances avec des mesures non cloturées ou d'indisponibilité de pré-requis.
- Label D&R (Detect & React) : 78% d'exigences appliquées totalement, 18% d'exigences appliquées partiellement, 4% d'exigences non appliquées (en raison d'incompatibilité de la solution UIB avec la solution proposée par le groupe SG)

Renforcement du dispositif de prévention contre les risques SSI

- Lancement de la mise en place d'outils de sécurité sur les postes de travail des utilisateurs (EDR Endpoint Detection & Response, Outil de chiffrement sur les postes de travail et les partages)

- Mise en place du dispositif de lutte contre les risques de fuite de données sensibles (Verrouillage des ports USB, installation des agents DLP Data Leak Prevention sur 750 postes de travail, installation des certificats de chiffrement sur la messagerie des VSP Very Sensitive Persons, revue de la procédure de gestion des exceptions, élaboration de la procédure de gestion des VSP)
- Contribution à l'élaboration des livrables des projets métier: ASA, Dossier d'architecture, Dossier de Sécurité, pentest de plusieurs projets (GED, Signature électronique, Digicrédit, Bankerise, e-recrutement, Amplitude IMMO, SFTP SOGECASH, BPM EER, etc)

Renforcement du dispositif de détection & Réaction

- Entrée en production du **SOC (Security Opération Center)** et structuration des processus et services SOC (Gestion des vulnérabilités, Gestion des alertes et des incidents)
- Intégration d'application satellite autour du SIEM (Système de gestion des alertes de sécurité) : workflow de gestion des incidents Thehive, outil d'investigation MISP (recherche et vérification des indicateurs de compromission) et Outil d'analyse des indicateurs de compromission CORTEX, autres applications d'analyse et d'interprétation des alertes de sécurité

DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES RÉNOVÉES

Volet Travaux:

1. Avancement à **60%** des travaux d'aménagement de l'Immeuble R+3 du Lac 1 (**1 058m²**),
2. Avancement à **70%** des travaux d'extension du siège **Lafayette Rue de Pakistan (270m²)**,
3. Achèvement des travaux de démolition et de décapage et branchement des compteurs d'eau et d'électricité de l'agence **Jemâa Zitouna**,
4. Achèvement des travaux de clôture du **Terrain Degueche**,
5. Achèvement des travaux de réaménagement du local **Cap Gammarth**,
6. Achèvement des travaux de réaménagement partiel de l'agence **Sfax Hedi Chaker**,
7. Achèvement des travaux d'aménagement extérieur de l'agence **Tozeur**,
8. Réaménagement total de l'étage de l'agence **Hammam Sousse**,
9. Restauration du réseau d'évacuation des eaux de l'agence **EL Fahs**,

Volet Energétique:

1. Mise en place du système de gestion de l'énergie électrique sur les **20 sites** les plus énergivores du **Grand Tunis**,
2. Mise en place d'une installation **photovoltaïque** à l'agence **Nefta**,

Volet Etudes:

1. Finalisation des études exigées par la Municipalité relatives au permis de bâtir du **Siège Habib Bourguiba**, à savoir :
 - Étude d'efficacité énergétique (Approuvée par le bureau de contrôle)
 - Étude Structure (Approuvée par le bureau de contrôle)
 - Étude de Sécurité Incendie (Approuvée par le bureau de contrôle)

RESSOURCES HUMAINES

- Lancement d'un programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences avec pour objectifs de définir les parcours de carrières et les passerelles entre les différents métiers de la banque.
- Lancement du projet HR Analytics (une solution Business Intelligence) qui a pour objectif de faciliter l'analyse des données RH et permettre à l'équipe opérationnelle de disposer en temps réel d'outils de mesure et de tableaux de bord de suivi de l'évolution des principaux indicateurs RH.
- Lancement d'une réflexion sur le déploiement d'une plateforme d'auto-déclaration des Appétences, Compétences et Expériences « ACE » pour recenser les différentes compétences clés de nos collaborateurs.
- Création de nouveaux parcours de formations adaptés aux nouveaux besoins des métiers (notamment un parcours Retail dans le cadre du nouveau modèle relationnel Retail et un parcours Pôle Supports et Opérations) et le renforcement des compétences des collaborateurs sur les thèmes de la maîtrise des risques et de la conformité.
- Renforcement du dispositif des formations à distance avec le déploiement du mode Visio.
- Lancement des ateliers de réflexions et d'échanges sur le projet « Expérience Collaborateur » (panel RH / Expérience Client).
- Renforcement de l'accompagnement RH du personnel de la banque dans le cadre de la gestion de la crise du Covid 19 avec la signature d'un partenariat avec une société d'assistance médicale pour assurer en faveur du personnel, actif et retraité, un accompagnement médical pour les

patients testés positifs au Covid-19 et, au besoin, d'une surveillance médicale complète, la mise sous oxygénothérapie à domicile ou le transport médicalisé.

- Lancement d'une action de fiabilisation des données administratives sur le SIRH et de reconstitution des parcours de carrières des collaborateurs de la banque.

CONFORMITÉ

- Finalisation du projet de remédiation des alertes liées au profilage de transactions dans le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Montée en version de l'outil de profilage ;
- Montée en version de l'outil de filtrage ;
- Mise en place de l'outil de transmission sécurisée des déclarations de soupçon à la CTAF ;
- Finalisation du projet de remédiation KYC destiné à mettre à jour les dossiers clients sur le plan de la sécurité financière ;
- Poursuite du programme La Fayette : Programme de remédiation de la conformité sur les volets relatifs à (1) la lutte contre la corruption, (2) aux fraudes et manipulations des marchés et (3) aux Sanctions & Embargos

RISQUES

Suivi des risques :

- Conduite d'un exercice de stress testing du risque de crédit en cohérence avec les hypothèses définies par la BCT ➔ Le résultat de ce stress test a démontré la capacité de résilience de la banque face à un choc économique extrême (les paramètres de ce stress test ont été durcis par la BCT par rapport à l'exercice effectué en 2020).
- Maîtrise du CNR sur les créances en défaut à un niveau de **40 pbs** et du taux de créances classées à **8,1%**, dans un contexte économique fragilisé par la poursuite de la crise sanitaire et la sortie du moratoire.

Pilotage & reportings :

- Mise en place d'actions rapides de réajustement de l'activité d'octroi de crédits aux particuliers face à l'augmentation des risques sur ce segment de clientèle (Identification des profils à risque, actualisation de la liste verte sur le secteur privé, mise en place d'indicateurs de risques par employeur et sensibilisation des différentes parties prenantes...)
- Mise en place d'une politique d'octroi de crédit découvert et ajustement des autres politiques d'octroi de crédit aux particuliers et aux professionnels.

- Poursuite de l'amélioration de la qualité et l'élargissement du périmètre des reportings (Notes aux conseils d'administration, comité des risques, réunions bilatérales avec les PBDD et PEBFI et comités de suivi des irréguliers);

Data et projets :

- Développement d'un modèle de notation interne des entreprises (la mise en production est prévue pour 2022).
- Diversification des profils au niveau de la direction de suivi des risques par le recrutement de Data scientists.
- Poursuite des projets de modélisation notamment par la modélisation de la LGD.
- Poursuite des projets en lien avec l'application de la nouvelle norme défaut EBA et le passage en normes IFRS

DISPOSITIF DE COMMUNICATION

- 

RÉSEAU UIB

 - GAB
 - Écrans dynamiques
- 

RÉSEAUX SOCIAUX

 - Photos
 - Vidéos
- 

PRESSE

 - Insertions presse conventionnée
 - Communiqué de presse et Interview DG
- 

SITE INTERNET

 - www.uib.com.tn
- 

EMAILING / CRM

 - SMS Push
- 

TV & RADIO

 - Prise de parole du DG
- 

COMMUNICATION INTERNE

 - Groupe FB fermé : UIB TEAM
 - Groupe Whatsapp Ambassadeurs



3.2 LES TEMPS FORTS 2021 PRIX & CERTIFICATIONS

CERTIFICATION MSI 20000



M. RAOUL LABBÉ
DE LA GENARDIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UIB

« En nous attribuant cette certification pour le troisième cycle consécutif, le référentiel MSI 20000®, souligne avant tout la constance de l'engagement quotidien de tous les collaborateurs de l'UIB et de la gouvernance pour asseoir et confirmer un modèle de gestion prudentielle et une certaine performance financière, et ce en dépit des conditions économiques et financières préjudiciables que traverse le monde cette année. Nous restons résolument engagés à garder nos standards et nos fondamentaux. »



M. KAMEL NEJI
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UIB

« Cette distinction intervient dans un contexte économique inédit, avec des signes de fragilité source de risques et de craintes. Tout en étant fiers de ce que nous avons réalisé ensemble au sein de l'UIB, le grand défi est de retrouver le niveau de rentabilité d'avant crise. Pour cela, nous misons sur l'avenir plus qu'un retour vers le passé. C'est cela qui nous rendra maître de notre destin. »

MSI
20000



emeafinance

AFRICAN
BANKING
AWARDS
2021

L'UIB ÉLUE « BEST BANK » EN TUNISIE, LORS DE
L'ÉDITION 2021 DES AFRICAN BANKING AWARDS.



BEST BANK 2021

L'UIB élue « Best Bank »
en Tunisie, lors de
l'édition 2021 des
African Banking Awards



3.2 LES TEMPS FORTS 2021 PRIX & CERTIFICATIONS



M. RAOUL LABBÉ
DE LA GENARDIÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UIB

« Nous sommes honorés et fiers d'être élu Best Bank 2021, ce prix vient confirmer la fiabilité du modèle de la Banque, ainsi que son excellence opérationnelle. Je profite de cette occasion aussi, pour remercier l'ensemble des collaborateurs de l'UIB pour la qualité et la constance des efforts afin de toujours hisser haut le drapeau de l'UIB. »

BEST BANK 2021

L'UIB élue « Best Bank » en Tunisie, lors de l'édition 2021 des African Banking Awards.

Les performances de l'Union Internationale de Banques ont été saluées pour l'année 2021 en se voyant décerner le prix de « Meilleure banque en Tunisie » par EMEA Finance Magazine.

Ce prix met en exergue la qualité de l'offre des produits et services bancaires de l'UIB, sa solidité, sa résilience, son dynamisme, l'expertise de ses équipes ainsi que sa performance soutenue.

Le prix Best Bank tient compte de divers facteurs structurels de performance, tels que la part de marché, l'innovation de produits, la croissance dans des domaines de service importants, la rentabilité et la stratégie d'entreprise.





M. KAMEL NEJI
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UIB

« La cérémonie de remise du prix – Élu Service Client de l'Année 2021 – nous laisse découvrir, une fois de plus, de belles réalisations et nous donne l'occasion d'être au fait de belles histoires en matière de Service Client. »

DISTINCTIONS & CERTIFICATIONS

L'Union Internationale de Banques (UIB) a obtenu, pour la deuxième année consécutive, le prix « **Élu Service Client de l'Année 2021** » dans la catégorie Banque. Cette distinction consacre, dans la durée, la qualité de service délivrée à la clientèle de l'UIB. Elle reflète, aussi, l'expertise et l'engagement quotidien des équipes face à l'épreuve de la crise sanitaire COVID-19.

Le prix « Élu Service Client de l'Année 2021 », qui récompense la qualité de service client et entend favoriser les meilleurs standards en la matière, a été remis à messieurs Kamel Néji, Président du conseil d'administration et Raoul Labbé de la Genardière, Directeur général, lors d'une cérémonie organisée le 16 décembre 2020.



3.2 LES TEMPS FORTS 2021 PRIX & CERTIFICATIONS



DISTINCTIONS & CERTIFICATIONS

CERTIFICATION PCI – DSS

L'UIB est la première filiale du groupe société générale et la première Banque en Tunisie ayant été certifiée en 2018.



DISTINCTIONS & CERTIFICATIONS

L'UIB CERTIFIÉE PCI-DSS POUR LA 4^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE

L'Union Internationale de Banques (UIB) vient d'être certifiée, pour la Quatrième année consécutive (en Février 2022), PCI – DSS (Payment Card Industry – Data Security Standard). L'UIB se conforme, depuis 2018, au standard international – édicté par les systèmes Visa, Mastercard, American Express, JCB et Discover – en matière de fiabilité, d'assurance et de sécurité des supports, données et processus monétiques.

Cette procédure de labellisation de l'UIB est de nature à renforcer la confiance de ses clients en sa capacité à respecter les normes et les exigences internationales et à garantir une protection maximale de leurs données et de leurs cartes de paiement (traitement, transport, stockage de données...). Cette recertification dénote, une fois de plus, de la dynamique de progrès et de sécurisation du dispositif monétique de l'UIB en impliquant l'ensemble de ses acteurs internes et parties prenantes.



PRIX GEEIS – RECERTIFICATION 2021



UIB, première banque labellisée « Gender Equality European & International Standard » pour l'égalité professionnelle et la diversité.

Le label GEEIS a été créé en 2010 à l'initiative du fonds Arborus sous le haut patronage du Conseil économique et social européen. Son objectif : promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la sphère professionnelle.

**AML
30000®**

L'UIB PREMIÈRE BANQUE CERTIFIÉE AML 30000 EN TUNISIE

Le certificat AML 30000, est la première norme certifiable en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.



3.3 CHIFFRES CLÉS ET POSITIONNEMENT DE L'UIB

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

- **5 412,2 MTND** d'encours en 2021 soit un taux d'évolution de **5,4%** vs 2020 (vs 7,8% pour les autres grandes banques privées et 8,2% pour les 10 grandes banques)
- **5^{ème}** banque privée en termes de dépôts à la clientèle
- **+3 794,9 MTND** de dépôts additionnels depuis 2008 (+9,0% par an vs +9,3% pour les autres grandes banques privées et 8,6% pour les 10 grandes banques)

DÉPÔTS À VUE

- **1 580,3 MTND** d'encours en 2021 soit un taux d'évolution de **0,1%** vs 2020 (vs 8,5% pour les autres grandes banques privées et 7,6% pour les 10 grandes banques)
- **7^{ème}** Banque Privée en termes de collecte des Dépôts à Vue
- **29,2%** du total des dépôts (vs 43,2% pour les autres banques privées et 39,3% pour les 10 grandes banques)
- **+960,2 MTND** de collecte additionnelle depuis 2008 (+6,9% par an vs +10,9% pour les autres grandes banques privées et 10,1% pour les 10 grandes banques)

DÉPÔTS D'ÉPARGNE

- **1 958,8 MTND** d'encours en 2021 soit un taux d'évolution de **9,7%** vs 2020 (vs 9% pour les autres grandes banques privées et 9,2% pour les 10 grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de mobilisation d'épargne
- **36,2%** du total des dépôts (vs 27,7% pour les autres banques privées et 31,3% pour les 10 grandes banques)
- **+1 392,6 MTND** d'épargne additionnelle depuis 2008 (+9,3% par an vs 11,1% pour les autres grandes banques privées et 9,1% pour les 10 grandes banques)

CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE

- **5 950 MTND** de crédits nets à la clientèle en 2021 soit un taux d'évolution de **2%** vs 2020 (vs 4,7% pour les autres grandes banques privées et 4,4% pour les 10 grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de crédits nets à la clientèle
- **+4 634 MTND** de crédits nets additionnels depuis 2008 (+11,4% par an vs 9,6% pour les autres grandes banques privées et 9,1% pour les 10 grandes banques)

RAPPORT CRÉDITS/DÉPÔTS

- Un rapport crédits/Dépôts de **109,9%** en 2021 (vs 83,6% pour les autres grandes banques privées et 98,3% pour les 10 grandes banques)

MARGE D'INTÉRÊTS

- **251,8 MTND** de marge d'intérêts en 2021, soit une évolution de **3,2%** vs une évolution négative de -0,2% pour les autres grandes banques privées et 2,2% pour les 10 grandes banques
- **3^{ème}** banque privée en termes de marge d'intérêts
- **+217,4 MTND** de marge d'intérêts additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+15,3% /an vs une moyenne de 9,4% pour les autres grandes banques privées et 9,2% pour les 10 grandes banques)

MARGE SUR COMMISSIONS

- **140,7 MTND** de marge sur commissions, soit une croissance de **21%** en 2021 (vs 12,2% pour les autres grandes banques privées et 12,7% pour les 10 grandes banques)
- **2^{ème}** banque privée en termes de marge sur commissions
- **31,8%** la part des commissions dans le PNB vs 22,1% pour les autres grandes banques privées et 21,7% pour les 10 grandes banques
- **115,8 MTND** de marge sur commissions additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+13,2%/an vs une moyenne de 10,3% pour les autres grandes banques privées et 10,1% pour les 10 grandes banques)

PRODUIT NET BANCAIRE

- **442,8 MTND** de PNB en 2021, soit une évolution de **10,1%** (vs +8,4% pour les autres grandes banques privées et 10% pour les 10 grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de PNB
- **+374,7 MTND** de PNB additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+14,3% par an vs une moyenne de 10,3% aussi bien pour les autres grandes banques privées que pour les 10 grandes banques)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (HORS AMORTISSEMENTS)

- **49,8 MTND** de charges générales d'exploitation (hors amortissements) en 2021, soit une évolution de **7%** (vs 12,9% pour les autres grandes banques privées et 11% pour les 10 grandes banques)

- **+33,2 MTND** de charges additionnelles depuis 2008, (ce qui correspond à une évolution de +8,1%/an vs une moyenne de 11% pour les autres grandes banques privées et 10,6% pour les 10 grandes banques)

CHARGES OPÉRATOIRES

- **238,5 MTND** de charges opératoires en 2021, (les Charges Opératoires corrigées de l'impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC sont de l'ordre de 222,6 MTND), soit une évolution de **17,9%** (+10% corrigée de l'impact de l'ajustement du stock de provisions de l'IFC). Par ailleurs, les bases de comparabilité sont difficiles à établir compte tenu des différences en matière de règles de comptabilisation liées à l'accord salarial UGTT-APBT
- Coefficient d'exploitation (y compris l'amortissement) de **53,9%**, (le coefficient d'exploitation corrigé de l'impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC est de 50,3%), soit l'évolution la plus remarquable du secteur entre 2007 et 2021 (-50,0 pts de pourcentage et - 53,6 pts de pourcentage corrigé de l'impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC)

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

- **204,6 MTND** de RBE en 2021 (le RBE corrigé de l'impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC est de 220,6 MTND), soit une évolution de **2,3%**, (10,3% corrigée de l'impact de l'ajustement du stock de provisions de l'IFC). Par ailleurs, les bases de comparabilité sont difficiles à établir compte tenu des différences en matière de règles de comptabilisation liées à l'accord salarial UGTT-APBT
- **+207,3 MTND** de RBE additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance au niveau des grandes banques privées (avec un RBE en 2007 de -2,6 MTND)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- **159 MTND** de résultat d'exploitation en 2021 vs 129,5 MTND en 2020, soit une hausse de **22,8%** (avec un Résultat d'exploitation en 2007 de -180 MTND)

RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

- **158,6 MTND** de résultat avant impôt et éléments extraordinaires en 2021 vs 129,6 MTND en 2020, soit une hausse de **22,4%**

RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE APRÈS IMPÔT)

- **81,4 MTND** de résultat net après impôt (**67,3 MTND**) soit une hausse de **32%** par rapport à 2020

ROE & ROA

- Capitaux propres : **742,5 MTND** vs 685,2 MTND en 2020
- Total Bilan : **6 777,8 MTND** vs 6 459,2 MTND en 2020
- ROE : **11,4%** vs 9,4% en 2020
- ROTE : **11,7%** vs 9,6% en 2020
- ROA : **1,2%** vs 1% en 2020

DÉPÔTS/EMPLOYÉ

- **3,615 MTND** de dépôts par employé en 2021 vs 3,454 MTND en 2020, soit une hausse de **4,7%**

CRÉDITS/EMPLOYÉ

- **3,975 MTND** de crédits par employé vs 3,925 MTND en 2020, soit une hausse de **1,3%**

PNB/EMPLOYÉ

- **0,296 MTND** de PNB par employé vs 0,271 MTND en 2020, soit une hausse de **9,3%**

COMMISSIONS/FRAIS DE PERSONNEL

- Les commissions couvrent **79,9%** des Frais de personnel en 2021, correspondant à 87,8% corrigé de l'impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC vs 81,1% en 2020

PNB / NOMBRE D'AGENCES

- **3,012 MTND** de PNB par agence vs 2,736 MTND en 2020, soit une hausse de **10,1%**

RBE / NOMBRE D'AGENCES

- Un RBE moyen de **1,392 MTND** par agence, (soit 1,500 MTND corrigé de l'impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC) vs 1,361 MTND en 2020, soit une évolution de **2,3%**, (soit 10,3% corrigé de l'impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC)

TAUX D'ACTIFS CLASSÉS

- Les actifs classés sont de **578,7 MTND** au 31/12/2021 (vs 552,1 MTND au 31/12/2020), correspondant à **8,1%** des engagements de la banque au 31/12/2021 (8,1% en 2020 et 45% en 2007)

TAUX DE COUVERTURE DES ACTIFS CLASSÉS

- Au vu des provisions constituées pour risques de contrepartie au titre des actifs classés d'un montant de **328 MTND** au 31/12/2021 et des engagements en défaut nets des agios réservés totalisant **449 MTND**, le taux de couverture des actifs classés par les provisions est de **71,6%** (le taux de couverture par les provisions et agios réservés est de **77,5%**).

RATIO DE SOLVABILITÉ

Compte tenu :

- du contrat de **prêt subordonné à durée indéterminée**, conclu avec la SG en 2008 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2008**, d'un montant de **40 millions de dinars**, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie,
- du contrat de **prêt obligataire subordonné** émis en décembre 2016 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2016**, d'un montant maximum de 75 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant conclu pour une durée allant de 5 à 7 ans (selon la catégorie).
- et des règles d'éligibilité prévues par l'article 5 (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 concernant les fractions à retenir du prêt subordonné cité ci-haut

Les fonds propres nets de l'UIB sont de **839,2 MTND[†]** dont 717 MTND sur les Fonds Propres Nets de Base et 122,2 MTND sur les Fonds Propres Complémentaires.

L'encours des risques nets encourus pondérés est composé des encours pondérés des risques de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché en application de la circulaire BCT N°2018-06 du 05 juin 2018 « La nouvelle Norme d'adéquation des Fonds Propres ». En tenant compte des risques encourus totalisant 6 471,9 MTND à fin 2021 (dont 790,3 MTND au titre du risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **12,97%** vs 12,61% en 2020. Le ratio Tier one étant de **11,08%** vs 10,47% en 2020.

RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

Un ratio crédits/Dépôts de **113,53%** en 2021 vs 115,01% en 2020 et contre un seuil réglementaire maximal de **120%**.

[†] Tenant compte d'une distribution de dividende de 14% de la valeur nominale de l'action
^{**} Circulaire BCT 2016-03





3.4 ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

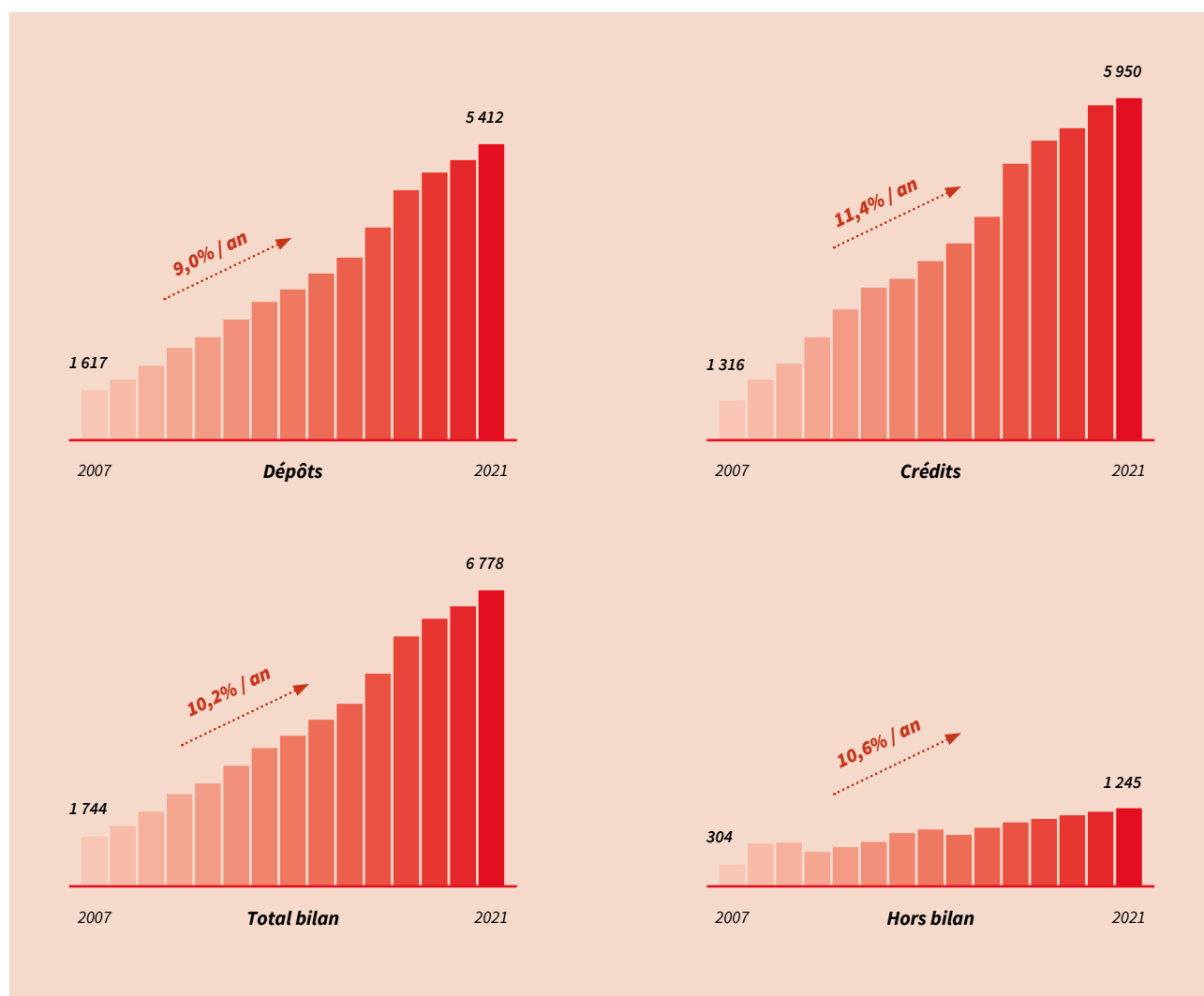
3.4.1 ACTIVITÉ

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle de **5,4%** (5 133 MTND à **5 412 MTND**)
- Accroissement de l'encours net des crédits à la clientèle de **2,0%** (5 833 MTND à **5 950 MTND**)
- Progression du total bilan de **4,9%** (6 459 MTND à **6 778 MTND**)

Des indicateurs bien orientés tout au long de la période 2007–2021

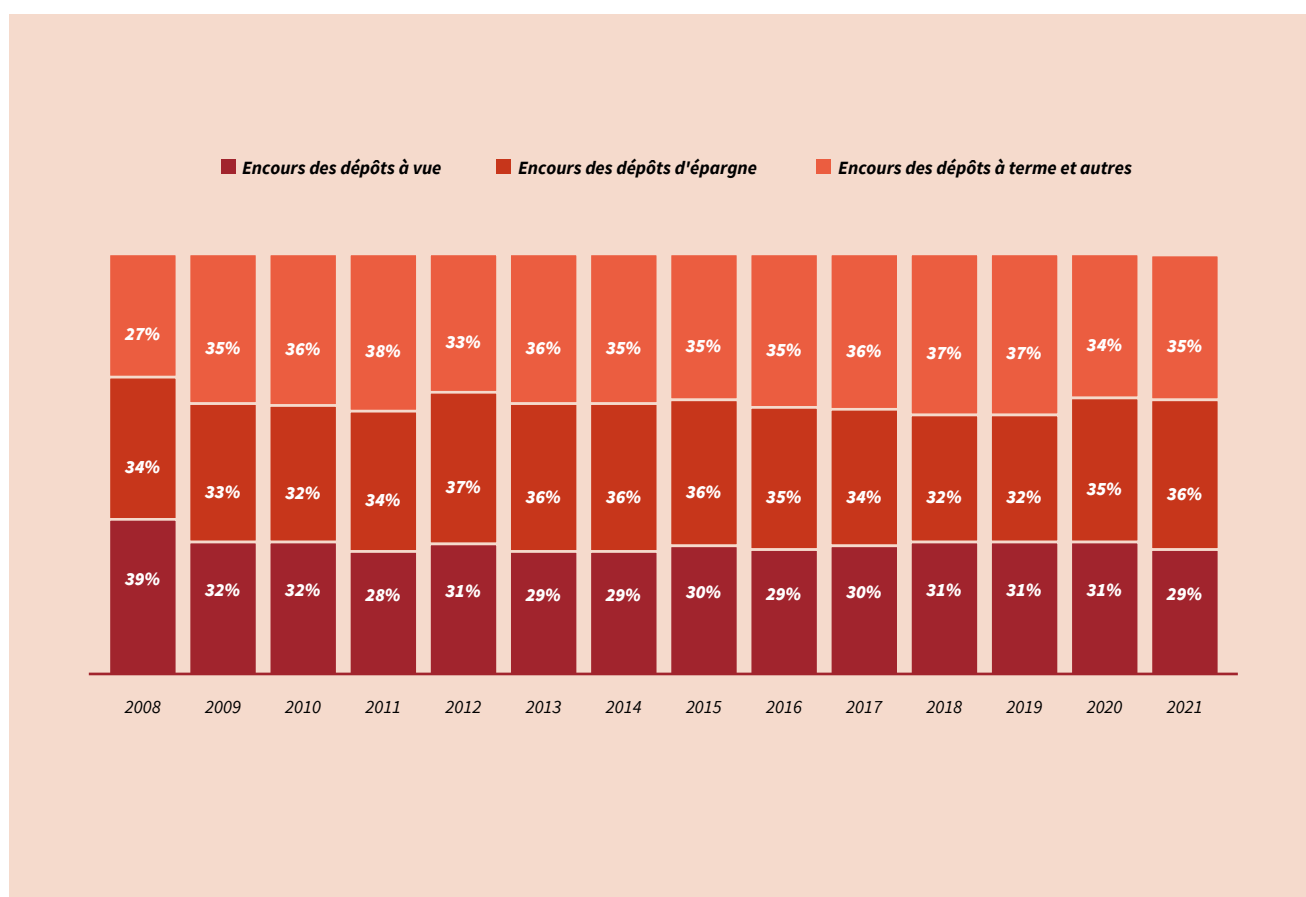
Dépôts	x 3,3 fois	dont x3,5 fois sur les comptes épargne et x2,5 fois sur les Dépôts à Vue
Crédits	x 4,5 fois	
Bilan	x 3,9 fois	
Hors bilan	x 4,1 fois	



DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

L'UIB poursuit la consolidation de sa base des dépôts stables.

CHIFFRES EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Δ 21/20	TCAM 21/07
Encours des dépôts à vue	620	690	645	723	688	822	845	924	1 010	1 078	1 250	1 460	1 540	1 579	1 580	0,1%	6,9%
Encours des dépôts d'épargne	566	606	666	727	821	983	1 056	1 128	1 209	1 288	1 390	1 507	1 612	1 786	1 959	9,7%	9,3%
Encours des dépôts à terme et autres	431	479	695	801	913	885	1 056	1 099	1 183	1 295	1 482	1 722	1 819	1 767	1 873	6,0%	11,1%
Total Ressources clientèle	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 690	2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	5 412	5,4%	9,0%



RESSOURCES : STRUCTURE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Le marché Retail fournit **81%** des ressources collectées en dinars et **77%** du total ressources.

EN MTND

DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN TND*	DÉC. 2020	DÉC. 2021	Δ 21/20	STRUCTURE 2021
PARTICULIERS	3 282	3 460	5,4%	73,3%
PRO/TPE/ASS	293	353	20,5%	7,5%
S/TOTAL Retail	3 576	3 814	6,7%	80,7%
PME	82	73	-10,7%	1,6%
EMERGING LEADERS	174	206	18,3%	4,4%
ETATIQUE	42	76	79,5%	1,6%
ETI	72	85	18,9%	1,8%
GE PRIVEES	225	153	-31,8%	3,2%
MULTINATIONALES	303	316	4,2%	6,7%
S/TOTAL Corporate	899	910	1,3%	19,3%
Total Banque	4 474	4 724	5,6%	100,0%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

EN MTND

DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN DEVICES*	DÉC. 2020	DÉC. 2021	Δ 21/20	STRUCTURE 2021
PARTICULIERS	173	172	-0,8%	31,0%
PRO/TPE/ASS	73	79	7,9%	14,2%
S/TOTAL Retail	246	250	1,8%	45,2%
PME	46	58	26,6%	10,5%
EMERGING LEADERS	74	52	-29,1%	9,4%
ETATIQUE	2	1	-62,1%	0,1%
ETI	9	14	51,9%	2,4%
GE PRIVEES	39	47	21,6%	8,5%
MULTINATIONALES	118	131	11,4%	23,8%
S/TOTAL Corporate	287	303	5,6%	54,8%
Total Banque	533	554	3,9%	100,0%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

DÉPÔTS DES INSTITUTIONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX OPÉRANT DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les Institutionnels et les établissements locaux opérant dans le secteur public ont assuré **1,5%** du total des dépôts de la Banque à fin décembre 2021 (77 MTND par rapport à un total ressources de 5 278 MTND) vs 0,9% en 2020; une part en ligne avec la politique de l'UIB en matière de limitation de son exposition aux risques de volatilité et de concentration des dépôts.

EN MTND

NATURE DE DÉPÔTS	DÉC. 2020	DÉC. 2021	Δ 21/20
dépôts à vue en dinars rendement Optimum	19	41	118%
dépôts à vue en dinars	13	19	46%
dépôts à vue en devises	2	1	-62%
Certificats de dépôts	-	-	-
comptes à terme et bons de caisse	11	16	53%
Total	44	77	73%

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

L'encours des emprunts et ressources spéciales a baissé de **-12,7%** pour atteindre **329,4 MTND** en 2021 vs 377,4 MTND en 2020. Cette baisse de **48 MTND** est expliquée principalement par le remboursement des échéances 2021 des Emprunts en Devises (**-17,1 MTND** – emprunts BERD, DEG et SUNREF) et des échéances 2021 des emprunts obligataires (**-29,3 MTND**).

EN MTND

DÉSIGNATION	DÉC. 2020	DÉC. 2021	Δ 21/20
Ressources spéciales	26,5	26,5	0,0%
Emprunts Obligataires	102,5	73,2	-28,6%
Emprunt en Devises	203,3	186,2	-8,4%
Emprunts Subordonnés	40,0	40,0	0,0%
Dette rattachées	5,2	3,6	-30,4%
Total	377,4	329,4	-12,7%

3.4.2 DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

FAITS MARQUANTS 2021 – MARCHÉS DES PARTICULIERS

JANVIER	Ouverture Agence «Sahline» (31/12/2020)
FÉVRIER	Lancement des travaux de mise en place du Nouveau Modèle Relationnel
MARS	Challenge commercial T2-2021 « Collecte d'Epargne »
AVRIL	Lancement de l'offre promotionnelle Crédit Immobilier (Taux Exceptionnel pour les crédits PPI > 200000 TND)
MAI	Mise en place de la Nouvelle segmentation Automatique des Particuliers « Essentiel /Premium »
JUIN	Lancement de l'Offre promotionnelle Tunisien Du Monde: « Gratuité des transferts reçus »
JUILLET	Animation et Challenge commercial « Equipement Omnicanal » (Migration Omnicanal vers le socle Bankerise)
AOÛT	
SEPTEMBRE	Lancement de l'Enquête CXM – NPS Retail
OCTOBRE	Lancement de l'outil de gestion des Comptes Rendus de visite et de planification de RDV « Bienvenue Premium-Pro »
NOVEMBRE	Lancement du crédit aménagement à Taux Fixe à destination des clients Premiums
DÉCEMBRE	Sponsoring et participation à l'AG de l'Amicale des anciens du Cycle Supérieur de l'ENA

Road Show Agences
«Présentation du Nouveau Modèle Relationnel»

Partenariat UIB–Union des français de l'étranger « UFE »

Sponsoring et participation à l'AG de l'Amicale
du Ministère de l'Education

Lancement des challenges commerciaux
«Les Sprints fin d'année 2021»

L'UIB élue « Best Bank » en Tunisie, lors de l'édition 2021
des African Banking Awards par EMEA Finance Magazine.

Clôture du Chantier
« Remédiation KYC »

3.4.2 DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

FAITS MARQUANTS 2021 – MARCHÉS DES PROFESSIONNELS & DES ENTREPRISES

JANVIER	Lancement Outil de prospection Géomarketing Pro	
FÉVRIER		
MARS (12, 21)	'Webinaire SUNREF' – 1 sous la thématique «Outil de financement vert pour les entreprises Tunisiennes»	
AVRIL	Participation aux « Rencontres B to B » en partenariat avec l'AFD sous la thématique «Appui financier pour les entreprises dans le domaine de l'environnement et de l'énergie»	
MAI	Communication Client «Financement des Entreprises du Secteur de la Santé»	
JUIN (17, 18, 24, 25)	Communication clients 'Conférence TUNICREEE' en partenariat avec l'ANME sur la thématique «La transition énergétique en Tunisie»	Webinaire 'SUNREF' – 2 sous la thématique ' Une incitation financière & un soutien technique pour l'investissement Vert'
JUILLET	Communication client « Atlas des mondes francophones » en partenariat avec l'ambassade de France, AFD et Business France	
AOÛT	Enquête Corporate Customer Satisfaction 'IPSOS'	
SEPTEMBRE	Webinaire 'GTB' – 2 En partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Sfax.	
OCTOBRE		
NOVEMBRE	Webinaire 'GTB' – 3 en partenariat avec la CONECT	
DÉCEMBRE	Sponsoring évènement 'French Tech' en Afrique du Nord en partenariat avec l'ambassade de France 'UIB partenaire bancaire de référence du 1 ^{er} programme d'immersion de la French Tech en Afrique du Nord'	Sponsoring et participation aux Journées pharmaceutiques du Sud en partenariat avec le Conseil Régional De L'Ordre Des Pharmaciens Du Sud'

Communication Clients 'GTB'
Newsletter Client 'Païement CNSS'

Participation aux Rencontres d'affaires
France – Tunisie
Organisées par Business France Tunisie

Webinaire 'GTB' – 1
*en partenariat avec la Chambre de Commerce
et d'Industrie du Centre*

Signature d'une nouvelle Convention Clients
Professionnels UIB-OECT

Sponsoring et Participation au 4^{ème} 'Forum de l'officine à Tunis'
en partenariat avec le Syndicat des Pharmaciens d'Officine de Tunisie'

Participation au Webinaire 'S'implanter en France,
se développer à l'international'
organisé par la CTFCI et Business France.

Participation à la mission Intersectorielle
Tunisie – Sénégal avec la CONECT

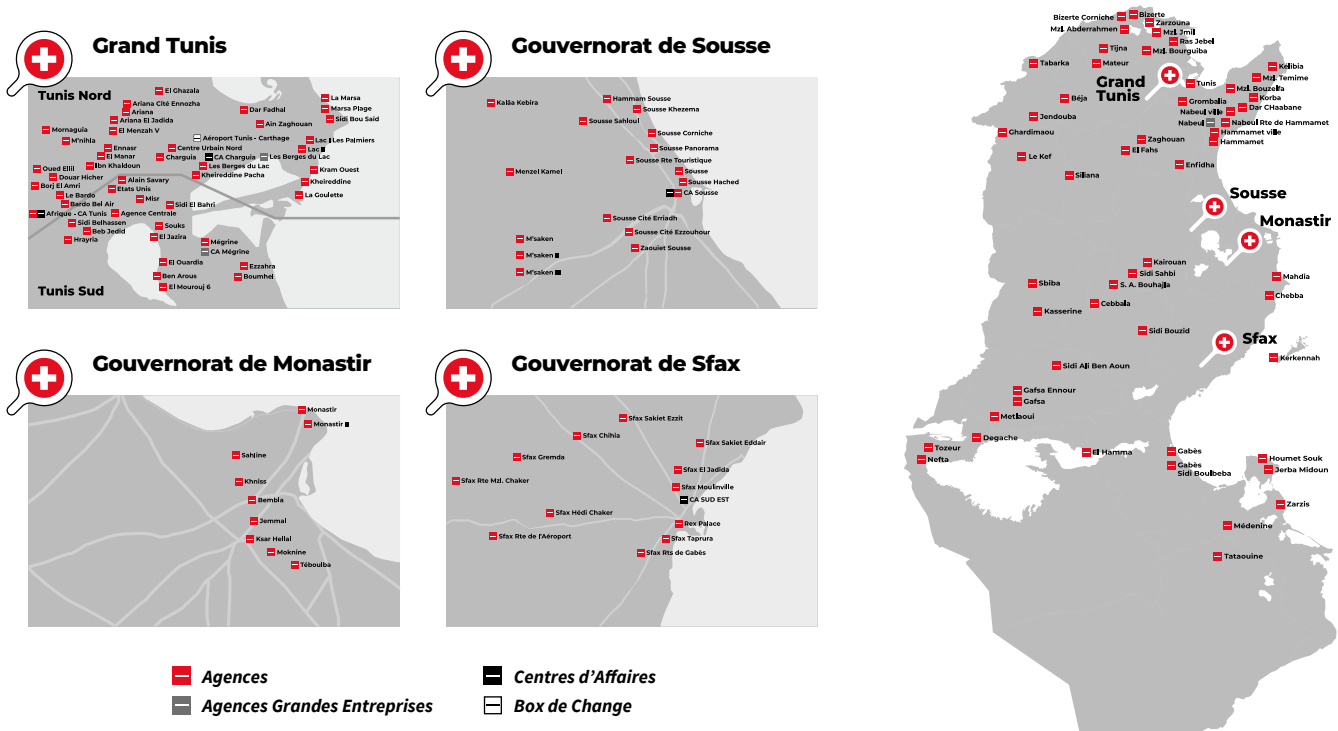
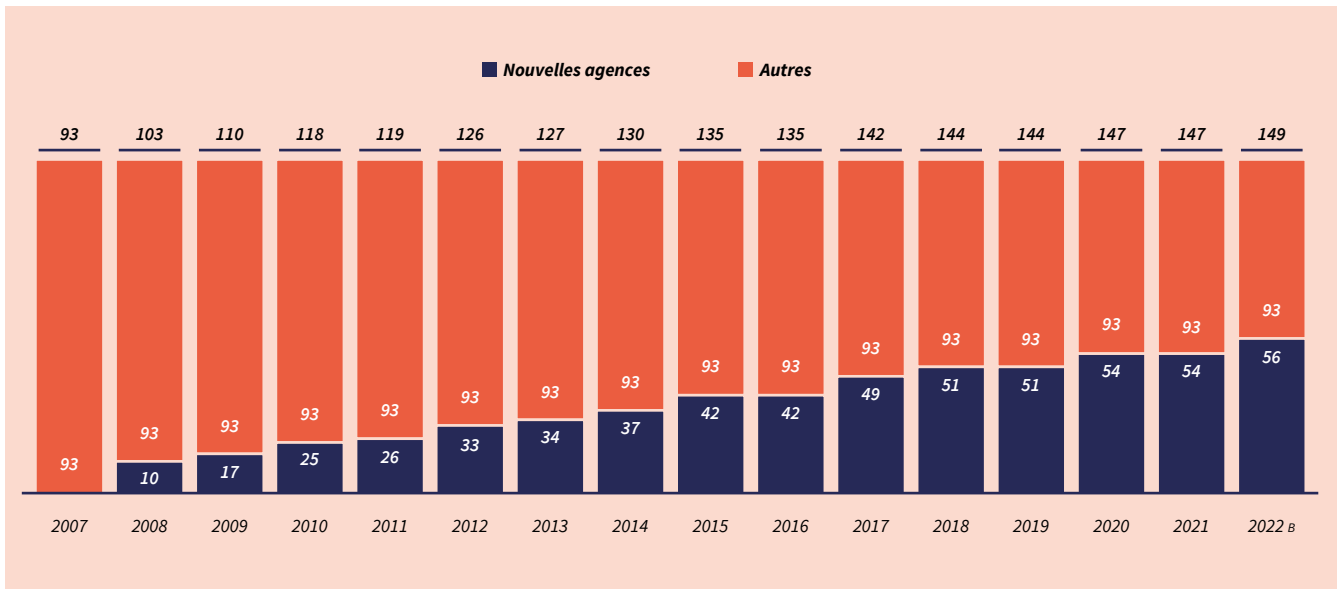
Prix « Meilleure Banque de Financement du Commerce
International 2021 – Tunisie » décerné par le magazine
« Global finance »

Accord UIB – PROPARCO
*« dans le cadre de l'initiative française Choose Africa de soutien
aux start-up, TPE et PME en Afrique »*

3.4.3 EVOLUTION DU RÉSEAU

UNE STRATÉGIE D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DU RÉSEAU

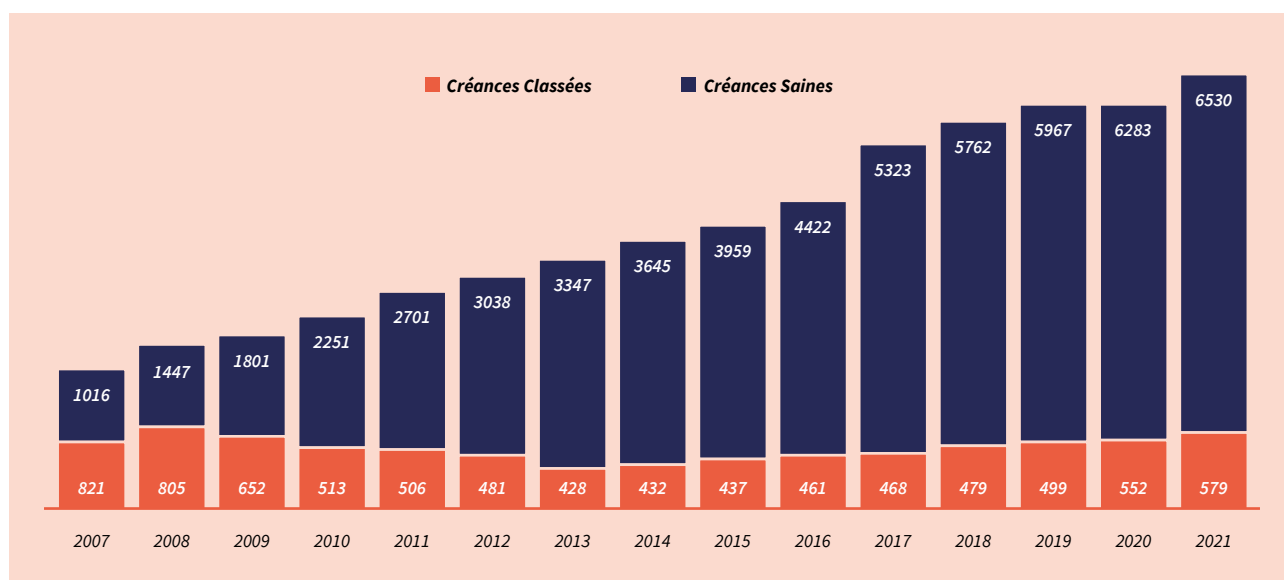
Un réseau de **147 agences** en Décembre 2021 (140 agences, 5 Centres d'affaires et 2 agences GE).



3.4.4 SITUATION DU PORTEFEUILLE ET PROFIL DE RISQUES AU 31/12/2021

SITUATION DU PORTEFEUILLE NIVEAU D'EXPOSITION PAR TYPE DE RISQUES

Les engagements sains (YC les engagements hors bilan) sont passés de **1 016 MTND** en 2007 à **6 530 MTND** en 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de **14%**.



STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ : NIVEAU D'EXPOSITION PAR SECTEUR

Le niveau d'exposition par secteur ne fait pas ressortir d'indicateurs spécifiques de risques (annexe 12 du règlement du CMF relatif au schéma du rapport annuel sur la gestion de la société). En effet, l'agriculture, le tourisme et la promotion immobilière représentent **3,1%** des engagements globaux de la banque (yc les engagements hors bilan).

EN MTND	SAINS	DÉFAUT	TOTAL	STRUCTURE EN %
Professionnels	2 921	401	3 322	46,7%
Agriculture	97	5	102	1,4%
Industries mécaniques et électriques	381	10	390	5,5%
Oléifacteurs	41	12	53	0,7%
Exportateurs d'huile d'olive	10	0	10	0,1%
Industries agroalimentaires	442	15	457	6,4%
Industries pharmaceutiques	133	15	148	2,1%
Autres industries	573	143	716	10,1%
BTP	53	48	102	1,4%
Tourisme	34	22	55	0,8%
Agence de voyage	6	1	7	0,1%
Agence de location de voitures	0,2	0,3	0,5	0,0%
Promotion immobilière	44	14	58	0,8%
Commerce	761	87	848	11,9%
Santé	49	3	53	0,7%
Télécom et TIC	4	1	5	0,1%
Autres services	293	25	318	4,5%
Particuliers	3 276	176	3 452	48,6%
Salariés du secteur privé : Crédits logements	375	25	400	5,6%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	307	65	372	5,2%
Salariés du secteur public : Crédits logements	896	17	913	13%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	1 698	69	1 767	25%
Contreparties publiques	333	2	335	4,7%
TOTAL GÉNÉRAL	6 530	579	7 109	100,0%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2021

**STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR :
NIVEAU D'EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

Les engagements sains sur les relations du gouvernorat de Tunis représentent **48,7%** du total engagements sains de la Banque en 2021.

EN MTND	ENCOURS SAINS	STRUCTURE EN %
TUNIS	3 179	48,7%
SFAX	558	8,5%
SOUSSE	411	6,3%
NABEUL	360	5,5%
BIZERTE	259	4,0%
BEN AROUS	237	3,6%
GAFSA	200	3,1%
MONASTIR	166	2,5%
SIDI BOUZID	162	2,5%
ARIANA	141	2,2%
GABES	133	2,0%
MEDENINE	98	1,5%
TOZEUR	96	1,5%
JENDOUBA	83	1,3%
MANOUBA	76	1,2%
KASSERINE	75	1,1%
KAIROUAN	68	1,0%
MAHDIA	58	0,9%
ZAGHOUAN	48	0,7%
LE KEF	47	0,7%
BEJA	44	0,7%
TATAOUINE	25	0,4%
SILIANA	6	0,1%
TOTAL GÉNÉRAL	6 530	100,0%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2021

**STRUCTURE DU PORTEFEUILLE :
NIVEAU D'EXPOSITION SUR LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES (TOP 20)**

Le TOP 20 des principaux bénéficiaires représente **25%** du total engagements sains (hors souverain).

CHIFFRES EN MTND	TOTAL ENGAGEMENTS BILAN ET HORS-BILAN SAINS 2021
1	248
2	160
3	118
4	109
5	106
6	102
7	84
8	80
9	78
10	61
11	50
12	49
13	49
14	48
15	48
16	47
17	43
18	42
19	38
20	36
TOTAL ENGAGEMENTS SAINS HORS SOUVERAIN	1 595

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2021

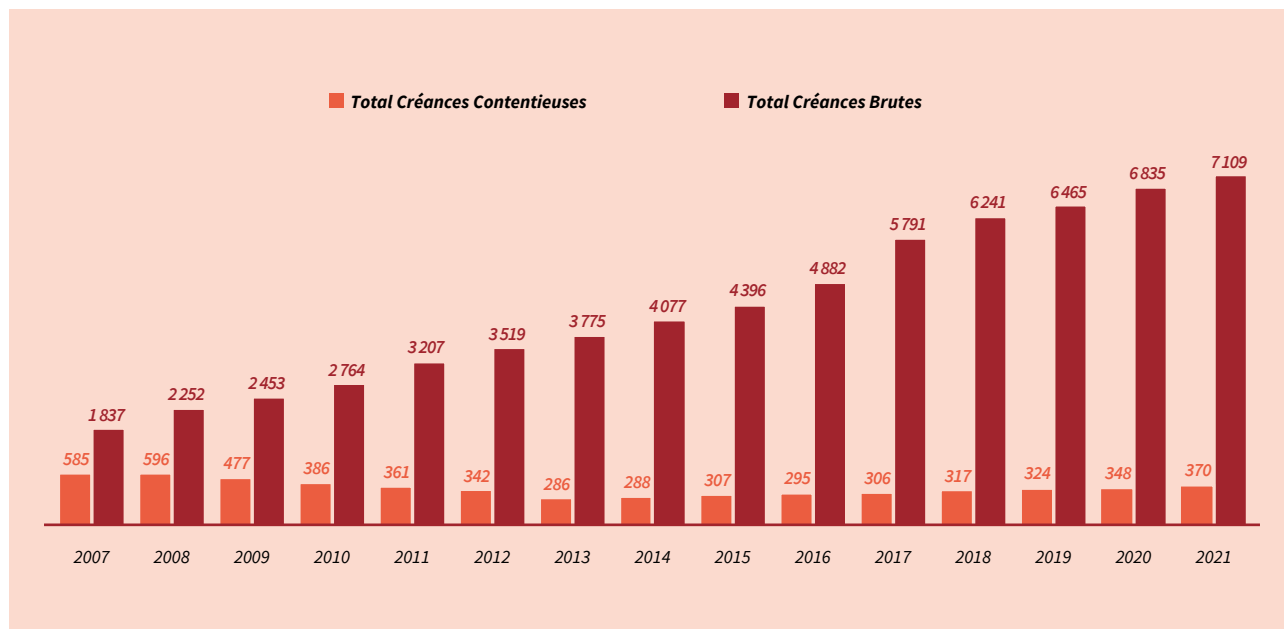
ENGAGEMENTS AVEC LE SECTEUR ÉTATIQUE

CHIFFRE EN MTND	DÉC. 2020	DÉC. 2021	EVOLUTION ANNUELLE
BTA	175,7	236,7	
Emprunt National	6,0	30,0	
Crédits Syndiqués	307,2	206,2	
Engagements avec les Ministères (hors Ministère des Finances)	7,1	1,8	
Engagements Souverain Bilan	496,0	474,7	-4,3%
Engagements Souverain Hors Bilan	0	0	
Total Engagements Souverain	496,0	474,7	-4,3%
Engagements Entreprises publiques Bilan	121,3	108,2	
Engagements Entreprises publiques Hors Bilan	37,0	16,8	
Total Engagements Secteur Public	158,3	125,0	-21,1%
Total Engagements Etatique	654,3	599,7	-8,3%

- **Le total engagement sur le Souverain et Entreprises Publiques a atteint 600 MTND à fin 2021 (vs 654 MTND à fin 2020) soit 7,7% du total Bilan et Hors Bilan de la Banque; les souscriptions nouvelles en Bons de Trésor et Emprunt National ne couvrant pas l'amortissement du crédit en devises accordé à l'Etat et la baisse de l'engagement avec les entreprises publiques.**

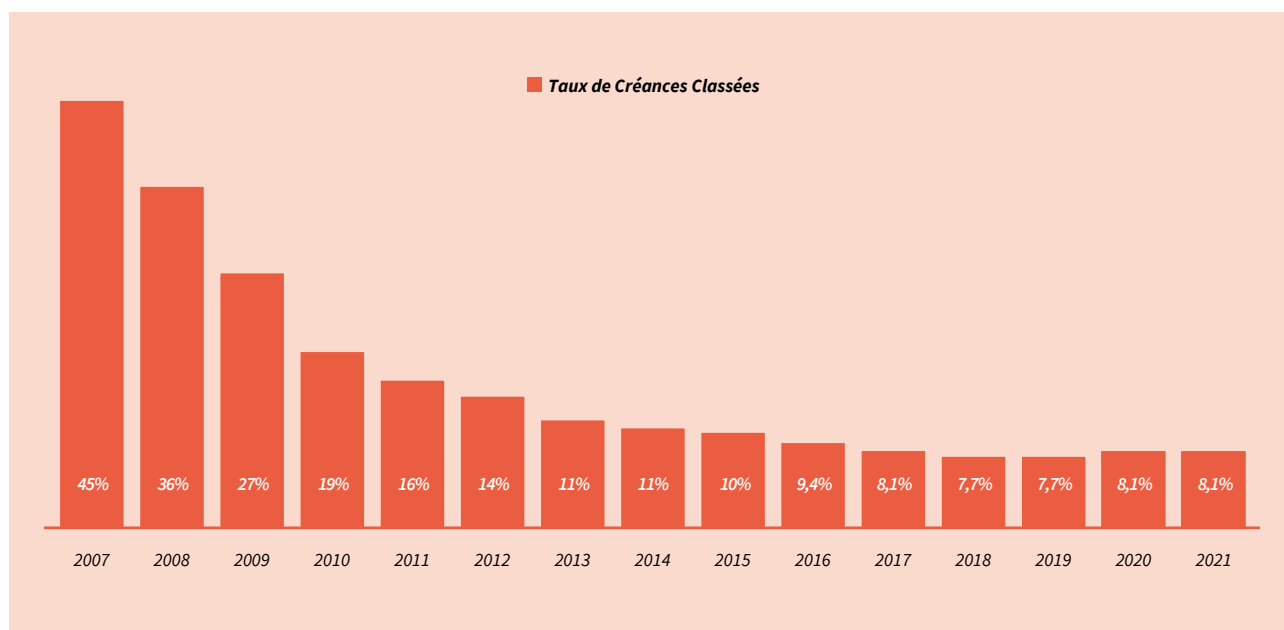
STRUCTURE DU PORTEFEUILLE CONTENTIEUX

- Les engagements en contentieux nets des provisions et des agios réservés totalisent un montant de **41 MTND** vs **260 MTND** à fin 2007,
- Les engagements bruts en contentieux sont passés de **585 MTND** en 2007 (31,8% des engagements globaux) à **370 MTND** à fin 2021 (5,2% des engagements globaux).



TAUX DES CRÉANCES CLASSÉES

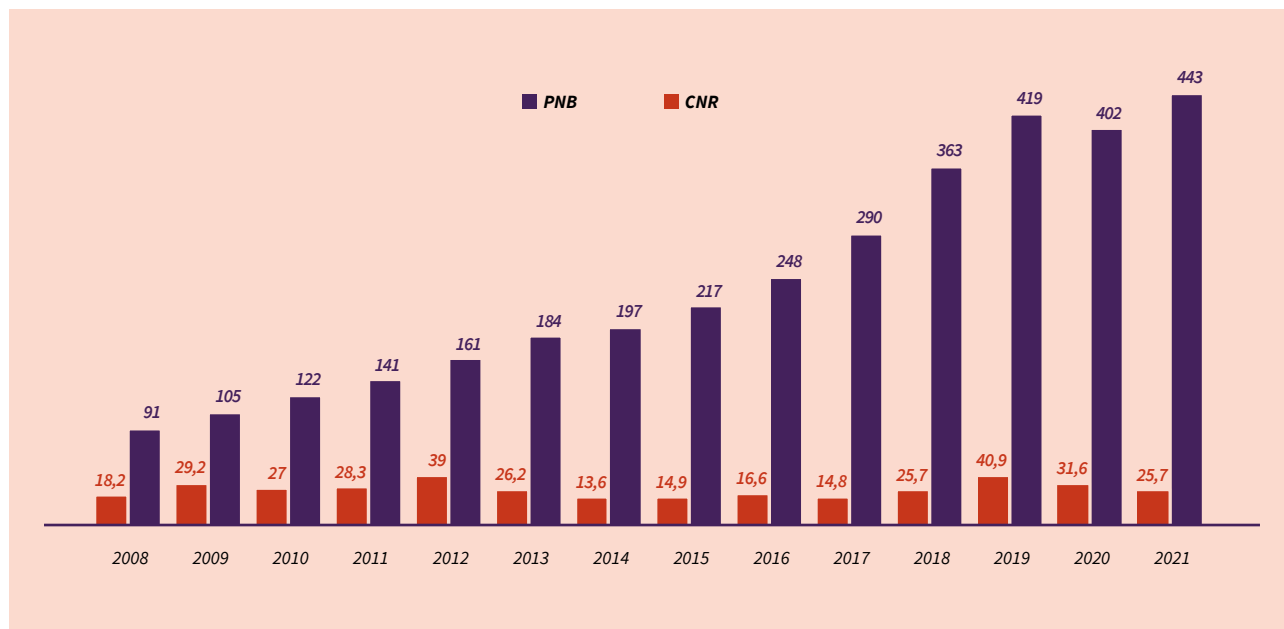
Le taux des créances classées (YC les engagements hors bilan) est passé de **45%** en 2007 à **8,1%** en 2021.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2021

COÛT NET DU RISQUE

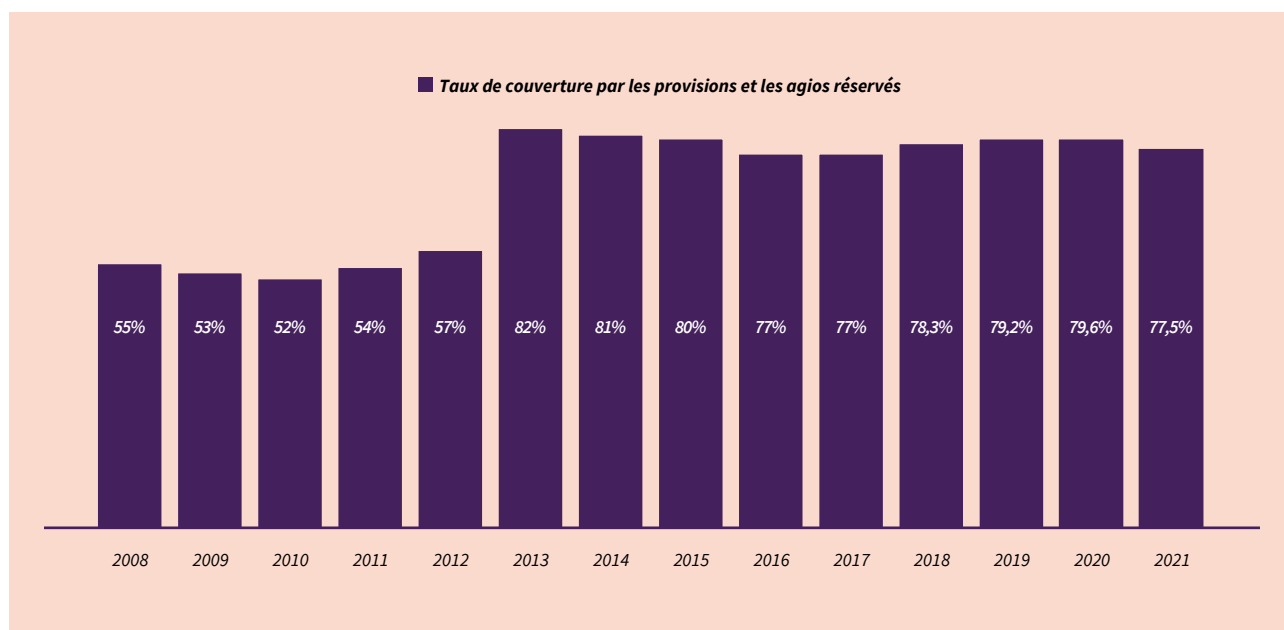
Le CNR sur les créances en défaut consomme **5,8%** du PNB en 2021 vs **7,8%** en 2020 et **9,8%** en 2019.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2021

RATIO DE COUVERTURE

Un taux de couverture des créances en défaut par les provisions et les agios réservés de **77,5%** en 2021.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2021

3.4.5 RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2021

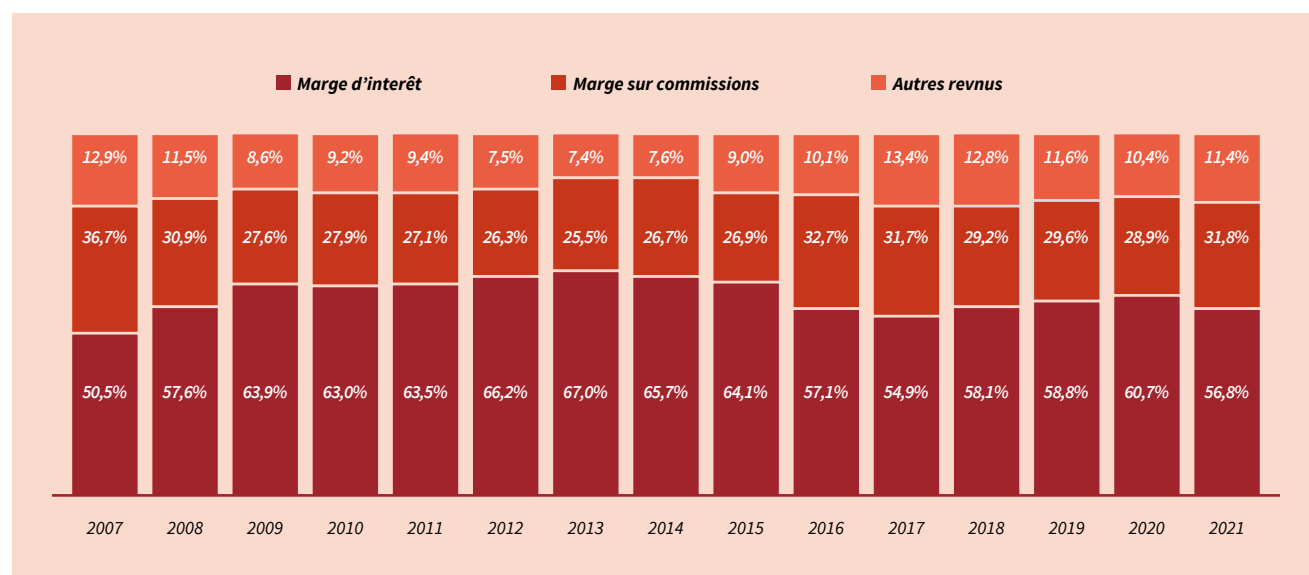
INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **686,4 MTND** de Produits d'Exploitation Bancaire, soit un taux de croissance de **+3,6%** vs 2020.
- **442,8 MTND** de PNB en 2021, soit un taux de croissance de **+ 10,1%** vs 2020.
- **49,8 MTND** de charges générales d'exploitation (35,5 MTND hors contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires), soit une hausse de +7% (+8,2% hors contribution FGDB) vs 2020 en lien avec (1) la hausse des frais liés à la crise sanitaire (frais médicaux et frais de sécurité des Biens et Personnes) et (2) des charges d'exploitation en lien avec les Investissements IT et ce, en ligne avec la stratégie de la Banque relative à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'optimisation, l'automatisation et la digitalisation des processus de la Banque.
- **176,2 MTND** de frais de personnel, soit un taux de croissance de **+22,9 %** vs 2020 sous l'effet notamment de (1) la révision de l'indemnité de fin de carrière (IFC) suite à l'accord signé entre l'APTBEF et Fédération des banques et des établissements financiers relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) passant de 6 mois à 12 mois (15,9 MTND pour l'ajustement du stock de provisions), (2) les augmentations salariales conventionnelles et non conventionnelles et (3) l'impact des dispositifs de montée en compétences des collaborateurs et d'incitation liés aux performances de la banque. Si l'on exclut l'effet non récurrent relatif à la révision de l'Indemnité de Fin de Carrière, l'évolution des frais de personnel est de +11,8%.

PROFIL DU PNB

Une marge d'intérêts qui reste à +3,2% en 2021 vs 2020 sous l'effet de la baisse des taux mensuels moyens du marché monétaire vs +21% pour la marge sur commissions et +20,1% pour les revenus du Portefeuille.

EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Δ 21/20	TCAM 07/21
Marge d'intérêts	34,4	52,1	67,2	76,9	89,4	106,4	123,3	129,3	138,9	141,6	159,4	210,6	246,7	244,0	251,8	3,2%	15,3%
Marge sur commissions	25	28	29	34	38,2	42,3	46,9	52,5	58,3	81	91,9	105,8	124,1	116,3	140,7	21,0%	13,2%
Autres revenus	8,8	10,4	9	11,2	13,2	12,1	13,7	14,9	19,5	25,1	38,9	46,3	48,6	41,9	50,3	20,1%	13,3%
PNB	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	442,8	10,1%	14,3%



La Banque n'a pas enregistré d'événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

RATIOS DE GESTION

- **Ratio commissions nettes/charges opératoires : 59%** en 2021 vs **35,3%** en 2007 et **57,5%** en 2020, le ratio corrigé est de **63,2%**
- **Ratio commissions nettes/frais de personnel : 79,9%** en 2021 vs **60,3%** en 2007 et **81,1%** en 2020, le ratio corrigé est de **87,8%**
- **Coefficient d'exploitation : 53,9%** en 2021 vs **103,9%** en 2007 et **50,3%** en 2020, le coefficient d'exploitation corrigé est de **50,3%**
- **Productivité par agent : X 6 fois** en passant de **48,9 KTND** en 2007 à **295,8 KTND** en 2021.



* Hors impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC

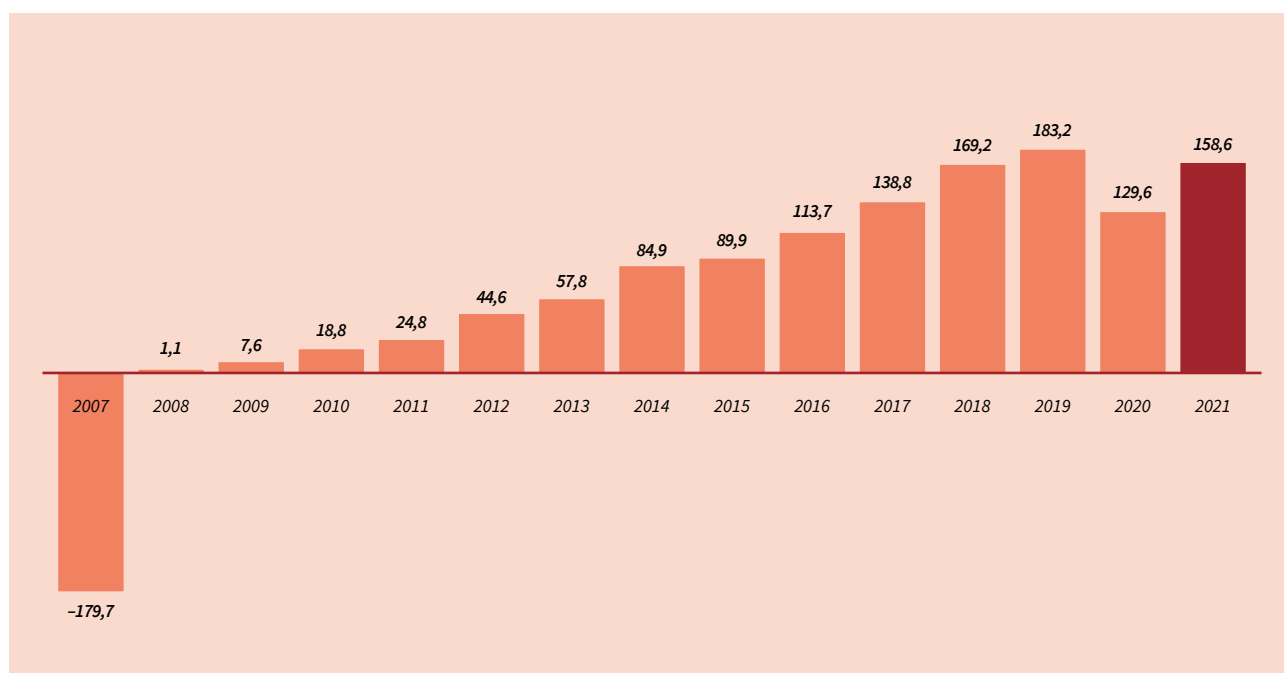
RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Un résultat d'Exploitation de **159 MTND** en 2021 vs 129,5 en 2020 (soit une hausse de **+ 22,8%**).



RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

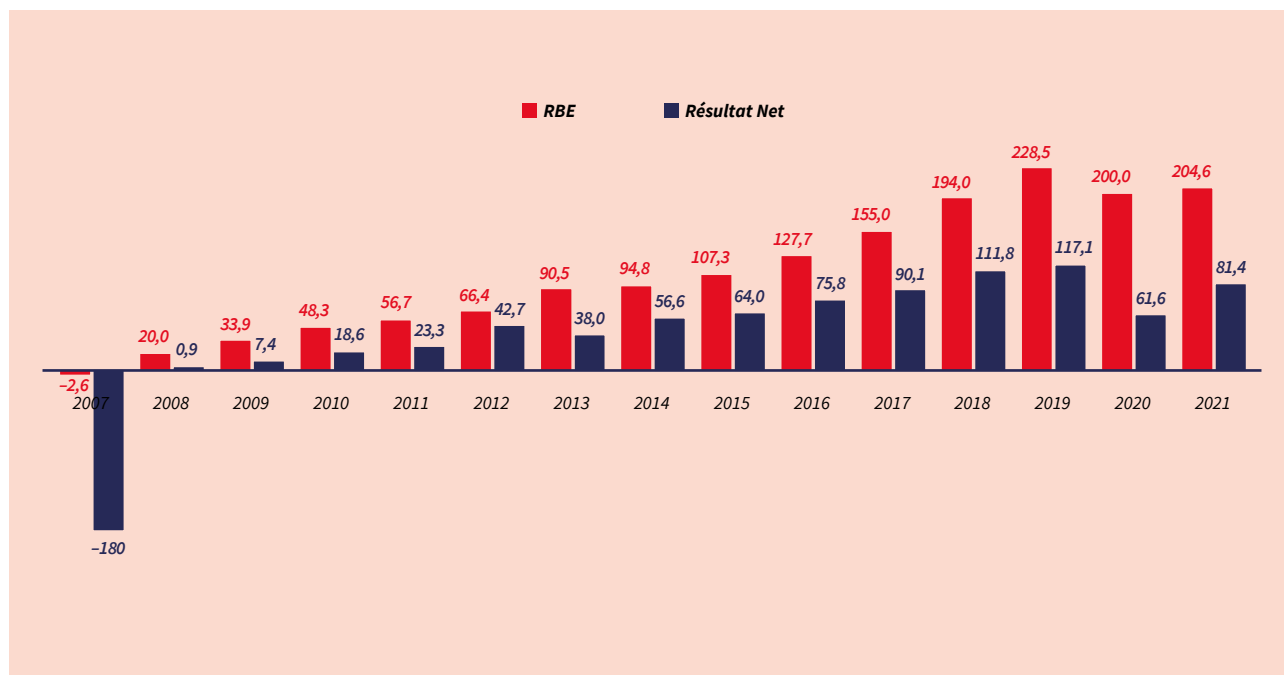
Un résultat avant impôt et éléments extraordinaires de **158,6 MTND** en 2021 vs 129,6 en 2020 (soit une hausse de **+ 22,4%**).



La Banque n'a pas enregistré d'événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

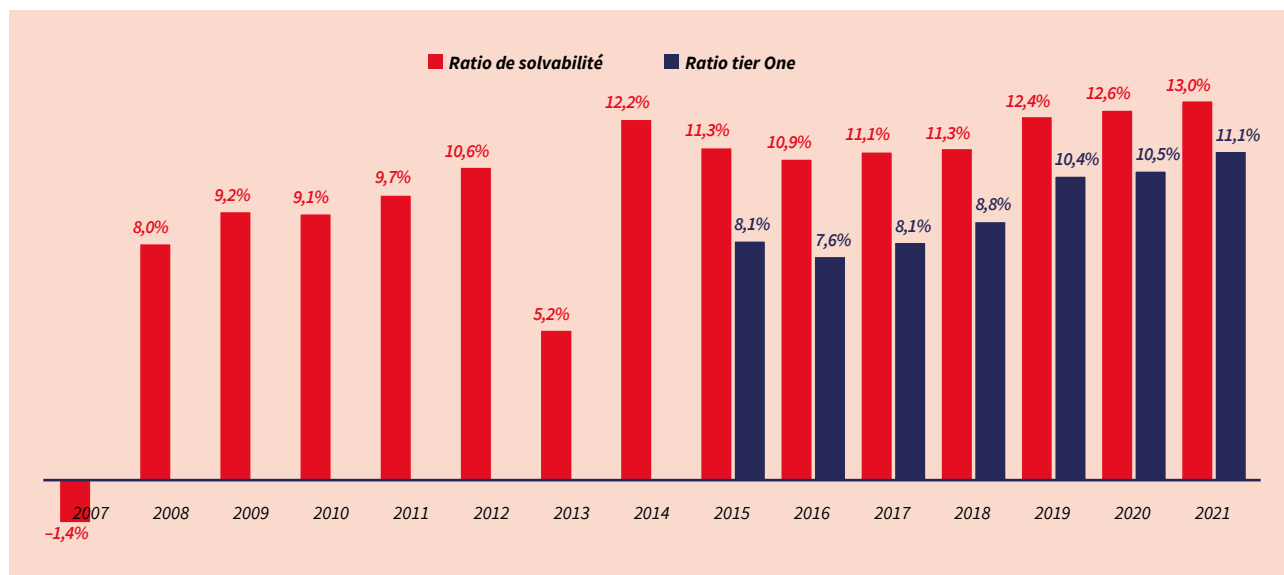
RÉSULTAT NET

81,4 MTND de résultat net au titre de l'exercice 2021, en tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 67,3 MTND.



RATIOS PRUDENTIELS*

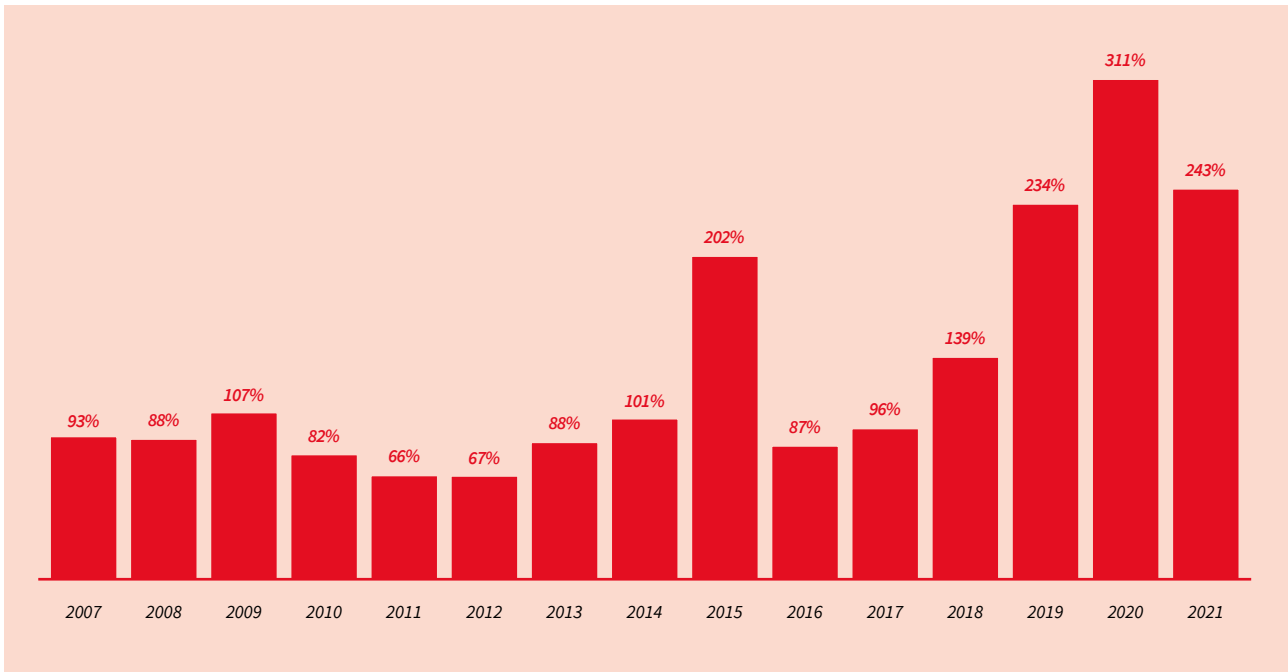
Les fonds propres nets de l'UIB s'élèvent à 839,2 MTND (y compris les fonds propres complémentaires). En tenant compte des risques encourus totalisant 6 471,9 MTND à fin 2021 (dont 790,3 MTND risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **12,97%** (le ratio est de 14,8% hors impact des risques encourus en lien avec le risque opérationnel**); le ratio Tier one étant de **11,08%**.



* Tenant compte d'une distribution d'un dividende estimé à 14% de la valeur nominale de l'action
 ** Circulaire BCT 2016-03

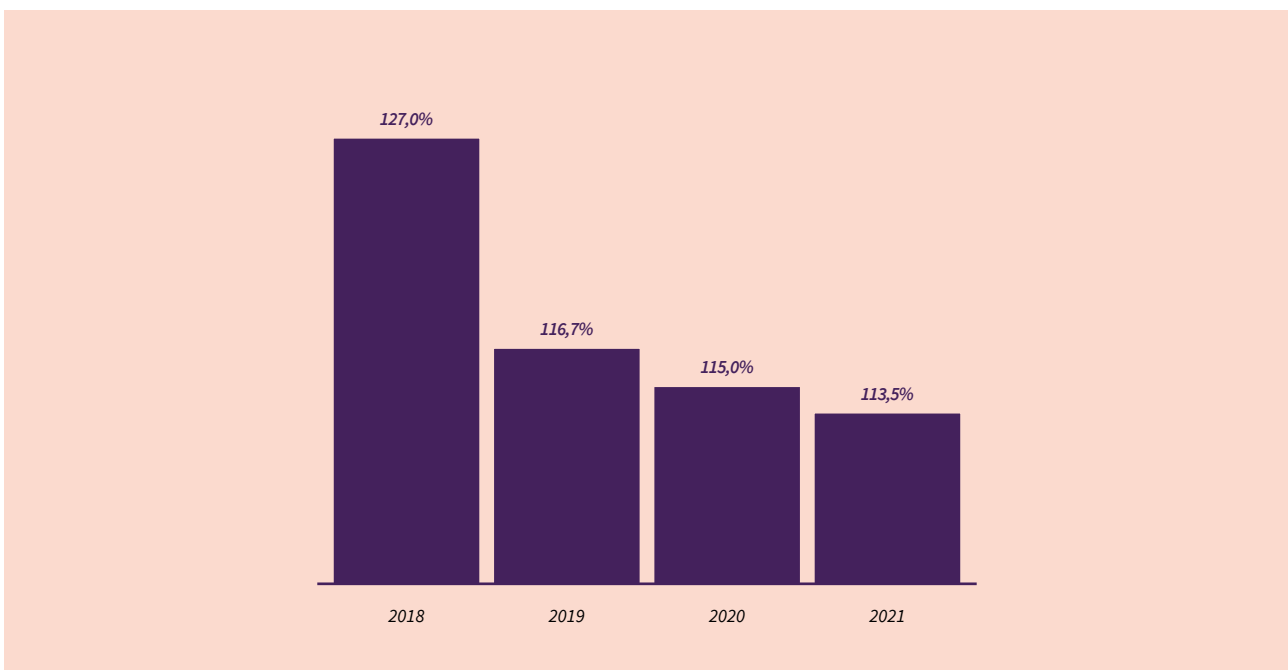
RATIOS PRUDENTIELS

Un ratio de liquidité (LCR*) de **243%** (vs un ratio minimum exigé par la BCT de 100% au titre de 2021).



RATIOS PRUDENTIELS

Un ratio de Crédits/Dépôts de **113,5%** (vs un ratio maximum exigé par la BCT de 120% au titre de 2021).



* Ratio LCR : Première application de la circulaire BCT N°2014-14 le 31 décembre 2014.
* Ratio L/D : Première application de la circulaire BCT N°2018-10 le 31 décembre 2018.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020 <i>Retraité</i>
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	242 692	167 383
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	92 841	37 982
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 949 975	5 832 983
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	28 870	36 192
AC5	Portefeuille d'investissement	5	340 707	260 681
AC6	Valeurs immobilisées	6	65 328	66 061
AC7	Autres actifs	7	57 353	57 961
TOTAL ACTIFS			6 777 766	6 459 243

PASSIF				
PA1	Banque Centrale et CCP	8	6	11
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	67 623	87 415
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 412 190	5 132 862
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	329 416	377 450
PA5	Autres passifs	12	226 025	176 311
TOTAL PASSIFS			6 035 206	5 774 049

CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves	13	481 783	340 433
CP3	Autres capitaux propres		0	0
CP5	Résultats reportés		6 554	110 341
CP6	Résultat de l'exercice		81 369	61 620
TOTAL CAPITAUX PROPRES			742 506	685 194
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			6 777 766	6 459 243

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021
 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
HB1–Cautions , avals et autres garanties donnés :	15	629 385	712 863
HB2–Crédits documentaires	16	391 535	314 638
HB3–Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 020 920	1 027 501
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4–Engagements de financements donnés	17	217 138	160 539
HB5–Engagements sur titres		7 350	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		224 488	160 539
ENGAGEMENTS RECUS			
HB6–Engagements de financement reçus		0	0
HB7–Garanties reçues	18	2 000 200	1 840 812



ETAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021
 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	488 689	498 675
PR2	Commissions (en produits)	147 378	122 233
PR3	Gains sur portefeuille–titres commercial et opérations financières	26 446	24 673
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23 899	17 242
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		686 412	662 823
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(236 937)	(254 709)
CH2	Commissions encourues	(6 648)	(5 921)
CH3	Pertes sur portefeuille–titres commercial et opérations financières	–	–
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(243 585)	(260 630)
PRODUIT NET BANCAIRE		442 827	402 193
PR5–CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(45 977)	(69 974)
PR6–CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	321	(585)
PR7	Autres produits d'exploitation	338	145
CH6	Frais de personnel	(176 198)	(143 367)
CH7	Charges générales d'exploitation	(49 809)	(46 562)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 516)	(12 393)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		158 986	129 457
PR8–CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(363)	125
CH11	Impôt sur les bénéfices	(67 303)	(50 619)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		91 320	78 963
PR9–CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(9 951)	(17 343)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		81 369	61 620
Effet des modifications comptables		–	–
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		81 369	61 620
Résultat par action (en DT)		2,354	1,783

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2021
(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		670 110	641 904
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(259 873)	(291 055)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(3 080)	2 893
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(8 500)	3 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(172 670)	(388 490)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		280 112	175 644
Titres de placements, titres de transaction		7 322	22 018
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(204 502)	(157 445)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		17 715	(30 025)
Impôts sur les bénéfices		(40 513)	(73 170)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		286 121	(94 726)
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		22 162	21 379
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(77 969)	(72 177)
Acquisition / Cession immobilisations		(21 562)	(25 288)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(77 369)	(76 086)
FLUX DE FINANCEMENT			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(46 136)	(51 540)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(18)	377
Dividendes versés		-	-
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(70 346)	(51 163)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		138 406	(221 975)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		121 205	343 180
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	259 610	121 205

3.4.6 STRUCTURE ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2021 DES AUTRES ENTITÉS (FILIALES) DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'UIB

STRUCTURE DES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DE L'UIB

INTERNATIONAL SICAR – IS		INTERMÉDIAIRE EN BOURSE		INTERNATIONALE DE RECouvreMENT DE CRÉANCES		UIB ASSURANCES	
% DANS LE CAPITAL DE L'IS		% DANS LE CAPITAL DE L'UIB FINANCE		% DANS LE CAPITAL DE L'IRC		% DANS LE CAPITAL DE L'UIB ASSURANCES	
UIB	34%	UIB	99,92%	UIB	99,97%	UIB	49%
ABS	20%	DIVERS	0,08%	DIVERS	0,03%	SOGECAP	51%
AIL	13%						
ETS SLAMA	7,5%						
DIVERS	25,5%						

RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES

EN KTND	IS		UIB FINANCE		IRC	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits d'exploitation	789	567	942	603	2 631	2 493
Charges d'exploitation	-713	-616	-413	-406	-181	-215
Dotations / reprises nettes aux provisions	-7	-15	-6	-6	-51	-45
Résultat d'exploitation	76	-49	529	196	1 317	1 309
Produits financiers nets/ Placements	57	88	68	50	145	138
RÉSULTAT NET	168	37	519	243	915	927
Capitaux Propres (Avant Affectation)	4 199	4 031	1 688	1 168	2 120	2 134
TOTAL BILAN	63 631	62 943	3 513	3 636	2 689	2 647

3.4.7 LE TITRE EN BOURSE

TITRE UIB : INDICATEURS BOURSIERS

L'UIB est la **5^{ème}** capitalisation boursière du secteur bancaire en Tunisie avec un PER de **6,3** et un P/B de **0,7**. Une capitalisation boursière multipliée par 4,3 sur 14 ans (511,2 MTND vs 118,7 MTND en juin 2008).

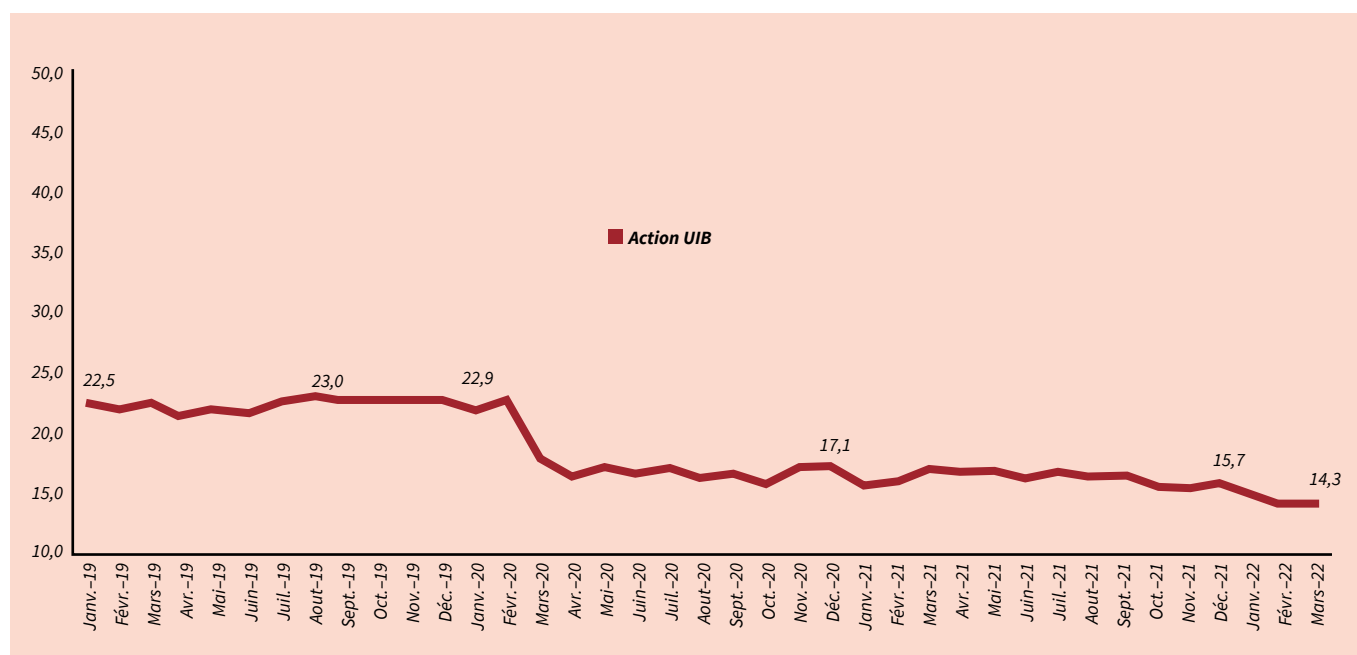
	RÉSULTAT PAR ACTION	CAPITALISATION BOURSIÈRE	PER	P/B
31 décembre 2021	2,354 TND*	511 192 KTND	6,3	0,7

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Δ 20/19	Δ21/20
Action UIB	15,9	18,4	22,6	23,6	22,9	17,1	15,7	-25,1%	-8,4%
Tunindex	5 042	5 489	6 282	7 272	7 122	6 885	7 046	-3,3%	+2,3%
Indice Banques	3 178	3 517	4 199	4 644	4 654	3 796	3 953	-18,4%	+4,1%

EVOLUTION DU COURS BOURSIER

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION UIB ENTRE 2019-2021

Un titre qui enregistre une évolution négative de **-8,4%** en 2021 vs 2020 (vs **+2,3%** pour le Tunindex et **+4,1%** pour l'indice Banques).



Les données du mois de Mars 2022 sont arrêtées à la date du 17 Mars

* Le résultat par action ainsi déterminé en 2021 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.5 RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS



EFFECTIF
31/12/2021

1 497



FEMMES - HOMMES

60 % - 40 %



DIPLÔMÉS DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

70 %



AGE
MOYEN

40 ANS



ANCIENNETÉ
MOYENNE

15 ANS



TAUX
D'ENCADREMENT

94 %



NOMBRE
D'INGÉNIEURS

62



COLLABORATEURS FILIÈRE
COMMERCIALE (PBDD & PEBFI)

63 %



TOTAL
RECRUTEMENTS

87



TOTAL
DÉPARTS

69



REPRÉSENTATIVITÉ AU NIVEAU DU CODIR & COMEX
FEMMES-HOMMES

50% - 50%



MOBILITÉ
GÉOGRAPHIQUE

95



MOBILITÉ FONCTIONNELLE
(évolution de carrière / changement de poste)

91

RECRUTEMENT & GESTION DES CARRIÈRES

AUTOMATISATION DES PROCESSUS MÉTIERS



263

**DIPLÔMÉS
PARTICIPANTS
AUX CONCOURS
EXTERNÉS**

E-RECRUITMENT

Une solution informatique permettant la digitalisation et l'optimisation du processus ayant trait à la gestion des candidatures et aux recrutements internes et externes.

- Optimisation de la sélection des candidatures en termes de coûts et du délai de recrutement.
- Centralisation sur un seul et même outil d'une multitude de Cv accessibles via la plateforme de recrutement en ligne.
- Constitution d'un vivier de candidats via une Cv thèque riche et facile d'accès et d'utilisation (par profil, spécialité,...). La mise en production est prévue dès achèvement des travaux de tests et d'homologation.



8

**PARTENARIATS
UNIVERSITÉS**

IHEC Tunis, ISG
Tunis, ISG Sousse,
ISG Bizerte, EPT,
ENIT / INSAT /Tunis
Dauphine

WORKFLOW INTÉGRATION

L'outil proposé vise particulièrement à optimiser le processus d'intégration des nouvelles recrues.

- Centralisation sur une seule plateforme des différentes étapes de gestion de l'intégration (notamment les tâches administratives, la visite médicale, la gestion de la logistique, la formation, le parrainage,...) afin d'optimiser le processus d'intégration.
- Extraction des tableaux de bord et reportings sur l'intégration et le suivi des indicateurs de performance du processus.

Mise en production réalisée au mois d'octobre 2021 avec une phase de test au niveau de l'équipe RH à compter du mois de Novembre 2021. Déploiement prévu sur le T1 2022 pour l'ensemble des managers et des nouvelles recrues avec une démarche d'accompagnement RH / DSI.

GESTION DES CARRIÈRES & EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

GESTION DE LA RELÈVE MANAGÉRIALE

Mise en place d'un plan de succession pour les postes N-1 du CODIR afin de préparer la relève managériale sur les postes clés et anticiper les besoins en formation et d'accompagnement des futurs responsables .

EXPÉRIENCE COLLABORATEUR

PROJET

**TABLEAU DE BORD
USAGE DIGITAL /
MONÉTIQUE
COMMUNICATION RH
DÉVELOPPEMENT
DE LA MARQUE
EMPLOYEUR**

Projet Expérience Collaborateur lancé en 2021 en collaboration avec l'équipe Expérience Client avec pour objectifs le développement de l'expérience collaborateur et l'animation de communautés de collaborateurs afin d'assurer la conduite du changement sur 4 piliers :

- Construction de confiance entre les différents Pôles de la banque
 - Création de parcours collaborateurs personnalisés et attractifs
 - Renforcement de l'usage digital (Mise en place d'un Tableau de Bord monétique sur l'usage des cartes par le personnel de la banque)
 - Développement de la marque employeur
- Améliorer l'expérience de nos collaborateurs, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients (internes et externes) et de se conformer aux exigences de notre environnement interne et externe.
 - Réinventer l'accueil des nouveaux arrivants et assurer leur accompagnement en créant des parcours adaptés à leurs profils et attentes
 - Accompagner la transformation digitale
 - Améliorer l'engagement des collaborateurs
 - Développer l'attractivité de la banque en tant que marque employeur

GESTION ADMINISTRATIVE & AFFAIRES SOCIALES

AUTOMATISATION DES PROCESS

FIABILISATION DES DONNÉES ADMINISTRATIVES & DE CARRIÈRE SUR LE SIRH



- Suivi de l'action de fiabilisation des données SIRH de la reconstitution de l'historique et du parcours de carrière des collaborateurs de la banque
- Action de fiabilisation des données sociales des collaborateurs.

POLYVALENCE DE L'EQUIPE RH

- Lancement du projet HR Analytics (une solution BI) qui a pour objectif de faciliter l'analyse des données RH et permettre à l'équipe opérationnelle de disposer en temps réel d'outils de mesure et de suivi de l'évolution des principaux indicateurs RH.
- Lancement d'un projet d'automatisation de calcul des primes.

- Suivi du programme de mise en situation de l'équipe RH pour assurer la polyvalence sur le périmètre administratif et Paie.

FORMATION

CHIFFRES CLÉS

1 041 VS **554** (2020)

Collaborateurs ayant suivi au moins 1 formation présentielle avec un déploiement à partir de Mars 2021 du mode Visio.

20 908 VS **5 836** (2020)

Heures de formation dispensées.

14H / ETP VS **4H / ETP**
(2020)

1 045 VS **795** (2020)

Etudiants accueillis en stage.

1 407 VS **1 401** (2020)

Collaborateurs ayant suivi au moins 1 formation en ligne.

FORMATIONS EN LIGNE

12

Formations groupe distribuées en ligne dont 3 destinées à l'ensemble du personnel.

7

Formations en ligne hors groupe destinées à des populations ciblées.



NOTRE VISION

- ① FAIRE ÉVOLUER LE CAPITAL HUMAIN EN COHÉSION AVEC LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA BANQUE.
- ① METTRE L'APPRENANT AU CENTRE DU DISPOSITIF DE FORMATION.
- ① VISION UNITÉ BUSINESS QUI CONSIDÈRE LES APPRENANTS COMME DES CLIENTS À SATISFAIRE.
- ① SMART LEARNING AVEC DES FORMATIONS JUST IN TIME QUI PROCURENT DE RÉELLES EXPÉRIENCES D'APPRENTISSAGE.
- ① ALLER VERS LA DIGITALISATION ET PLUS DE DÉCENTRALISATION DES FORMATIONS.

ENJEUX STRATÉGIQUES

*Soutenir la
transformation des
métiers dans une
démarche qualité.*

“

”

*Renforcer le
développement
des compétences
métiers.*

”

*Poursuivre le
développement
de la culture
managériale.*

*Développer
l'engagement des
collaborateurs.*

“

*Mettre en place des
formations créant des
passerelles entre les
métiers.*

“

”

*Favoriser le transfert
des compétences
en lien avec la
digitalisation.*

”

*Renforcer le
développement
de la culture
Risque & Conformité.*

GESTION DE LA CRISE DU COVID-19

Création d'une cellule de crise de l'UIB (joignable 24h sur 24h).

Création d'un pôle sanitaire pour assurer une veille sur l'état de santé des collaborateurs de l'UIB (une organisation permanente et réactive de recueil, d'analyse et de suivi des demandes du personnel actif et retraité de la banque).

Signature d'un partenariat avec une société d'assistance médicale pour assurer en faveur du personnel, actif et retraité, un accompagnement médical pour les patients testés positifs au Covid-19 et, au besoin, d'une surveillance médicale complète, la mise sous oxygénothérapie à domicile ou le transport médicalisé.

Installation de séparations en plexiglas pour les équipes du FO dans l'ensemble des agences.

Distribution de masques à l'ensemble des collaborateurs de l'UIB.

685

**PORT DU
MASQUE
OBLIGATOIRE**

Protégez-vous et protégez
votre entourage en portant
votre masque



250

TESTS RÉALISÉS DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE



LICENCES TÉLÉTRAVAIL

Réorganisation de l'activité : équipes en Télétravail, Team Split,... et application de mesures de confinement pour les personnes dont l'état de santé est à risque (femmes enceintes, maladies respiratoires, cardiaques,...).

Mise en œuvre d'un **programme de mobilité provisoire** dans le cadre d'un rapprochement familial durant la crise du Covid-19.

Renforcement des **Agents de sécurité** pour mieux assurer les services en respectant les mesures barrières.

Un don du Groupe Société Générale de 100 concentrateurs d'oxygènes et 150 oxymètres a été accordé à l'UIB afin de renforcer le dispositif actuel de lutte contre la pandémie.

Sensibilisation sur les gestes barrières via des communications internes et des affichages au niveau des locaux de la banque.

3.6 SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DES COMITÉS RATTACHÉS

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du respect des dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et de l'application de l'article 17 de ladite circulaire, une démarche a été envisagée afin d'évaluer une fois par an les travaux du Conseil d'administration dans son ensemble. Ce point est également inscrit dans le code de gouvernance du Conseil d'Administration de l'UIB approuvé par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion tenue le 19 avril 2019.

L'UIB, dans un souci de bonne gouvernance, assure également l'évaluation de ses comités (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération).

L'évaluation ci-après porte sur le fonctionnement collectif du Conseil d'Administration et a été débattue au Conseil d'Administration du 18 mars 2022.

Les administrateurs ont exprimé, à maintes reprises, leur satisfaction sur le fonctionnement, les travaux, la dynamique et la performance du Conseil, notant un progrès régulier sur le fond et la forme des sujets traités. Ils ont, également, souligné l'excellente qualité du dialogue et des échanges au sein du Conseil et recommandé des pistes d'amélioration à même de correspondre à l'intérêt de la Banque et de ses parties prenantes.

I. COMPOSITION, COMPÉTENCES, FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'Administration comprend 12 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire dont 3 administrateurs indépendants. Sa composition est jugée équilibrée et regroupe des compétences nécessaires à l'exercice de la mission du Conseil d'Administration. Elle reflète un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, comme elle montre une parfaite complémentarité en termes d'expertise des membres du Conseil, en liaison avec l'ensemble des activités de la Banque.

I.1. COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration intervient notamment sur les sujets suivants :

- Orientations et opérations stratégiques : approuver les orientations stratégiques de la Banque, suivre leur mise en œuvre et procéder à leur revue périodique.
- Etats financiers, reporting et communication : (a) s'assurer de l'exactitude, de la fiabilité, de la sincérité des comptes et de la qualité des informations transmises aux actionnaires et au marché (b) contrôler le processus de publication et de communication.
- Gestion des risques : (a) approuver et contrôler la mise en place de la stratégie globale et des politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques de toutes natures auxquels l'UIB est ou pourrait être exposée (b) s'assurer notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôler l'exposition aux risques liés aux activités de la Banque et approuver les limites globales des risques (c) et s'assurer de l'efficacité des mesures correctrices apportées.
- Organisation : (a) être informé et débattre périodiquement et au moins une fois par an, des grandes orientations de l'UIB en matière d'organisation et veiller à ce qu'elle soit conforme aux orientations stratégiques arrêtées et (b) délibérer préalablement sur les modifications de la structure de Direction de l'UIB.
- Conformité : délibérer sur tout plan en matière de mise en conformité avec les normes édictées par le régulateur et les dispositions prévues par le Groupe.
- Gouvernance : (a) examiner le dispositif de gouvernance, évaluer de manière périodique son efficacité et prendre les mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances (b) s'assurer du respect de la réglementation bancaire (c) déterminer les orientations et contrôler la mise en œuvre des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'UIB notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts (d) délibérer sur les modifications des structures de direction de l'UIB et se tenir informé des principales modifications de son organisation (e) délibérer une fois par an sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et celui de ses comités

- Ressources humaines, rémunération et politique salariale : (a) arrêter les principes de la politique de rémunération notamment pour les membres du Comex et du Codir (b) délibérer, une fois par an, sur la politique salariale de l'UIB et sur la politique en matière d'égalité entre hommes et femmes.

I.2. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre les missions conférées au Président du Conseil d'Administration en vertu du code des sociétés commerciales (art.216) et notamment celles en rapport avec la réalisation des options arrêtées par le Conseil, le Conseil d'Administration confie à Kamel NEJI des missions et mandats spécifiques, durant toute la période d'exercice de ses fonctions en tant que Président du Conseil d'Administration de l'UIB, et ce en concertation avec le Directeur Général de l'UIB et qui consistent notamment en :

- La représentation de l'UIB auprès des organismes institutionnels de la Tunisie ;
- La facilitation du business de l'UIB et son accompagnement pour l'accomplissement de toutes démarches inhérentes à la réalisation de ses projets de croissance et de développement ;
- L'accompagnement de la clientèle Corporate de l'UIB dans son développement à l'international et particulièrement sur le continent africain et ce, en synergie avec le Groupe SG et ses filiales ;
- La contribution active à la défense des intérêts de l'UIB et à la promotion de son image ;
- L'accompagnement de l'UIB, en cas de besoin et sur demande du Directeur Général, dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux.

Durant l'année 2021, le Président du Conseil d'Administration a convoqué, présidé les réunions du Conseil, en a fixé le calendrier et l'ordre du jour et en a organisé et dirigé les travaux (à l'exception d'une seule réunion). Il a veillé au bon fonctionnement des organes de l'UIB et à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération). Il a assisté à la totalité des Comités rattachés au Conseil et soumis pour avis des questions à l'examen de ces comités. Le Président du Conseil d'Administration s'est constamment assuré que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions et a veillé à leur bonne

information. Un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration et des Comités rattachés au Conseil d'administration a, également, été soumis aux administrateurs en vue de recueillir leur appréciation et œuvrer au progrès du fonctionnement et du déroulement des réunions du Conseil d'administration et des Comités rattachés.

Dans le contexte de crise sanitaire, le Président du Conseil d'administration a veillé à ce que la période de traitement et de confinement des collaborateurs touchés par le virus se déroule dans les meilleures conditions et à leur entière satisfaction. Aussi, il a apporté son soutien – sans aucune forme d'empiétement des pouvoirs – à la clientèle de la Banque, la plus fragilisée par la crise.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a contribué activement aux démarches à même de permettre à l'UIB de bénéficier de l'appui de cabinets de conseil pour la construction de son plan stratégique et de sa feuille de route 2022–2025. C'est ainsi qu'il s'est entretenu (en présentiel et par voie de télécommunication) avec les dirigeants de plusieurs cabinets internationaux.

Dans ce cadre, il s'est impliqué activement dans la fixation des termes de référence de la démarche surtout que le positionnement de l'UIB ne génère plus assez de rentabilité avec notamment

- Un fonds de commerce stagnant sur le marché des particuliers : ralentissement des recrutements dans la fonction publique (cœur de la franchise UIB), concurrence accrue par la quasi-majorité des acteurs bancaires,
- Un marché des entreprises en décroissance : niveau d'appétit aux risques de la banque plus faible que les concurrents, faible présence sur la Banque transactionnelle, retard par rapport aux compétiteurs cibles sur la Banque d'investissement (marchés de capitaux, conseil en fusions-acquisitions, financements structurés, ...), diversification lente des encours de crédits vers les PME et les professionnels.

- Un retrait par rapport à la concurrence en termes de part de marché (dépôts, crédits, nombre de clients bancaires, ...)

Il a aussi contribué à la fixation de l'ambition de l'UIB qui est d'identifier des relais de croissance et développer son fonds de commerce sur des secteurs économiques et des segments de marché à fort potentiel. En effet, les enjeux de rentabilité, de part de marché mais aussi d'efficacité opérationnelle pour l'UIB sont éminemment importants surtout que :

- Les coûts, augmentent alors que les différentes sources de revenus sont sous pression.
- L'UIB se trouve confrontée à diverses problématiques liées à l'afflux et au traitement des données, à la sécurisation des SI et des opérations, aux exigences du régulateur en matière de communication et de transferts de données à caractère personnel, à la rigidité du dispositif réglementaire en matière d'externalisation et de conventions réglementées entre parties liées...
- L'UIB a engagé des investissements en matière de système d'information et de moyens digitaux conformément à sa feuille de route, pour faire face à la transformation digitale qui s'intensifie entre les banques tunisiennes (offres de services bancaires en ligne), et mène des chantiers d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses front, middle et back offices, ...

Ce constat, partagé avec les membres du Conseil d'Administration, a conduit la Banque à procéder à un diagnostic global – externe & interne – en tirant en outre les enseignements des précédents plans stratégiques de la Banque (Corporate, PME, HG). Ce diagnostic a porté sur les activités de l'UIB (Commercial, Risques, IT, Coûts, ...) mais aussi sur la stratégie digitale, monétaire & omnicanal en tenant compte de la réalité locale et des innovations dans l'industrie bancaire en Tunisie, en Afrique et dans le monde.

Bref, le Président du Conseil d'Administration a apporté de la valeur ajoutée dans la structuration de l'étude à mener et qui visait à

- Identifier les relais et les modèles de croissance organiques ou externes,
- Améliorer l'efficacité opérationnelle (industrialisation des process de bout en bout), sa productivité, sa rentabilité mais aussi la qualité de service et expérience client, l'attractivité de la marque UIB et la valorisation des données.

Tout au long de l'exercice 2021, le Président du Conseil d'Administration s'est réuni avec le Directeur Général pour des revues bihebdomadaires et à chaque fois que le besoin le requiert pour aborder divers sujets dont notamment :

- La priorisation des projets de la Banque
- L'état d'avancement et d'exécution des projets majeurs de la Banque

- L'état de développement du Fonds de commerce Corporate de la Banque
- La finalisation et le déploiement des mesures spécifiques à l'arrêt des reports d'échéances
- L'accompagnement de la clientèle de la Banque – dans un contexte fortement concurrentiel – sur le double plan local et international
- La réalisation des projets de croissance et de développement de la Banque (UIB Assurances, ...)
- L'accompagnement du Directeur Général dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux
- La compatibilité de la Banque avec son environnement
- La conformité réglementaire
- La Situation des filiales de l'UIB
- Les projets de réorganisation de la Banque

Par ailleurs et dans le cadre de ses échanges avec le régulateur, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont tenu moult réunions – avec les représentants de la Banque Centrale de Tunisie – portant sur :

- L'analyse de l'impact de la crise sur le secteur réel détaillé par branche d'activité
- Les mesures de soutien déjà prises par la banque (qualitatives et quantitatives) et les problèmes rencontrés dans le financement des secteurs productifs.
- Les principaux enseignements des stress tests sur la solidité financière de l'UIB et sa stratégie en matière de politique des risques et de financement pour soutenir les opérateurs économiques et préparer la relance économique après la COVID.
- Les mesures d'accompagnement (économiques, monétaires, fiscales et prudentielles) proposées par la banque pour l'aider à poursuivre ses efforts de soutien de l'activité économique.

Aussi et en date du 30 août 2021, une réunion à distance a été tenue avec le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, au cours de laquelle, le Président du Conseil a présenté (1) un état des lieux de la situation à l'UIB et (2) le point d'avancement du programme d'actions de la Banque dans le contexte de la crise Covid-19 :

- Evolution de l'activité commerciale de l'UIB en 2021
 1. UIB : où en est-on ?
 2. Ratios réglementaires
- Problèmes rencontrés dans le financement des secteurs productifs
- Relations ayant fait l'objet de report des échéances
- Risques cybernétiques
- Evolution de la qualité des crédits et de la situation des groupes d'affaires
- Mesures prises ou à entreprendre pour relayer le report des échéances

Lors de cette réunion, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont détaillé le plan d'actions de la Banque en matière de soutien en faveur des opérateurs économiques pour préparer la relance après la COVID. Ledit plan s'articule autour des 10 axes ci-après :

1. Continuer à soutenir les trois catégories d'entreprises (GE, PME & TPE).
2. Contribuer au développement de partenariats Etat-Entreprises sur les grands projets d'infrastructures (les infrastructures urbaines et autres, les transports publics...), les technologies d'avenir (numérique) et les produits stratégiques.
3. Participer au financement des projets complexes.
4. Favoriser les initiatives privées dans le domaine de la transition énergétique.
5. Favoriser les investissements privés et publics dans les secteurs de l'économie de la vie (Santé, hygiène, gestion des déchets, recyclage, distribution d'eau, énergie propre, écologie, protection de la biodiversité, ...).
6. Contribuer à aider l'économie tunisienne à tirer avantage de la relocalisation des chaînes de valeur (Secteur Multinationales & Sous-traitance) en 2021.
7. Promouvoir le Capital Risque et créer de nouveaux produits financiers (SICAR) qui permettent de renforcer les fonds propres des Entreprises.
8. Renforcer l'effort de la Banque, par le biais de la SICAR, en matière de financement de la création d'entreprises et ce, notamment dans le secteur immatériel.
9. Accompagner les secteurs d'activité économique dans leur transition (tourisme, composants automobile, aéronautique, ...).
10. Favoriser l'initiative dans le secteur de l'éducation.

Tout au long de l'exercice, le Président du Conseil d'Administration a, également, rencontré les principaux responsables de la Banque (responsable de pôles et Directeurs) et a assisté à certaines réunions du Comité de direction durant lesquelles les différentes directions de la Banque ont présenté leurs orientations stratégiques ainsi que leurs feuilles de route et leurs réalisations. Il a visité certaines Directions de Développement Commercial et agences du réseau de détail et les centres d'affaires rattachés au Pôle Entreprise & BFI. Il s'est, également, entretenu avec les membres du Comité exécutif pour faire le point sur les principaux sujets structurants de la Banque.

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration a entendu les CACs et tenu des réunions avec les principaux actionnaires. Il a piloté, avec le Président du Comité de nomination et de rémunération, les procédures de renouvellement des mandats d'administrateurs. L'Assemblée Générale Ordinaire a été tenue via un nouveau format digital dicté par la crise sanitaire COVID-19, avec la participation à distance

des actionnaires, des administrateurs et de plusieurs analystes du marché financier et journalistes de la presse économique et financière.

Dans un souci constant d'instaurer le principe de diversité et d'égalité professionnelle à l'UIB, le Président du Conseil d'administration a veillé à la création d'un comité Equité Femme-Homme au sein de l'UIB, qui a tenu sa seconde réunion au mois de février 2021. Le Comité Equité Femme-Homme a vocation à dresser le plan d'actions diversité de l'UIB et d'en assurer le suivi de façon annuelle. Il est composé de Madame Ouided Bouchamaoui, d'une collaboratrice du Groupe Société Générale et administratrice de l'UIB, Madame Véronique De la Bachelerie, d'un membre du COMEX, Madame Ilhem Bouaziz, COO & Présidente de l'Association Féminin by UIB et d'une personne externe qualifiée, Madame Amina Bouzguenda Zeghal, Directrice Générale de Dauphine Tunis. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur des ressources humaines en font également partie.

Au cours de leur réunion, les membres du Comité ont salué l'initiative tendant à renforcer la présence de la gent féminine dans les sphères de prise de décision et de direction, avec la nomination de (i) Madame Raoudha ESSID, pour la première fois dans l'histoire de l'UIB, en tant que Directrice Générale de la Filiale « International SICAR », filiale de l'UIB (ii) Madame Cyrine FHAIEL, Responsable Adjoint au Pôle Entreprise et BFI en charge de la Direction des Grands groupes Privés, des Financements structurés et du Desk Afrique, en tant que Présidente du Conseil d'Administration de l'International SICAR et (iii) Madame Moufida HAMZA, Responsable Pôle Finance, en tant que Présidente du Conseil d'Administration de UIB-Assurances.

Sur un autre plan, le Président du Conseil d'Administration a participé à des conférences téléphoniques, à plusieurs reprises, avec les autorités locales et le régulateur. Aussi et dans le respect des prérogatives et des missions dévolues au Directeur Général, le Président du Conseil d'Administration a échangé, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le conseil d'administration, avec les grands clients – dans un objectif de consolidation du fonds de commerce de l'UIB – et a participé à certains événements clients.

Dans ses relations avec le Conseil d'Administration, le Président a tenu à informer les administrateurs des nouveautés réglementaires en matière de gouvernance (circulaire BCT n°2021-05 portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers)

Enfin, le Président du Conseil d'Administration a consacré ses meilleurs efforts à l'initiation d'opérations stratégiques (opération de financement structuré dans le secteur de l'éducation, ...) susceptibles d'affecter significativement le résultat de l'UIB, sa notoriété, sa taille ou la structure de son bilan. Comme, il a veillé à la promotion des valeurs et de l'image de l'UIB et du

Groupe SG et a contribué à l'obtention par l'UIB des principales récompenses suivantes:

- Meilleure Banque en Tunisie lors de l'édition 2021 des African Banking Awards, prix décerné par EMEA Finance Magazine
- Meilleure Banque de Financement du Commerce International en Tunisie en 2021, prix décerné par le magazine « Global Finance »
- Recertification AML30000
- Recertification PCI – DSS (Payment Card Industry – Data Security Standard)
- Recertification Label GEEIS portant sur l'égalité professionnelle
- Recertification standard MSI 20000

Le Président du Conseil d'Administration préside, aujourd'hui, les deux fondations de l'UIB : Fondation Arts & Culture by UIB et la Fondation Solidarité & Innovation by UIB. Il a œuvré à la mise en place de diverses actions solidaires tout en mobilisant les ressources et l'énergie des adhérents :

1. Activité : Education et renforcement de l'usage du digital

- Action 1 : inauguration des maisons digitales by UIB au sein de l'UTAIM^{*} d' El Hamma, l'UTAIM de Oudhref & l'APAHT^{**} de Bouchama
- Action 2 : Lancement d'un laboratoire Informatique au Centre de Jeunesse de Bouchama
- Action 3 : mise à niveau des laboratoires informatiques de 3 écoles primaires de la région de Gabes
- Action 4 : formation avec la Réalité Augmentée sur l'Astronomie pour 12 enfants du village d'Enfants SOS – Gammarth
- Action 5 : réhabilitation des foyers d'internat des lycées et écoles primaires avec un don de 300 matelas en faveur du Ministère de l'éducation Nationale.

^{*} UTAIM : Union Tunisienne d'Aide aux Insuffisants Mentaux

^{**} APAHT : Association des Parents et Amis des Handicapés Tunisiens

2. Activité : Santé

- Action 6 : création d'une maison digitale by UIB à l'hôpital Aziza Othmana au sein de l'unité de Pédiatrie pour Enfants Leucémiques
- Action 7 : Don en Faveur du Ministère de l'éducation pour l'achat de Prothèses en faveur de deux professeurs victimes d'accident
- Action 8 : contribution en collaboration avec l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers dans le cadre d'un pool bancaire pour financer une opération d'un ancien du secteur bancaire.

3. Activité : Jeunesse et innovation

- Action 9 : partenaire du « Students Entrepreneurship Program »

4. Activité : Solidarité et synergie

- Action 10 : distribution de tenues hivernales, matériels d'assistance médicale et matériels informatiques pour les enfants de l'Ecole Primaire El Rmila à Fernana
- Action 11 : Ateliers d'Art & d'initiation à des activités culturelles auprès des 4 villages d'enfants SoS

I.3. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021 :

Le Conseil d'Administration de l'UIB s'est réuni onze fois en 2021. Le taux de participation – notamment par voie de visioconférence – des administrateurs aux réunions est satisfaisant (81%) et ce, en tenant compte des réunions non prévues au calendrier annuel prévisionnel. En dehors de ces réunions, les membres du Conseil d'Administration ont tenu plusieurs points d'échanges sur des sujets d'actualité.

Les questions abordées par le Conseil d'Administration ont eu trait aux principaux thèmes ci-après :

Gouvernance :

- Examen des rapports du médiateur
- Examen du rapport de l'organe de conformité
- Examen du projet de rapport 2020 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération)
- Examen des délégations de compétences du Directeur Général
- Examen du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à la gestion de l'UIB et du Groupe en 2020.
- Arrêté des comptes 2020 et Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et arrêté des résolutions à soumettre à l'AGO
- Nomination et renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes
- Renouvellement des mandats, démission et cooptation d'administrateurs
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration, définition de ses missions spécifiques, rémunération et avantages
- Nomination des Présidents et des membres des Comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération).
- Lancement d'une mission d'accompagnement – par des cabinets de conseil – pour la construction du plan stratégique UIB 2022–2025.

- Points réguliers sur les travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité des risques, Comité d'audit, Comité de Nomination et de Rémunération) avec un suivi particulier (1) du profil de liquidité de l'UIB et de sa trajectoire en Capital compte-tenu des exigences réglementaires (2) du Système d'information, sécurité informatique et plan de continuité d'activité (3) de la conformité (4) du dispositif Risque (5) du contrôle permanent et du contrôle périodique.
- Suivi trimestriel de la situation des filiales de l'UIB
- Suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés au Conseil d'Administration
- Elaboration de la feuille de route en lien avec l'application de la circulaire 2021-05 portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.
- Fixation du calendrier, programmation et préparation des réunions de la gouvernance (Conseil d'Administration, Comité des risques, Comité d'audit, Assemblée Générale)
- Examen et arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2021
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilées par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements
- Examen des opérations d'apurement des suspens
- Examen du redressement fiscal de l'UIB
- Examen de la clôture de la mission de contrôle fiscal 2016-2018.
- Point périodique sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement
- Examen des résultats de la mission d'inspection de la Banque Centrale de la Tunisie portant sur la rémunération des dépôts à terme
- Examen du Budget 2022

Environnement, Orientations et opérations stratégiques :

- Examen de l'environnement concurrentiel de l'UIB (Benchmark trimestriel)
- Examen des principaux indicateurs en lien avec l'impact de la crise sur les Entreprises et professionnels et les mesures de soutien prises par la banque
- Examen de la mise en place d'une batterie de KPIs en lien avec le marché Corporate
- Examen de la mise à jour du plan d'économies des frais généraux
- Examen périodique du marché Corporate
- Examen périodique de l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal
- Examen périodique de l'état d'avancement de la compagnie d'assurance vie UIB ASSURANCES
- Examen périodique des activités Trade, Flux & Change
- Examen du dispositif de sécurité informatique au sein de l'UIB
- Retrait de l'agrément de l'UIB par la BCT en lien avec l'établissement de paiement

Finance / Etats financiers & Communication :

- Examen et approbation du budget 2021
- Examen des Indicateurs d'Activité trimestriels
- Examen et arrêté des Etats Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2020
- Approbation du rapport de gestion
- Examen trimestriel, semestriel et annuel de la situation financière de l'UIB (en normes locales & normes IFRS)

Ressources intérieures & extérieures

- Examen de l'état d'avancement de la mission « Prix de transfert ».
- Approbation limites souverain, pays et cross border
- Examen des impacts découlant de la dégradation de la notation pays.
- Examen d'une ligne de garantie sur un portefeuille de crédits octroyés aux TPE, PME et ETI
- Approbation des Nouveaux seuils et limites du risque de taux
- Point de situation sur l'utilisation des lignes de crédits et de garanties conclues avec des organismes multilatéraux.

Conformité

- Note sur l'audit annuel de suivi de la conformité de l'UIB au standard MSI 20000

Ressources-humaines, rémunération & politique salariale

- Examen des enjeux RH & état de réalisation des actions prioritaires
- Suivi des travaux du Comité équité Femmes – Hommes
- Examen des rapports du Comité de Nomination et de Rémunération
- Situation sociale à l'UIB

Contrôle interne

- Examen des lettres de recommandations des CACs
- Examen périodique d'une note portant sur le déploiement des préconisations faites dans le cadre des lettres de recommandations des CACs
- Note portant sur l'origine des écarts de caisse et les procédures en vigueur à l'UIB.

Conventions entre parties liées

- Examen des rapports spéciaux des commissaires aux comptes / Examen des termes de la consultation relative au régime fiscal / Examen des termes de la consultation juridique
- Approbation du renouvellement d'une garantie à l'UIB par le Groupe SG dans le cadre d'une convention entre BNPSS et l'UIB
- Convention de gestion de fonds avec la société « International SICAR »
- Convention de prestations de services avec la société « UIB Assurance »
- Convention d'adhésion à un accord de coopération conclu entre la Société Générale et le groupe ABSA Group Limited
- Convention d'implémentation de l'outil de Cash Management « SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP »
- Avenant à la Convention de gestion de fonds « FG UIB 13 » avec la société « International SICAR »
- Avenant à la Convention de gestion de fonds « FG UIB 15 » avec la société « International SICAR »
- Contrat de sous-location avec la société « UIB Assurances »
- Mission d'accompagnement de la Société Générale dans le cadre de la revue stratégique UIB 2022–2025
- Convention de prestation de services DIGITRADE avec UIB
- Convention de prestations de services Infogérance avec « UIB Assurances »

Gestion des Risques

- Examen périodique de la gestion des risques CNR (Normes locales & Normes IFRS)
- Revue périodique de la situation du portefeuille en recouvrement amiable et contentieux
- Revue périodique des travaux du comité de suivi des grands dossiers contentieux
- Examen des créances non performantes susceptibles de cession et de passage par Pertes et Profits au titre de l'année 2021
- Examen des dispositions prévues par la circulaire 2020–01 de la Banque Centrale de Tunisie en matière de normes IFRS
- Examen (i) des écarts découlant de l'application des normes locales et normes IFRS (ii) de la formalisation des process au sein de la filière UIB « Risques » et (iii) de la constitution d'une documentation exhaustive, fiable et pertinente.

Sécurité IT

- Examen de l'exécution du Budget IT & Sécurité informatique, Réorganisation & Gestion des ressources de la Filière IT.

Fondations

- Points sur les activités des Fondations : Fondation Solidarité & Innovation by UIB et Fondation Arts & Culture by UIB

I.4. CONCLUSION :

Les enjeux économiques, technologiques, sociaux auxquels est confrontée l'UIB font poser sur son conseil d'administration une exigence accrue d'efficacité. L'évaluation périodique (annuelle) de son fonctionnement est une pratique qui permet de renforcer, et d'améliorer la capacité du conseil à exercer pleinement ses fonctions.

La synthèse des travaux précités permet de constater que les progrès réalisés en matière de gouvernance sont bien réels, que le Conseil d'Administration exerce pleinement ses fonctions et que l'organisation de ses travaux et sa méthode de travail sont jugés satisfaisantes par les administrateurs. Notamment (1) la préparation des conseils d'administration (2) la qualité de la documentation (qui gagne à être plus concise) qui est fournie pour leur tenue (3) l'expertise des administrateurs qui satisfont aux exigences de qualité du Conseil et lui donnent effectivement les moyens et informations nécessaires à l'exercice de ses prérogatives et (4) les procès-verbaux des conseils d'administration qui sont exhaustifs et de bonne qualité.

Aussi, les administrateurs, tout en se disant satisfaits du cadre de gouvernance de l'UIB qui a été renforcé au cours des dernières années, d'une part, et de la performance du Conseil d'Administration, d'autre part, suggèrent des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité. Des progrès restent encore à faire afin d'atteindre les meilleures pratiques notamment en matière de Gouvernance. Aussi, les administrateurs ont exprimé le souhait de renforcer les actions dans les domaines ci-après :

- La transmission des supports de réunions 10 jours ouvrés au moins avant la date de tenue des réunions.
- Des ordres du jour moins denses.
- Le respect du calendrier prévisionnel annuel, la limitation de la fréquence ainsi que la durée des séances tout en veillant à dédier davantage de temps aux débats de fond (yc les thématiques réglementaires et la tendance du régulateur à donner au Conseil d'Administration des missions de plus en plus larges) et à éviter les présentations formelles
- Une meilleure gestion du temps (au regard de l'ordre du jour souvent chargé) à dédier aux questions en rapport avec (a) la stratégie (b) le suivi des grands clients et des risques (c) les thématiques liées aux systèmes d'information et à la sécurité (d) l'optimisation, l'automatisation et la digitalisation (e) les sujets de conformité et de contrôle permanent, ...
- Une meilleure gestion du temps à consacrer à l'animation des débats et à leur conduite.
- Un meilleur accompagnement des administrateurs au moment de leur prise de fonctions et garantir leur formation sur des sujets réglementaires

- L'organisation de séances de formation à l'adresse des administrateurs qui aimeraient se former sur des points spécifiques en lien avec les risques et les normes IFRS
- Une meilleure implication dans le suivi de la politique RH (rémunération, promotion, gestion de carrières, formation, égalité professionnelle et salariale, ...).
- La mise en conformité du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités rattachés aux exigences de la circulaire n°2021-05 portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers

Les administrateurs considèrent que les échanges entre les participants au conseil d'administration se déroulent dans un climat de confiance et d'ouverture. Le Président du Conseil d'Administration fait en sorte que les administrateurs aient accès aux informations / documents nécessaires pour prendre leurs décisions. Le Président anime les débats de façon à ce que chaque administrateur puisse s'exprimer librement et que tous les sujets soient traités de manière rigoureuse. Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation seront consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 29 avril 2022.

Enfin, les administrateurs considèrent que les Comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité d'Audit, Comité des risques et Comité de nomination et de rémunération) remplissent parfaitement leurs missions et permettent d'appuyer le Conseil à exercer pleinement ses fonctions et ses obligations en termes de gestion des risques et contrôle interne, et ce à la faveur de la qualité des informations transmises au regard des divers risques (solvabilité, liquidité, non-conformité, juridique, informatique...)

Fonctionnement et Activités des Comités du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021

En 2021, le Conseil d'Administration a été appuyé par 3 Comités :

- Le comité d'Audit
- Le comité des risques
- Le Comité de nomination et de rémunération

Chaque comité comporte au moins 4 membres, aucun administrateur n'est membre de plus de deux comités. Chaque comité comporte au moins une femme.

Les présidents du comité d'Audit et du comité des risques sont des administrateurs indépendants. Les missions des comités sont précisées dans des chartes spécifiques à chaque comité. Ces chartes feront l'objet de mise à jour conformément à la circulaire n°2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le dispositif du Contrôle Interne au sein de l'UIB s'inscrit dans le cadre réglementaire commun aux établissements de crédit de droit tunisien, défini par la Circulaire 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie relative au contrôle interne des établissements de crédit. Conformément à ces dispositions, l'UIB a établi un dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un suivi par le comité d'audit. Le dit dispositif couvre trois fonctions indépendantes des entités opérationnelles qu'elles contrôlent :

La fonction de contrôle permanent assure, au moyen de dispositifs adéquats mis en œuvre, la fiabilité et la sécurité des opérations réalisées et le respect des procédures au niveau des réseaux d'agences, des services centraux et des entités à caractère financier.

La fonction de conformité assure le suivi du risque de non-conformité défini comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie.

La fonction d'audit interne assure le contrôle périodique.

Le Comité d'Audit est composé à fin 2021 de 5 administrateurs : Madame Emna Kallel, Administratrice indépendante et Présidente du Comité, Madame Asma Hajjami, Messieurs Kamel Néji, Philippe Amestoy et Firas Saïed.

Le comité s'est réuni six fois en 2021 et ce conformément à l'article 22 de la Circulaire BCT n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit (les Comités émanant du Conseil d'Administration devant se réunir six fois au moins par an et à chaque fois que cela est nécessaire). La participation des membres du Comité d'Audit est globalement satisfaisante, et ce en dépit de la crise Covid-19. Les supports de réunions sont de bonne qualité. Le comité rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

Le comité a assuré le suivi du contrôle des comptes par les CACs, examiné les projets de comptes individuels et consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes (et ce, conformément à l'article 49 de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers). Il a, en outre, validé la communication financière correspondante. Lors de chaque arrêté des comptes, le comité a entendu les CACs et engagé des échanges sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les faits marquants. Le comité a entendu, également, les responsables des fonctions de conformité,

de contrôle périodique et de contrôle permanent et approuvé le plan d'audit pour l'année 2021.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des points ci-dessous, une vue d'ensemble des principaux sujets présentés et examinés par le Comité d'Audit, au cours de l'exercice 2021, a permis au Conseil d'Administration d'apprécier les progrès sur le fond des sujets traités : Conformité, Contrôle permanent et Contrôle périodique.

Conformément à l'article 69 de la circulaire BCT 2021-05, les travaux du Comité d'Audit ont fait l'objet de la synthèse ci-après :

1. LA CONFORMITÉ :

La conformité est assurée par la Direction de la conformité qui compte 22 ETP soit 1,5% des effectifs de la banque.

Le comité a consacré plusieurs points relatifs à :

(1) La sécurité financière en lien avec la maîtrise (a) des risques de blanchiment d'argent (b) des risques liés au financement du terrorisme (c) des risques liés au non-respect des sanctions internationales. Le Comité d'Audit ayant passé en revue, également, l'état de déploiement du projet « connaissance client KYC » portant sur la conformité des Entrées En Relation (EER), la remédiation des dossiers en stock des clients actifs, le déploiement effectif de la revue périodique en fonction du niveau de risque AML et le suivi de remédiation des alertes issues de l'outil de profilage SironACM.

(2) La conformité réglementaire en lien avec (a) le dispositif de lutte contre la corruption (b) l'intégrité des marchés et la manipulation des taux (c) la transparence fiscale et notamment le suivi des déclarations réglementaires liées à la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act)

Plus précisément, les travaux du comité ont porté sur :

- Le renforcement du système de contrôle de la conformité au sein de l'UIB (Cf. Rapport de l'organe de Conformité au titre de l'année 2021) ;
- La revue du Corpus procédural en lien avec la sécurité financière et la conformité réglementaire ;
- L'enrichissement du cadre normatif relatif à la sécurité avec notamment (1) la mise à jour de la circulaire relative à la sécurité financière et couvrant le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, le dispositif sanctions et embargos et le dispositif KYC, (2) la mise en place de procédure sur la revue KYC et (3) la diffusion d'une procédure relative aux sanctions internationales ;
- La mise en place d'une procédure dédiée à la gestion des clients PPE (Personnes Politiquement exposées) ;

- L'enrichissement du cadre normatif ayant trait à l'intégrité des marchés avec la diffusion de 3 circulaires relatives aux risques de fraudes et manipulations de marché ;
- La revue du cadre normatif relatif à la conformité réglementaire – en lien avec le dispositif de lutte contre la corruption – et mise à jour de la circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring, de la circulaire relative au dispositif du droit d'alerte, de la circulaire relative au code de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de la circulaire relative à la représentation d'intérêts et de la circulaire relative aux cadeaux, repas d'affaires et événement externe ;
- L'état de déploiement des applications et outils dédiés à la sécurité financière (Forces 1, Forces 2, SironAML, outils de filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé, UIB Swift, Assistant TRF, OLCOM, Workflow remédiation) ;
- Le suivi des principaux indicateurs et l'état de traitement des alertes : Alertes Forces 1, Alertes Forces 2, Alertes SironAML, Alertes dossiers Trade Finance, Alertes Dossiers LCB FT, Alertes Filtrage des swift en lien avec des pays à risque AML élevé ;
- L'état des validations des entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé ;
- Le suivi de la distribution des formations e-learning en lien avec (1) Règle Volcker (2) le code de conduite (3) les sanctions Internationales (4) la lutte contre le blanchiment (5) la lutte contre la corruption, (6) les abus de marché et (7) la contribution au benchmark ;
- L'état d'avancement du projet de KYC [avec prise en compte des dispositions réglementaires locales et des dispositions du Groupe SG] en lien avec la mise en conformité de toutes les nouvelles Entrées En Relation, de la remédiation des stocks des dossiers des clients actifs et de la mise en place de la revue périodique du stock en fonction du risque AML du client.
- L'état d'avancement du projet de remédiation Siron ;
- Les conclusions de l'exercice de l'évaluation des risques liés à la conformité ComPass (Compliance Assessment) ;
- Le suivi de la conformité des dossiers KYC des correspondants bancaires sous l'angle de la sécurité financière ;
- Le suivi de la mise en place du dispositif de déclarations à l'IRS (Internal Revenue Service) des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA.

- L'examen de la feuille de route 2022 qui se décline comme suit sur les différentes thématiques de la Conformité :

Conformité réglementaire

- Le renforcement du dispositif de Lutte contre la Corruption : remédiation des dossiers des fournisseurs, mise en place du dispositif opérationnel de la gestion des alertes et mise en place des KPI et KRI ;
- La poursuite des travaux de documentation des dossiers des clients déclarables Fatca et clôture des comptes clients non conformes (absence de TIN : Taxpayer Identification Numbers)

La mise à jour de la cartographie liée à la lutte contre la corruption et de la cartographie liée aux conflits d'intérêt ;

La poursuite des chantiers relatifs à l'intégrité des marchés.

Sécurité Financière :

Le maintien d'un taux de conformité à l'EER de 100% ;
Le renforcement des contrôles qualité sur les EER ainsi que sur les dossiers objet de revue ;

- Le déploiement de l'outil Digitrade (contrôle conformité des dossiers Trade) ;
- Le maintien d'un taux de clôture de 100% des alertes Siron en assurant une revue qualitative de traitement de ces alertes ;
- La mise en place du monitoring des dépôts et des retraits cash ;
- Le lancement de la revue périodique KYC au titre de 2021 ;
- Le déploiement du projet de filtrage relatif aux negative news ;
- L'intégration du risque de lutte contre la corruption dans l'évaluation du risque de sécurité financière du client ;
- La mise en place du dispositif d'assurance qualité des dossiers KYC (Tour de contrôle KYC) ;
- La conduite de l'exercice annuel de risk assessment de la conformité.

2. LE CONTRÔLE PERMANENT :

Le contrôle permanent est assuré par la Direction du Contrôle permanent qui compte 12 ETP soit 0,81% des effectifs de la banque.

Au cours de l'année 2021, le Comité d'Audit a continué à suivre le fonctionnement et l'activité du contrôle permanent. Ses travaux ont été concentrés sur des aspects qui méritaient d'être traités de manière continue et structurée.

- Suivi régulier du niveau de réalisation et de la qualité des contrôles de supervision managériale pour les entités du siège & du réseau et identification des principales anomalies ainsi que la mise en place des actions de régularisation adaptées.
- Suivi de l'auto-évaluation trimestrielle du dispositif du Contrôle Permanent à l'appui d'une grille de notation qualitative, reprenant les 16 sujets clés du contrôle permanent, et qui permet d'avoir un aperçu complet de la mise en œuvre, du déploiement des projets et de l'efficacité du contrôle permanent dans une vue suffisamment granulaire.
- Suivi de l'état de déploiement du programme PCT (Permanent Control Transformation) devant permettre de consolider le dispositif du contrôle permanent et d'harmoniser les contrôles de 1^{er} niveau à travers (a) le déploiement d'une nouvelle approche de reconstruction basée sur un référentiel d'activité, de processus, de risque et de contrôle « Approche A.P.R.C » (b) le déploiement de versions plus évoluées de la Bibliothèque des Contrôles Normatifs (BCN) et la mise en place de nouveaux contrôles « HPC » Lafayette et hors Lafayette (c) le déploiement d'une nouvelle approche adoptée dans la conduite de l'exercice RCSA 2021 qui positionne les managers comme étant les principaux acteurs dans l'identification, l'évaluation de la maîtrise des risques et les contrôles sur le nouvel outil MYRCSA.
- Suivi de la revue périodique effectuée par la Direction du Contrôle Permanent de la documentation normative / circulaires intégrant un volet de contrôle interne ainsi que la formalisation et la mise à jour de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein de la Banque.

Suivi du dispositif de revue et analyse des risques opérationnels encourus à travers la collecte et l'analyse des incidents enregistrés.

- Suivi du dispositif de surveillance des zones clé de risque via le contrôle des KRI en dépassement des seuils fixés.
- Suivi du dispositif de revue des plans d'actions en lien avec les risques résiduels identifiés, qu'ils soient en cours (issus des exercices RCSA antécédents) ou relatifs à la réalisation de l'exercice RCSA 2021 [via le nouvel outil MyRCSA] selon la nouvelle approche par processus APRC.
- Revue du renforcement du dispositif de la lutte contre la fraude par la désignation au sein de la DCP d'un coordinateur de lutte anti-fraude et la mise en place au sein de la DSI d'une application SIEM-QRADAR paramétrée avec des scénarios axés sur les moyens de paiement.
- Suivi périodique des prestations de services externalisées (PSE) selon leur criticité sur l'outil RAMOS (Risk Assessment and Monitoring of

Outsourced Services) assuré par un correspondant PSE au sein de la DCP.

- Suivi des programmes de test du plan de continuité d'activité et gestion de crise (dont COVID-19), mise à jour des BIA (Business Impact Analysis), élaboration des fiches réflexe ainsi que l'exercice de retour à la normale (la bascule du site de secours vers le site de production).
- Suivi du contrôle de niveau 2 (CN2 Finance CN2 Risque & Conformité).

3. LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE :

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Audit et l'Inspection (DAI) qui compte 11 ETP soit 0,8% des effectifs de la banque.

Le Comité d'Audit a examiné, de manière régulière, les travaux d'audit et d'inspection. Il a constaté la réalisation de 100% des missions prévues au plan d'Audit et la diffusion de l'ensemble des rapports associés courant l'exercice 2021. Par ailleurs, le Comité d'Audit a eu – à travers la présentation des missions réalisées par le contrôle périodique par typologie de risques – une visibilité sur l'évolution de l'exposition de l'UIB à chaque type de risque et les progrès réalisés en matière de maîtrise des risques.

- Le plan d'audit 2021 validé par les membres du Comité d'Audit comprenait 14 missions d'audit. Certains aménagements – motivés par le lancement d'une mission de l'Inspection Générale Groupe qui a eu pour effet d'annuler 3 missions prévues au plan sur des thématiques prises en compte dans le cadre de cette mission – ont été proposés et validés par le Comité d'Audit.

Par conséquent, le plan d'Audit initial s'est articulé en :

- 1 mission d'Audit du Réseau (flash Audit) ;
- 14 missions d'audit de processus ou entités.

Les modifications opérées au cours de l'année ont eu pour conséquence que le plan d'Audit final s'est articulé autour de :

- 1 mission d'Audit du Réseau (flash Audit) ;
- 11 missions d'audit de processus ou entités.

Sur la mission d'Audit du réseau (flash audit), la DAI a effectué 54 missions d'inspection agences (vs 33 en 2020).

Le Comité d'Audit a passé en revue les missions sur les activités / processus ainsi que les résultats de revues d'inspection agence.

L'appréciation des risques identifiés par l'Audit & l'Inspection [lors des missions activités / processus qui ont fait l'objet des cotations les plus dégradées] a été portée à la connaissance des membres du Comité d'Audit

- Mission revue du processus de recouvrement : compte tenu des insuffisances relevées liées à

la gouvernance du processus, aux traitements opérationnels et aux contrôles instaurés qui induisent une fragilité du dispositif de maîtrise des risques, une cotation « Avec Réserves » a été portée sur la gestion des activités de recouvrement nécessitant un pilotage rapproché des actions identifiées. Par conséquent, le Comité d'Audit a invité la Direction de la Banque à mettre en œuvre un plan d'actions à même d'apporter les correctifs requis.

- Mission Gestion des Sûretés Corporate : la maîtrise des risques liés à la gestion des garanties Corporate a été jugée insuffisante en raison notamment (i) des insuffisances relatives aux traitements qui ne permettent pas de sécuriser ces processus encore gérés avec de nombreuses interventions non automatisées et (ii) de l'inefficacité de certains contrôles opérationnels, ce qui ne permet pas de les corriger. Par conséquent, le Comité d'Audit a invité la Direction de la Banque à mettre en œuvre un plan d'actions à même d'apporter les correctifs requis.
- Mission revue du processus d'entrée en relation: Une cotation « Avec Réserves » a été portée à la maîtrise des risques liés à ce processus compte tenu des insuffisances en lien avec :
 - i. Processus d'entrée en relation en raison notamment des défaillances des systèmes d'informations qui ne permettent pas de sécuriser les traitements en lien avec le non-respect des règles d'ouvertures de comptes réglementés, le non-respect des règles de validation des prospectus à risque LAB élevé ainsi qu'à la multiplicité des échanges ce qui impacte les délais
 - ii. Processus de revue périodique liées aux processus entièrement manuel, à des taux de conformité faible ainsi qu'à des insuffisances de suivi et de pilotage de l'activité,

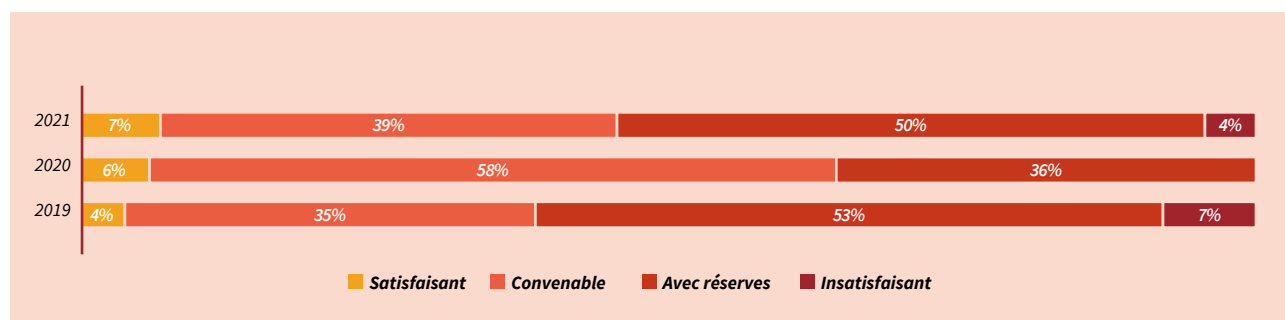
Les cotations de l'ensemble des missions activités / processus / filiale réalisées en 2021 se présentent comme suit :

RÉFÉRENCE DE LA MISSION	INTITULÉ DE LA MISSION	COTATION DU RAPPORT
21-IRB/AFN/TUN-005	Revue du processus de recouvrement	Avec Réserves
21-IRB/AFN/TUN-014	Revue des dispositifs de contrôle de niveau 2 UIB	Avec Réserves
21-IRB/AFN/TUN-013	Gestion des Sûretés Corporate	Avec Réserves
21-IRB/AFN/TUN-015	Revue du processus d'entrée en relation	Avec Réserves
21-IRB/AFN/TUN-006	Gestion de l'épargne bancaire	Convenable
21-IRB/AFN/TUN-007	Processus d'octroi de Prêts Personnes Physiques	Convenable
21-IRB/AFN/TUN-008	Système de notation Corporate	Convenable
21-IRB/AFN/TUN-009	Dispositif de Lutte contre le Blanchiment d'Argent	Convenable
21-IRB/AFN/TUN-011	Dispositif de gestion des Risques Opérationnels	Convenable
21-IRB/AFN/TUN-010	Processus de contribution au TUNIBOR	Satisfaisant

Par ailleurs, le Comité d'Audit a passé en revue les conclusions des 54 missions d'inspection agences en 2021.

	2019	2020	2021
Nb d'agences inspectées	94	33	54

Evolution des cotations Agences 2019 – 2021



Les principaux dysfonctionnements relevés concernent :

- L'absence de détection et de déclaration des anomalies dans l'outil GPS qui explique les incohérences entre les constats des missions d'inspection et les résultats des travaux de la SM ;
- Le contrôle des journées comptables notamment, la conformité du traitement des opérations de caisses (numérisation et vérifications des signatures apposées sur les bordereaux de retrait) et l'édition et la vérification des états de synthèse à savoir les états de contrôle des opérations sensibles ;
- Les dépassements chroniques de la limite d'encaisse optimale par agence.

Conclusion

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité d'Audit, s'est dit satisfait de l'efficacité de ses travaux. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité ont été jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. La place des Administrateurs Indépendants et l'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assurent efficacité, transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité.

Aussi, les administrateurs, ont pris connaissance de l'appréciation annuelle de la Présidente du Comité portant notamment sur la composition du Comité d'Audit, le niveau de participation des membres aux travaux – en lien avec le contexte de la crise sanitaire Covid-19, l'organisation des réunions et l'accès à l'information qui sont jugés globalement satisfaisants, les délais de mise à disposition des documents qui sont à améliorer, ainsi que les pistes de progrès possibles en matière de suivi des préconisations des CACs.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du contenu des travaux, de la qualité de suivi du Comité, de la pertinence des débats et des progrès en matière de fonctionnement du Comité d'Audit, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité. Il s'agit notamment des axes ci-après :

- Une meilleure gestion du temps à consacrer à la revue des états financiers, aux lettres de contrôle interne (état de déploiement des recommandations CACs) et à la filière IT
- La revue à intervalles réguliers du dispositif de contrôle interne (pôles, directions et principales filiales)
- Une évaluation à intervalles réguliers de l'impact découlant de la clôture et de la mise en place des préconisations phares émises par la conformité, le Contrôle Périodique et le Contrôle Permanent.

- l'organisation de sessions de formation ou d'information sur des sujets d'actualité qui intéressent les membres du Comité
- le déploiement d'entretiens par le Comité d'Audit avec les auditeurs internes et externes hors de la présence de la Direction Générale.

Aussi, le Conseil d'Administration, après avoir pris note des diverses recommandations et points de vigilance émis par le Comité d'Audit au cours de l'exercice 2021, a recommandé qu'ils fassent l'objet d'un suivi régulier de manière à consolider notamment le dispositif de conformité, de contrôle permanent et de contrôle périodique. Enfin, le conseil d'administration juge que le dispositif du contrôle interne et les moyens mis en œuvre sont globalement adéquats (article 69 de la circulaire BCT 2021-05)

Conformité :

- Veiller à la formation et la montée en compétence des collaborateurs. Le renforcement du suivi des validations des formations obligatoires en ligne, afin d'éviter tout dépassement à la date d'échéance des formations.
- Veiller à ce que les responsables de pôles et de direction ainsi que les directeurs des secteurs œuvrent à faire assurer la participation de tous les collaborateurs aux formations obligatoires (yc la Conformité) et en assurer le suivi avec le DRH
- Evaluer le contenu des formations dispensées, établir un budget de la formation globale alloué à la conformité
- Elaborer une étude au niveau du projet BPM portant automatisation de la revue périodique – Contrôle Qualité KYC – avec reprise des stocks des dossiers disponibles sur le workflow EER et le workflow Remédiation.
- S'assurer de la validité de la décision de l'éventuelle clôture desdits comptes – sur un plan juridique – et que les décisions de clôture – pour des raisons liées principalement à la conformité – ne suscitent pas de caractère abusif particulier.
- Mise en place d'un plan en matière de revue périodique pour la période 2022 – 2027
- Procéder dans le respect de la réglementation à la rupture de la relation avec les clients Fatca non conformes
- Assurer le suivi de l'amélioration des fonctionnalités de l'outil ACM Siron et œuvrer à la clôture des alertes Siron en dépassement de seuil de clôture
- Identifier les montants en lien avec les alertes Siron en dépassement des seuils

- Couvrir dans les travaux du comité d'autres domaines ayant trait essentiellement à la protection des données personnelles, le respect de la réglementation bancaire, la réglementation de change, ...
- Assurer le suivi des plans d'actions issues de l'exercice de risk assessment (Compass)

Contrôle Permanent

- Renforcement des capacités humaines de l'équipe du contrôle de niveau 2.
- Analyse des anomalies récurrentes portant sur les encaisses optimales et les encaisses Agences de manière approfondie.
- Poursuite de la fiabilisation de la segmentation du portefeuille dans le cadre du nouveau modèle relationnel, et mise en place d'un monitoring pour éviter les anomalies de segmentation de la clientèle au niveau des agences.
- Régularisation des alertes de suspicions de fraude non clôturées.
- Etude dans le cadre du projet APRC de la marge d'automatisation sur les besoins de contrôle afin d'alléger le nombre de contrôles de supervision formalisée au niveau de la Banque
- Evitement de la redondance (se rapprocher du CN2) sur les plans de contrôles de revue qualité
- Fixation d'un horizon pour que le RCSA soit effectué directement par les métiers ou avec un minimum d'assistance de la DCPN1 pour permettre à la DCPN1 d'avoir plus de temps pour « challenger » les métiers sur leur auto-évaluation ainsi que sur les plans d'actions proposés.
- Renforcement des capacités humaines de l'équipe du contrôle de niveau 2.

Enfin et suite à la parution de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité d'Audit a pris connaissance de sa teneur et a été invité à œuvrer à la bonne réalisation des objectifs ci-après qui lui sont assignés en vertu de l'article 38 :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- Définir les politiques d'audit et d'information financière,

- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement,
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie,
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle,
- Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle,
- Proposer à l'organe d'administration la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'établissement, et
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des Risques est composé à fin 2021 de 4 administrateurs disposant de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de risques : Monsieur Mohamed Salah Souilem, Administrateur indépendant et Président du Comité, Madame Véronique De La Bachelerie et Messieurs Eric Wormser et Mohamed Ali Ayed.

Le Comité des Risques s'est réuni cinq fois en 2021, et ce conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers qui prévoit que tout comité se réunit sur convocation de son président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile et au moins tous les deux mois pour les établissements soumis aux dispositions des articles 101 et 102 de la loi n°2016-48 ainsi que ceux à caractère systémique au sens de l'article 69 de la loi n°2016-48. Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

A chaque réunion, le Comité des Risques, a entendu le directeur des Risques sur l'évolution du contexte de risque et les faits marquants. Il a, également, entendu le directeur financier et son adjoint sur le volet ayant trait aux risques structurels (liquidité, taux et change) ainsi que le respect des ratios prudentiels édictés par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 modifiée par la circulaire 2018-06 en lien avec l'ALM. Le Comité a examiné les divers documents qui lui ont été soumis et fait un point régulier au Conseil d'Administration sur les aspects les plus significatifs en lien avec la mission dévolue au Comité des Risques :

- Point sur le contexte : messages clés, environnement économique, positionnement concurrentiel et chantiers réglementaires
- Roadmap Risque
- Analyse de la structure globale du portefeuille (en normes locales) et en normes IFRS9
- Le panorama des risques en liaison avec les portefeuilles Corporate & Retail (encours sains, encours en défaut, taux d'entrée défaut, taux de créances en défaut, CNR IFRS9 & local, taux de couverture, taux d'engagements valides, taux de notes valides, taux d'irréguliers, indicateurs de risque du portefeuille Retail...)
- Le suivi de DEALFLOW CORPORATE
- L'impact de la nouvelle approche de calcul de la provision collective 2020 (circulaire BCT 2021-01)
- La revue de l'instruction sur les forçages (règles et volumétrie)
- Les indicateurs de recouvrement amiable & contentieux
- L'avancement des principaux dossiers en

recouvrement amiable et en contentieux et le plan de réduction du NPL à fin 2021

- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès de la Banque dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24
- La revue annuelle des politiques de crédit PPI, PPO et PRO
- Le suivi des reports d'échéances CMT (Corporates et Professionnels) suivant la décision de la BCT en date du 30 décembre 2020 (circulaire 2020-21)
- La conduite de l'exercice de stress testing demandé par la BCT en lien avec le risque de contrepartie
- Le suivi de l'avancement du projet Système de Notation Interne conformément au plan d'action arrêté suite à la mission de la BCT
- L'avancement des projets « sûretés » – en partant d'un diagnostic du processus en vigueur – destinés à optimiser et à sécuriser les intérêts de la banque et répondre en même temps aux exigences réglementaires en terme d'évaluation et de réévaluation des garanties
- La revue des hypothèses de construction et la réestimation du CNR 2021
- Les limites et la cartographie de risques (position de change, taux, position de liquidité, lignes CVAR...) ainsi que la position de change structurelle et la position de change marché
- Les ratios réglementaires (ratios locaux et Bâlois) : ratios de solvabilité, ratios de concentration, ratios de liquidité, ratios crédits/dépôts...
- La répartition par maturité et par agent économique des placements en compte à terme et bons de caisse
- Le suivi des dépôts mobilisés à des taux d'intérêts supérieurs au TMM
- La validation des limites de la position de liquidité, de change, de sensibilité, ...
- La revue et la mise à jour des limites en lien avec (1) le Risque débiteur / Banques Tunisiennes (2) les limites souverains Tunisie (3) les limites Pays et Cross border (4) les seuils et limites du risque de taux
- La nouvelle méthodologie de calcul des seuils et des limites des risques structurels
- La situation de liquidité
- Le PNB analytique par segment vs CNR par segment
- Les positions de change & lignes CVAR
- La trésorerie devises (Euro & USD)

En 2021, le Comité des Risques a examiné les zones

de risques spécifiques liées aux activités de la Banque, passé en revue les dispositifs de maîtrise de risques et s'est assuré de la bonne mise en œuvre des dispositifs de maîtrise de risques et de contrôle.

En complément et conformément à l'article 40 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité des risques a été chargé d'assister l'organe d'administration notamment dans :

- la conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques,
- le contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque,
- l'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel,
- l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risque de l'établissement,
- l'étude des risques découlant des décisions stratégiques de l'organe d'administration,
- l'adoption des actions correctrices pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques,
- l'approbation des plans de continuité d'activité,
- la désignation du responsable de la fonction de gestion des risques.

Les supports de réunions sont considérés de bonne qualité et de nature à préparer les débats du Conseil d'administration sur les stratégies, les politiques, les procédures et les systèmes permettant de gérer et de suivre les différentes catégories de risques. Les travaux du Comité ont permis, également, au Conseil d'Administration d'être conforté sur la politique de provisionnement globale et sa conformité avec la réglementation bancaire sur les divers risques. Les travaux du Comité ont mis en lumière la bonne maîtrise des risques et le bon suivi des engagements bilanciaux et hors bilan.

Aussi, le Comité des risques a émis, au cours de ses différentes réunions, diverses recommandations ayant trait aux aspects ci-après :

- Formalisation des process ayant trait à l'organisation de la filière risques et au respect des procédures de décision de prêt ou d'engagement ainsi que des procédures de délégation aux organes habilités à engager l'UIB qui doivent être clairement définies et formalisées.
- Revue de l'organisation du Pôle Risques et plus spécifiquement la Direction de l'Analyse & Octroi

afin d'évaluer si les procédures et pratiques en vigueur sont normées et conformes à la réglementation locale (manuel d'octroi, respect des délais d'octroi...).

- Formalisation des process ayant trait à la protection des données à caractère personnel et ce compte tenu (a) de la sensibilité locale à ladite problématique de protection des données (INPDP, BCT, Ministère des Finances), (b) du traitement par la Banque d'un volume important de données à caractère personnel, y compris les données à caractère personnel sensibles
- Formalisation des politiques de crédit sur le marché PME et Grandes Entreprises en vue d'être validées par le Conseil d'Administration.
- Mise à jour des politiques de crédit sur le marché des particuliers PPO & PPI ainsi que des politiques de crédit CLIPRO (CCT, CMT, CLT & crédits résilience & relance) en vue d'être validées par le Conseil d'Administration.
- Elaboration d'une note portant sur (a) le processus actuel de gestion des sûretés au sein de la banque, (b) l'identification des insuffisances actuelles et (c) la proposition d'ajustement organisationnel permettant d'optimiser le processus, le sécuriser et répondre aux exigences réglementaires en termes d'évaluation et de revalorisation des garanties.
- Déploiement d'actions de sensibilisation et de communication à l'adresse de la force commerciale pour une meilleure compréhension des nouvelles définitions du défaut et une gestion des dépassements plus disciplinée tout en préservant le développement commercial de la banque avec sa clientèle et la consolidation de son fonds de commerce.
- Elaboration d'une étude détaillée en lien avec la régression des activités Corporate et le niveau des taux des rejets des dossiers de financement
- Suivi rapproché du portefeuille Corporate à l'issue de la fin du report des échéances
- Suivi des 20 premières expositions Corporate pour une meilleure visibilité sur leur comportement ainsi que le sort des sorties du report.
- Elaboration d'une étude d'impact découlant des nouvelles dispositions portant sur le forçage commercial des opérations pour la clientèle Retail et Non Retail, (Business, CNR, ...).
- Justification de la réduction de l'appétit du Groupe au risque sur le souverain et les banques
- Elaboration d'une note détaillée portant sur les écarts entre les normes locales et les normes IFRS et les impacts en termes d'engagements, de provisions, d'intérêts IFRS et de fonds propres.
- Revue de l'organisation actuelle de l'entité « Recouvrement amiable & contentieux »

En outre, le Comité des risques a relevé, au cours de ses différentes réunions, des points de vigilance en lien avec :

Les limites banques en risque débiteur (de 3j à 1 mois) sachant que l'UIB a supprimé certaines lignes au cours de l'année 2021.

- Le statut de l'UIB en tant que teneur de marché qui a supprimé certaines lignes – risque de livraison – en mettant la Banque en éventuel risque d'irrespect de la circulaire BCT 2021-03 relative au statut des teneurs de marchés qui stipule dans son article 17 que « Le total des limites quotidiennes par contrepartie accordées aux autres Intermédiaires agréés pour les transactions de change au comptant doit être au moins égal à 200 millions de dinars ».
- La situation de trésorerie en devises qui devient critique suite à la révision à la baisse de la ligne de funding de 70 MEUR à 20 MEUR depuis septembre 2021.
- La mise en défaut (en normes IFRS) par la Banque des deux relations publiques sans informer, au préalable et conformément à la réglementation en vigueur, le garant, l'Etat Tunisien.
- La perte par l'UIB en 2018 de son statut de SVT (spécialiste en valeurs de Trésor) suite au non-respect de la part de marché minimale (5%) par an au niveau des adjudications BTA/BTC sur le marché primaire.
- Le non-respect des dispositions de l'article 3 de la charte du Comité des Risques qui prévoit la transmission de ses supports 10 jours calendaires avant la date de la réunion dudit Comité.

Conclusion :

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité des Risques, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit Comité. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité sont jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. La place des Administrateurs Indépendants et l'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assurent efficacité, transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité.

Aussi, les administrateurs, ont pris connaissance de l'appréciation – annuelle – favorable du Président du Comité portant notamment sur la composition du comité, l'organisation des réunions, le contenu des travaux, le suivi des préconisations du Comité, l'accès à l'information. Le Président a, également, relevé la pertinence des débats ainsi que les progrès réalisés et attendus en matière de supervision des différents risques auxquels la banque est confrontée.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du rendement du Comité des Risques, suggère des actions concrètes – ajoutés aux recommandations et points de vigilance précédemment cités – tendant à renforcer son efficacité, il s'agit notamment des axes ci-après :

- Un rééquilibrage du business-model avec un développement plus soutenu sur le marché Corporate et le marché Premium (Retail)
- un strict respect des délais réglementaires en matière d'instruction des dossiers de crédits
- une revue trimestrielle des dossiers nouvellement entrés en défaut avec une dotation aux provisions > 500 KDT
- une revue trimestrielle des financements en devises / crédits relais en TND mis en place depuis plus de 3 mois pour les relations dont les engagements sont supérieurs à 1 MDT.
- une revue trimestrielle des prises de risques débiteurs et/ou risques de remplacement (CVaR – Crédit Value at Risk) – dont les engagements sont supérieurs à 3 MDT – relevant de la compétence du Directeur Général de l'UIB ou du Comité de financement en fonction du montant de l'exposition, de la maturité des opérations ainsi que de la notation de la contrepartie.
- un examen périodique des actions prévues dans le cadre du plan de formation des équipes en matière d'analyse des risques.

Aussi, le conseil d'administration a recommandé à ce que la structure, le fonctionnement et les activités de la gestion des risques fassent l'objet d'une présentation détaillée lors du premier semestre 2022 de manière à ce que la Banque se conforme aux dispositions de l'article 69 de la circulaire BCT 2021-05.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE REMUNERATION

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de 4 administrateurs au 31 décembre 2021 : Monsieur Laurent Goutard, Administrateur et Président du Comité, Madame Véronique de La Bachelerie et Messieurs Kamel Néji et Moncef Mzabi.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni à 4 reprises; le taux de présence de ses membres est satisfaisant compte tenu du contexte de Covid-19 (participation par voie de visioconférence). La synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération permet de restituer les principaux sujets abordés et traités lors de ses réunions ; le comité ayant préparé notamment des décisions du conseil d'administration portant sur les volets ci-après :

- Rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR)
- Renouvellement, démission et cooptation des mandats d'administrateurs
- Fixation de la rémunération variable des directeurs généraux de l'UIB
- Fixation de la rémunération annuelle des Directeurs Généraux des filiales UIB
- Attribution d'actions gratuites
- Proposition, à la demande du Conseil, du mode de répartition des jetons de présence entre ses membres.
- Nomination des membres du Comité d'Audit rattaché au Conseil d'Administration

En complément et conformément à l'article 42 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité de nomination et de rémunération est appelé à assister le Conseil d'administration notamment dans :

- la conception de la politique de nomination et de rémunération du président de l'organe d'administration et de ses membres, des comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés,
- la conception de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés,
- la nomination des membres de l'organe d'administration et des comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions de contrôle, et
- la conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités.

Conclusion :

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération, s'est dit satisfait de l'efficacité de ses travaux. La compétence, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité sont jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque et à un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunération.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du rendement du Comité de Nomination et de Rémunération, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité, il s'agit notamment des axes ci-après :

- Proposer au Conseil d'Administration les objectifs annuels à assigner au Directeur Général
- Préparer l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général
- Faire en sorte que les propositions de rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR) soient appuyées par des évaluations faites annuellement de leurs performances individuelles (réalisations vs objectifs).
- Prévoir une évaluation une fois par an des travaux du Comité de Direction et du Comité Exécutif dans leur ensemble.
- Prévoir un examen annuel des stratégies RH de la Banque (formation, gestion de carrière, politiques salariales, indicateur de pilotage RH, évolutions salariales globales) et préparer dans ce cadre un rapport annuel à l'adresse du Conseil d'Administration.
- Faire part au Conseil d'administration des propositions du Directeur Général en matière de plans de succession de l'encadrement supérieur (membres du Comex et du Codir)
- Préparer les travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur l'égalité Femme-Homme au sein de l'UIB, en concertation avec le Comité Equité Femme-Homme
- Préparer les travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la culture d'entreprise.

3.7 RAPPORT DU MÉDIATEUR 2021

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 (Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 – Article 187) Banque ou Etablissement Financier concerné : UIB

1 – PRÉSENTATION DU MÉDIATEUR

STATUT DU MÉDIATEUR	PERSONNE PHYSIQUE : X	PERSONNE MORALE :
Nom du médiateur	IDANI Youssef	
Date de début de la convention	12 mai 2020	
Date de la fin de la convention	11 mai 2023	
Cordonnées du médiateur	Téléphone fixe : 71 750 732	
	Téléphone mobile : 98 404 251	
	Fax : 71 750 732	
	Adresse : 1, impasse Moussa Ben Noussaier , 2037 – Menzah 5	
	E-mail : ydani.youssef@apbt.org.tn	

2 – ANALYSE DES SAISINES REÇUES PAR LE MÉDIATEUR

a. Saisines reçues en 2020 et clôturées en 2021

(Tableau 2.a)

	NOMBRE	THÈMES	DÉNOUEMENT
Particuliers	1	Accueil et qualité de service	Interruption de la médiation
	1	Mainlevée	Interruption de la médiation
Autres ¹			
Total	2		

¹ On entend par "Autres" les professions libérales, les associations, les entreprises et les institutionnels.

b. Recensement des demandes reçues en 2021

Pour chaque demande reçue, une fiche de synthèse doit être jointe en annexe au rapport selon le modèle fourni.

(Tableau 2.b)

	PARTICULIERS	AUTRES ¹	TOTAL
Nombre total des demandes reçues (1) + (2)	24	5	29
(1) Demandes rejetées par motif de rejet			
Non-épuisement préalable des recours gracieux de la Banque ou EF (dont demandes réorientées vers la banque)	1	2	3
Saisines au titre desquelles il n'est pas admis d'arbitrage ou de transaction			
Action en justice en cours à la date de la saisine			
Absence de litige avec la banque vu que l'objet de la requête relève :			
• de la politique commerciale «Crédit»	5	0	5
• de la politique commerciale «Tarification»			
• autres motifs ² (Tunipa, litige avec une filiale , sicar)	0	1	1
Sous total (1)	6	3	9
(2) Demandes acceptées et traitées par le médiateur en 2021			
Nombre de saisines dont la médiation a été interrompue ³	17	2	19
Nombre de saisines dont la médiation a été achevée ⁴ au 31/12/2021			
Nombre de saisines en cours de médiation à la date du 31/12/2021	1	0	1
Sous total (2)	18	2	20

c. Origine des demandes reçues et traitées en 2021

Cette rubrique fournit la répartition des demandes reçues et traitées au cours de l'année 2021 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

(Tableau 2.c)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client Habituel ⁵	16	2	18
Client occasionnel ⁶	1	0	1
Mandataire ou représentant légal			
Héritier	1	0	1
Client par ricochet ⁷			
Autres			
Total	18	2	20

² A préciser sur un état séparé portant référence à cette section du rapport.

³ Il s'agit des dossiers pour lesquels la médiation est devenue sans objet avant que le médiateur n'ait eu à émettre son avis. Les différents motifs figurent au tableau 3.a.1.

⁴ Il s'agit des dossiers pour lesquels le médiateur a émis son avis.

⁵ Client habituel : titulaire d'un compte auprès de l'EC ou étant en relation contractuelle permanente avec celui-ci en rapport avec son activité professionnelle (compte bancaire, placement, contrat de crédit-bail, contrat de portage,...).

⁶ Client occasionnel : qui entre en relation avec l'EC pour l'accomplissement d'une opération bancaire limitée dans le temps (retrait DAB, opération de change, opération de transfert d'argent,...).

⁷ Un client par ricochet est, par exemple, une personne qui se porte garante du remboursement d'un crédit.

d. Origine des demandes rejetées en 2021

Cette rubrique fournit la répartition des demandes rejetées au cours de l'année 2021 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

(Tableau 2.d)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client habituel	7	0	7
Client occasionnel			
Mandataire ou représentant légal			
Héritier			
Client par ricochet	0	2	2
Autres			
Total	7	2	9

e. Répartition des demandes reçues et traitées en 2021 selon le thème de la saisine

Cette rubrique fournit la répartition des dossiers reçus et traités en 2021 selon le thème de litige sachant qu'une même requête peut être comptabilisée autant de fois qu'elle comporte de thèmes différents.

(Tableau 2.e)

CATÉGORIE / THÈMES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte	5	0	5
<i>dont: clôture de compte</i>	5	0	5
Moyens de paiement	3	0	3
<i>dont: monétique</i>	2	0	2
Crédit	1	1	2
Tarification	3	1	4
Mainlevée	2	0	2
Epargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations			
Placements financiers			
Accueil et qualité des services	2	0	2
Autres thèmes	2	0	2
Total	18	2	20

f. Répartition des demandes rejetées en 2021 selon le thème

(Tableau 2.f)

CATÉGORIE / THÈMES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte	1	0	1
<i>dont: clôture de compte</i>	1	0	1
Moyens de paiement	0	1	1
<i>dont: monétique</i>			
Crédit	4	0	4
Tarification			
Mainlevée	1	0	1
Épargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations			
Placements financiers			
Accueil et qualité des services	0	1	1
Autres thèmes	0	1	1
Total	6	3	9

3 – ANALYSE DES DOSSIERS CLÔTURÉS EN 2021

Cette rubrique se rapporte à tous les dossiers clôturés en 2021 et ce, quelle que soit la date à laquelle ils ont été soumis au médiateur.

a. Répartition des demandes reçues et traitées selon leur sort et par catégorie socioprofessionnelle

a.1 Dossiers dont la médiation a été interrompue avant l'émission de l'avis

(Tableau 3.a.1)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Médiation interrompue avant l'émission de l'avis (<i>en nombre</i>)			
désistement du client	2	0	2
exécution volontaire de la part de la Banque ou EF	11	2	13
assignation en justice	0	0	0
Autres	6	0	6
Total général	19	2	21

a.2 Dossiers pour lesquels un avis du médiateur a été émis au 31/12/2021

(Tableau 3.a.2)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Accord de la Banque ou EF et du client			
Refus de la Banque ou EF et du client			
Accord de la Banque ou EF et refus du client			
Accord du client et refus de la Banque ou EF			
Total général	Néant	Néant	Néant

a.3 Dossiers clôturés en 2021 selon la réponse des parties

(Tableau 3.a.3)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Pas de réponse du client et accord de la Banque ou EF			
Pas de réponse du client et refus de la Banque ou EF			
Pas de réponse de la Banque ou EF et accord du client			
Pas de réponse de la Banque ou EF et refus du client			
Pas de réponse des deux parties			
Total général	Néant	Néant	Néant

a.4 Sort des dossiers en cours de médiation au 31/12/2021

(Tableau 3.a.4)

	NOMBRE	THÈMES
Particuliers	1	Clôture de compte
Autres		
Total	1	

b. Répartition des dossiers clos en 2021 selon la durée de la médiation

Cette rubrique ne concerne que les dossiers pour lesquels un avis a été émis au 31 décembre 2021.

(Tableau 3.b)

DURÉE DE LA MÉDIATION	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
< 1 semaine			
Entre 1 semaine et 2 semaines			
Entre 2 semaines et 3 semaines			
Entre 3 semaines et 1 mois			
Entre 1 mois et 2 mois			
Plus de 2 mois			
Total	Néant	Néant	Néant

c. Aspects financiers

Cette rubrique ne concerne que les dossiers clôturés en 2021 ayant un aspect de règlements financiers entre les parties et ce, quelle que soit l'année au cours de laquelle ils ont été soumis au médiateur.

c.1 Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur

(Tableau 3.c.1)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur (en nombre)	Néant	Néant	Néant
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients			
Montants proposés dans l'avis du médiateur			
Montants effectivement payés par la Banque ou EF			

c.2 Dossiers dont la médiation a été interrompue suite à l'exécution volontaire de la Banque ou EF

(Tableau 3.c.2)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la contestation par le client d'un paiement (en nombre)	2	0	2
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	1 269,456	0	1 269,456
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF	603,456	0	603,456

(Tableau 3.c.3)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la réclamation par le client d'un paiement (en nombre)	4	1	5
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	2 137,487	17,850	2 155,337
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF	824,478	17,850	842,328

3.8 DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME – LCB/FT

L'organe de conformité a élaboré, conformément aux dispositions légales en vigueur, son rapport d'activité au titre de l'exercice 2021. Ledit rapport n'inclut pas les travaux du Comité d'Audit rattaché au Conseil d'Administration.

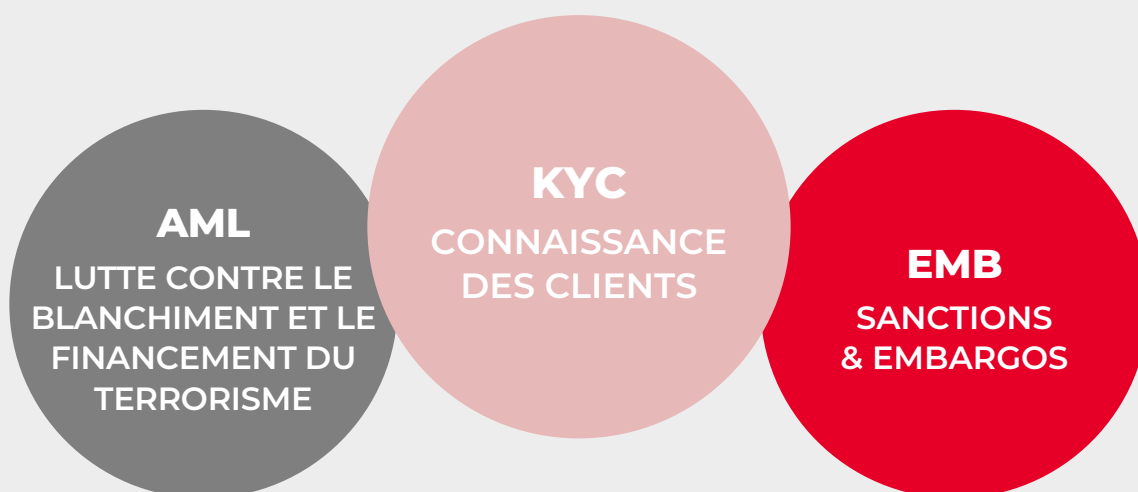
I. ORGANISATION ET PRINCIPALES MISSIONS DE L'ORGANE DE CONFORMITÉ

En application de l'article 3, de la circulaire BCT n°2006/06 relative à la mise en place d'un système de contrôle de la conformité au sein des établissements de crédit de l'article 57 et l'article 57 bis de la circulaire BCT n°2017/08 telle que modifiée par la circulaire BCT n°2018/09 relative aux « règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme », et l'article 51 de la circulaire BCT 2021/05 « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers », la Direction de la Conformité est rattachée au Conseil d'Administration.

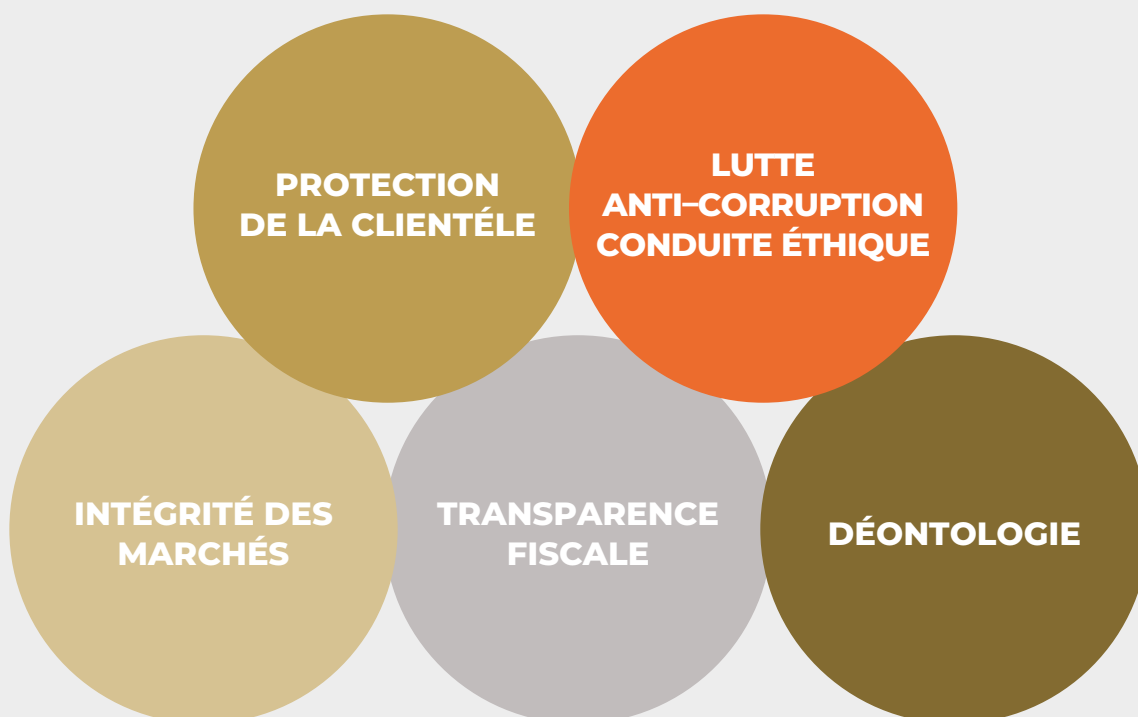
La mission de la Direction de la Conformité s'articule autour de :

- La sécurité financière avec ses composantes LCB FT, KYC et Embargos et Sanctions ;
- La conformité réglementaire avec ses composantes Ethique et déontologie, Transparence fiscale (FATCA), lutte contre la corruption, gestion des abus de marché et protection de la clientèle.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE



Sur l'année 2021, 04 recrutements ont été réalisés, portant ainsi l'effectif de la Direction de la Conformité à 19 collaborateurs (y compris le responsable de la Conformité).

L'équipe de la sécurité financière se compose de 2 entités :

Une entité LCB FT et KYC dirigée par un responsable de sécurité financière et composée de 10 analystes sécurité financière chargés du traitement des alertes Siron issues de l'activité de profilage des transactions, principal pilier du dispositif LCB FT, du suivi des demandes des régulateurs, de l'établissement et de la transmission des déclarations des soupçons à la CTAF (Commission Tunisienne des Analyses Financières), de l'élaboration de la cartographie des risques, de l'analyse des études de cas en lien avec le financement du terrorisme, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière (SironACM, GoAML), du suivi et pilotage des projets de remédiation AML (remédiation des alertes Siron) et de la validation des dossiers KYC classés en risque élevé et moyennement élevé aussi bien sur les EER que sur la remédiation..

Une entité Embargos et Sanctions dirigée par un responsable de sécurité financière et composée de 4 analystes sécurité financière. Cette entité se charge du filtrage des flux internationaux avec des pays à risque LAB élevé et/ou impliquant des entités et des personnes sanctionnées, de la validation de 2ème niveau des dossiers de Trade Finance, du filtrage de la base clientèle contre la liste des sanctions nationales et internationales, ainsi que de l'identification des clients qualifiés de Personnes Politiquement Exposées, de la conduite annuelle de l'exercice du risk assessment, du profilage des opérations enregistrées sur les comptes des correspondants bancaires, de la validation des dossiers KYC des correspondants bancaires classés en risque élevé et moyennement élevé, du pilotage du dispositif de gel des avoirs, de l'évaluation continue du dispositif de filtrage (cartographie des données référentielles) et du traitement des demandes d'opinion en lien avec les sanctions internationales.

L'équipe de la conformité réglementaire compte un responsable et un chargé de conformité. Leurs missions portent sur la veille réglementaire, la validation des procédures internes sous un angle réglementaire, la gestion des dossiers FATCA, l'analyse des dysfonctionnements de conformité, le pilotage des projets en lien avec la thématique abus de marché et l'animation du dispositif de lutte contre la corruption.

II. GOUVERNANCE : COMITÉS INTERNES

En 2021, et en dehors du comité d'audit, un comité interne conformité est tenu trimestriellement, et dont les travaux sont étendus pour couvrir les filiales de l'UIB. Aussi, un comité trimestriel relatif à la correspondance bancaire a été instauré, depuis le 2ème trimestre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de renforcement des échanges avec d'autres structures de la banque :

- Un comité mensuel de veille réglementaire et juridique est tenu avec la Direction des Affaires Juridiques ;
- Une réunion portant sur les dysfonctionnements de conformité, est tenue trimestriellement avec l'entité Qualité et le Contrôle Permanent ;
- Un comité de suivi du respect du dispositif de la lutte contre la corruption, piloté par le Secrétariat Général avec la participation active de la Conformité ; et
- Un point d'échange bilatéral entre la Banque de Détail et la Conformité a été mis en place selon une fréquence trimestrielle.

Sur le volet intégrité des marchés :

- Un comité est tenu trimestriellement en coordination avec la salle de marchés et la filiale UIB Finance.

III. CORPUS PROCÉDURAL

La Conformité est régie par plusieurs circulaires issues des dispositions réglementaires Tunisiennes et des instructions du Groupe. Le corpus procédural est scindé entre 2 grandes thématiques (1) la sécurité financière et (2) la conformité réglementaire.

S'agissant de la Sécurité financière, le dispositif est encadré principalement par les circulaires suivantes :

- Circulaire relative à la Sécurité Financière.
- Circulaire relative aux Correspondants Bancaires ;
- Circulaire relative aux Embargos et Sanctions;
- Circulaire relative aux sanctions internationales ;
- Circulaire relative au Trade Finance;
- Circulaire relative au KYC;
- Circulaire relative à la revue KYC ;
- Circulaire relative aux Personnes Politiquement Exposées;
- Circulaire relative aux Bénéficiaires Effectifs;
- Circulaire relative à l'outil de profilage Siron;
- Circulaire relative à la lutte contre blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- Circulaire relative à la déclaration des Billets de Banques Etrangères via SED.

Quant à la conformité réglementaire, elle compte à son actif les circulaires suivantes :

- Code de conduite et de déontologie ;
- Code de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Circulaire de la lutte contre la corruption ;
- Circulaire cadeaux, repas d'affaires et événements externes ;

- Circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt ;
- Manuel de Conformité ;
- Circulaire relative à la procédure de détection des dysfonctionnements de conformité ;
- Circulaires relatives aux risques de Fraude et de manipulation de marché: (1) risques de fraude et de manipulation de marchés, (2) Gestion des ordres, (3) Supervision managériale liée à l'activité de la salle de marchés, (4) Communications électroniques et audio, (5) Gouvernance de la formation, (6) accès aux outils de marchés, (7) Abus de marchés, (8) Remonté des incidents et (9) Politique applicable en matière de transactions personnelles.
- Circulaire relative au droit d'alerte ;
- Circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring;
- Circulaires relatives à la gestion et relations avec les tiers non clients KYS et fournisseurs de services financiers;
- Circulaire relative au code de conduite et procédure relatifs à la contribution au TUNIBOR ;
- Circulaire relatives aux obligations liées à l'application de la réglementation FATCA.
- Circulaire relative aux Reporting réglementaires applicables à la Conformité.

IV. APPLICATIONS ET OUTILS DÉPLOYÉS

Le dispositif dédié à la sécurité financière repose sur des applications qui permettent d'assurer un monitoring efficace des opérations pouvant générer des risques de LCB FT et/ou en lien avec Embargos et Sanctions, à savoir :

- **Forces 1** : le filtrage des transactions internationales (messages Swift) en lien avec les listes d'embargos et sanctions économiques. Le filtrage des messages permet de stopper les messages en lien avec une entité ou une personne sanctionnée ou un Pays sanctionné. Les alertes de Niveau 2 correspondent aux Alertes de Niveau 1 qui n'ont pas pu être disqualifiées par l'équipe centrale d'Alertes ou générées à tort du fait d'un manque d'informations. Ces alertes sont soumises à l'équipe de sécurité financière de l'UIB en charge d'embargos et sanctions pour analyse et décision.
- **Forces 2** : le filtrage des bases clients à partir des listes d'embargos et sanctions économiques est réalisé selon une fréquence quotidienne. La liste des sanctions intègre les listes indiquées par le décret-loi 2019-419 (liste nationale et liste onusienne), outre les listes internationales (OFAC, France, Europe). Le filtrage en lien avec le référentiel groupe des PPE (Personnes Politiquement Exposées) est effectué selon une fréquence mensuelle.
- **L'outil de profilage SironAML** : L'outil SironAML aide à la détection d'opérations suspectes et de clients présentant des typologies d'opérations inhabituelles grâce à la mise en place de scénarii paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment. Le traitement quotidien des alertes générées sur l'outil est assuré. En cas de suspicions avérées en matière de blanchiment, les opérations suspectes font l'objet de déclarations de soupçon à l'autorité compétente locale (CTAF).
- **L'outil GoAML** : est une application développée par l'ONU DC (L'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime) pour répondre aux besoins spécifiques des Cellules de Renseignement Financier (CRF). Cette application est utilisée par 60 CRFs dans le monde. GoAML a été choisie par la CTAF dans le but de mettre à disposition des entités déclarantes, une plateforme de communication, permettant l'envoi des déclarations de soupçon et d'autres informations au moyen de fonctions de téléchargement des fichiers XML ou par la saisie manuelle via un formulaire en ligne.
- **L'outil ACM-Siron** : « Adaptive Case Manager » est un outil de workflow de traitement et de gestion des alertes LCB-FT permettant de piloter le processus AML dans sa globalité. Cet outil permet d'optimiser le processus d'échanges des demandes d'informations entre l'équipe LAB-FT et le front Office tout en constituant une piste d'audit.

Aussi, l'UIB a développé par ses propres moyens et déployé des outils assurant un filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé.

- **UIB Swift** : Il s'agit d'une plateforme qui permet d'intercepter les swifts relatifs aux rapatriements (transferts reçus) en provenance de pays à risque Lab Elevé. Ces rapatriements sont soumis à l'analyse et à la validation de l'AMLO/UIB.
- **Assistant TRF** : Il s'agit d'un portail web permettant aux commerciaux UIB d'acheminer les ordres de transfert reçus de la part des clients et d'aiguiller la demande selon le niveau de contrôle requis (contrôle réglementaire ou AMLO). Les transferts à destination des pays à risque lab élevé sont soumis à l'analyste et à la validation de l'AMLO.
- **OLCOM** : Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers d'ouverture de compte (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire et BO Entrées En Relation) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non, soumission ou non à la réglementation FATCA...) et la nature des comptes à ouvrir (dépôts, commercial, professionnel.../ réglementé ou non réglementés).

- **Workflow remédiation :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers clients en stock identifiés dans le projet de la remédiation (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire et BO Entrées En Relation) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non, soumission ou non à la réglementation FATCA...) et la nature des comptes à ouvrir (dépôts, commercial, professionnel.../ réglementé ou non réglementés).

Sur le volet de la conformité réglementaire, le dispositif de lutte contre la corruption a été enrichi par le déploiement d'un outil de déclaration des cadeaux, repas et événements externes et d'un outil Whistleblowing (droit d'alerte).

V. PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2021

- **Alertes Forces 1 :** Filtrage des messages Swift en lien avec les listes des Sanctions et embargos : 2046 (vs 1.888 en 2020) alertes ont été analysées sur l'année 2021, dont **53 opérations ont été bloquées** avec rejet des transferts (émis et reçus). Etant précisé que le nombre de messages Swift – émis et reçus – est de 91 895 (vs 95 833 en 2020) générant un **taux d'alerte de 2% (stable par rapport à 2020)**.
- **Alertes Forces 2 :** Filtrage de la base clientèle en lien avec les listes des sanctions et embargos : Le nombre de hits s'élève à 110 608 hits en 2021 (vs 90 727 alertes en 2020). Un seul client figurant sur la liste nationale a été identifié. Le gel des avoirs y afférents a été effectué et a fait l'objet d'une correspondance à la CNLCT (Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme) et d'une déclaration de soupçons à la CTAF (Commission Tunisienne des Analyses Financières).
- **Alertes SironAML :** le nombre d'alertes Siron est passé de 29.632 en 2020 à 31.229 en 2021, enregistrant une hausse de 5% aussi bien sur le volume global et que sur la moyenne journalière (113 alertes/j en 2020 vs 125 alertes/j en 2021). Le taux de traitement de 100% a été atteint à la fin du T4 2021. A l'issue de l'analyse de ces alertes, 43 déclarations de soupçons ont été adressées à la CTAF à l'issue de l'analyse de ces alertes.
- **Dossiers Trade Finance :** Sur l'année 2021, 185 dossiers Trade (vs 217 en 2020) ont été transmis à la sécurité financière, à la suite de la détection de hits en lien avec embargos et sanctions ou LCB FT. Le nombre de dossiers analysés par la sécurité financière représente 6% du total des dossiers de la banque (3219 en 2021 vs 3110 en 2020). Quatre dossiers liés aux flux libellés en USD ont été rejetés pour non-respect des sanctions.
- **Dossiers LCB FT _ Filtrage des swifts en lien avec des pays à risque AML élevé :** Le nombre des dossiers analysés par la conformité a enregistré une hausse de 7%. En effet, 5.585 dossiers de transferts (émis et reçus) ont été analysés par la sécurité sur l'année 2021 contre 5207 en 2020. Le nombre d'opérations de transferts filtrées en 2021 représente 6% du nombre total des virements internationaux de la banque (émis et reçus). Le filtrage a donné lieu au rejet de 14 opérations, soit 0,015% du total des virements internationaux de la banque et 0,2% du total des opérations en lien avec les pays à risque lab élevé.
- **Validation des Entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé :** Le nombre de dossiers d'ouvertures de comptes transmis à la sécurité financière s'élève à 1112 dossiers en 2021 (contre 1112 dossiers en 2020). Aussi, 1895 dossiers ont été traités dans le cadre du projet KYC et de la revue périodique en 2021 (contre 582 dossiers en 2020).
- **Activité déclarative :** Le nombre de déclarations a enregistré une légère augmentation de 5% et s'élève à 43 déclarations en 2021 contre 41 déclarations en 2020.

VI. FAITS MARQUANTS

- **Programme La Fayette :** Un programme central a été mis en place en 2019. Il s'agit d'un programme, consécutif aux accords conclus par le Groupe Société Générale en 2018 avec 8 autorités américaines et françaises découlant des enquêtes relatives aux affaires LIA (Libyan Investment Authority), IBOR (LIBOR et EURIBOR) et à certaines opérations en dollars impliquant l'objet de sanctions économiques américaines. Le Programme La Fayette a pour objet de mettre en œuvre l'ensemble des actions de remédiation dans le strict respect des modalités et délais prévus par les accords.

Le Programme La Fayette s'articule autour de 3 volets :

- La lutte contre la Corruption ;
- Indice et manipulation des marchés ;
- Sanctions et Embargos.

Les actions au cours des 3 dernières années se détaillent comme suit :

VOLET	ACTIONS
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	2019
	Mise en place de la circulaire relative à la Politique cadeaux, repas d'affaires et événements externes ;
	Déploiement d'un processus et d'un outil de déclaration et de validation des cadeaux, repas d'affaires et événements externes ;
	Déploiement de la formation de la lutte contre la corruption pour les collaborateurs les plus exposés ;
	Désignation d'un ABC manager ;
	Désignation d'un ABC officer
	2020
	Déploiement d'une Formation relative à la lutte contre la corruption pour les membres du CODIR/COMEX ;
	Mise en place d'une cartographie de lutte contre la corruption ;
	Mise en place de la circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring ;
	Mise en place de la circulaire relative au dispositif du droit d'alerte ;
	Déploiement de l'outil droit d'alerte (Whistleblowing) ;
	Mise en place de la circulaire relative à la gestion et relations avec les tiers non clients KYS ;
	Mise en place de la circulaire relative à la représentation d'intérêts ;
	Mise en place de la circulaire relative à la gestion du risque de corruption et de trafic d'influence des fournisseurs de services financiers ;
	Déploiement d'un processus et d'un outil de déclaration des cadeaux, repas et événements externes ;
	Mise à jour de la circulaire relative aux conflits d'intérêts ;
	Mise en place d'une circulaire procédures RH relatives aux évaluations, rémunérations et sanctions.
	2021
	Mise à jour des circulaires relatives (1) au code de lutte contre la corruption (2) à la représentation d'intérêt (3) aux cadeaux, repas d'affaire et événements externes (4) au droit d'alerte (5) à la lutte contre la corruption (6) aux actions de mécénat et sponsoring;
Mise à jour de la cartographie de risque de corruption ;	
Déploiement d'un outil de déclaration annuelle de conflit d'intérêts pour les personnes les plus exposées au risque de corruption.	
Mise en place d'un comité trimestriel de suivi opérationnel des procédures déployées pour la lutte contre la corruption.	
INDICE ET MANIPULATION DES MARCHÉS	2019
	Mise en place du code de conduite et procédure relatif à la contribution au Tunibor;
	Mise en place d'un comité trimestriel de surveillance des indices de références.
	2020
	Mise en place de 09 circulaires relatives aux risques de fraudes et manipulations de marchés (FMM) :
	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation normative relative au risque FMM ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Politique gestion des ordres ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Politique supervision managériale liée à l'activité de la salle des marchés ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure relative aux communications électroniques et audio ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure autour de la gouvernance des formations ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de revue des accès aux outils de marchés ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Politique abus de marchés ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de remontée des incidents liés à la fraude et à la manipulation de marchés ;
	<ul style="list-style-type: none"> • Politique applicable en matière de transactions personnelles.
Mise à jour de la circulaire relative au code de conduite et procédure relatif à la contribution au TUNIBOR.	

VOLET	ACTIONS
INDICE ET MANIPULATION DES MARCHÉS	2021
	Déploiement au niveau de la Conformité d'un outil contrôle et de détection de situation d'abus de marché.
	Mise à jour des deux circulaires relatives à la documentation normative et la formation en lien avec le risque de fraude et de manipulation de marché.
	Projet d'archivage des communications électroniques et audio des activités régulées (salles de marchés et intermédiation boursière) : diffusion de circulaire, développement IT, contrôles et Gouvernance (intégrer la thématique et les indicateurs dans le cadre du comité IMMOC déjà existant).
SANCTIONS ET EMBARGOS	2019
	Déploiement du mode opératoire relatif aux critères de remontée liés à l'exposition aux Sanctions Internationales ;
	Déploiement du mode opératoire relatif à la Récusation des Personnes US ;
	Déploiement du mode opératoire relatif à la gestion des incidents liés aux Sanctions Internationales ;
	Déploiement du mode opératoire relatif au traitement des demandes d'informations émanant des correspondants bancaires portant sur les sanctions OFAC ;
	Déploiement du mode opératoire relatif à la procédure des gels des avoirs et la gestion des comptes en suspens ;
	Mise à jour du Questionnaire Sanctions ;
	Validation avec les métiers de la matrice RACI (Réalisateurs, Autorités, Consultés, Informés) définissant la répartition des tâches entre LoD 1 et LoD2.
	2020
	MT 202 COV : Mise en place du plan d'actions pour régulariser les anomalies relevées dans l'utilisation des messages swift ;
	Filtrage Forces : Mise en place du filtrage des valeurs titres contre la liste des sanctions ;
	Formation High Risk : Déploiement de la Formation sanctions et embargos pour les collaborateurs Middle Office et du Back Office spécialisés sur l'activité Trade et correspondance bancaire, ainsi que les collaborateurs de la conformité
	Formation General Intermediate : Déploiement de la Formation sanctions et embargos pour les collaborateurs en relation directe avec des clients, activités ou produits exposés aux risques de sanctions et embargos ;
	2021
	Mécanisation du process de contrôle du renseignement des champs des MT 103 ;
	Déploiement de Digitrade ;
	Formation High risk et General Intermediate ;
	Déploiement de la procédure Groupe sur les sanctions ;
Déploiement de la procédure de revue KYC « Trigger events ».	
Mise en place de la circulaire relative aux sanctions internationales.	

- **Projet KYC :** Dans le cadre du programme central Groupe de la Transformation de la Conformité (CTP Compliance Transformation Program), l'UIB a mis en place le projet KYC. Ce projet tient compte de la nouvelle instruction KYC groupe, des nouvelles dispositions réglementaires locales, de la mise en conformité des toutes les nouvelles Entrées En Relation, de la remédiation sur un horizon de 3 ans des stocks des dossiers des clients actifs et de la mise en place de la revue périodique du stock en fonction du risque AML du client. Le projet est arrivé à échéance au 31 décembre 2021. Le taux de remédiation a atteint 99,7%.
- **Formations e-learning :** Sur 2021, 6 formations inhérentes à la conformité ont été dispensées. Il s'agit de : (1) Lutte contre la corruption (2) Conflits d'intérêts (3) Code de conduite (4) Sanctions Internationales (5) Lutte contre le blanchiment et (6) Lutte contre le FT (Financement du Terrorisme). Le taux de participation et de validation des différents modules de formation a dépassé 88%.
- **Déclarations à la DGI des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA :** Conformément aux dispositions réglementaires Tunisiennes, l'UIB a procédé aux déclarations à la DGI des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA pour l'année 2020.
- **Conduite de l'exercice de Risk Assessment ComPass :**
L'exercice annuel du risk assessment ComPass (Compliance Assessment) pour l'année 2021 a porté sur les trois thématiques : (1) Sanctions et Embargos (2) Intégrité des marchés (3) Protection de la clientèle et des investisseurs :
 - a. **Sanctions et Embargos :** L'évaluation globale du dispositif Sanctions & Embargos) a conclu à un risque résiduel Moyen. L'analyse des risques intrinsèques a mis certes en relief des zones à forte exposition aux risques Sanctions et Embargos, eu égard aux transactions internationales avec des pays à risque et à l'activité de correspondances bancaires et de Trade Finance. Cependant, le renforcement du dispositif se poursuit dans le cadre du programme La Fayette et plusieurs actions ont été mises en place, à l'instar de la diffusion des modes opératoires (critères d'escalade, gestion des incidents, traitement des RFI – demandes de renseignements des correspondants US–) et la mise en place du nouveau questionnaire Sanctions.
 - b. **Intégrité des marchés :** L'évaluation globale des risques liés à l'intégrité des marchés a donné lieu à une cotation faible du risque

résiduel en raison du déploiement de procédures dans le cadre du programme La Fayette concernant les différents aspects de l'activité de marché et la contribution à un indice de référence.

- c. **Protection de la clientèle et des investisseurs :** L'évaluation globale des risques liés à la protection de la clientèle et des investisseurs a donné lieu à une cotation faible du risque résiduel compte tenu de l'évolution du dispositif de maîtrise de risque de conflit d'intérêts depuis 2019.

VII. FEUILLE DE ROUTE 2022

Conformité réglementaire

- Renforcement du dispositif de Lutte contre la Corruption : remédiation des dossiers des fournisseurs, mise en place du dispositif opérationnel de la gestion des alertes et mise en place des KPI et KRI ;
- Transparence Fiscale : Poursuite des travaux de documentation des dossiers des clients déclarables Fatca et clôture des comptes clients non conformes (absence de TIN : Taxpayer Identification Numbers),
- Mise à jour de la cartographie liée à la lutte contre la corruption et de la cartographie liée aux conflits d'intérêt ;
- Poursuite des chantiers relatifs à l'intégrité des marchés.

Sécurité Financière :

- Maintien d'un taux de conformité à l'EER de 100% ;
- Renforcement des contrôles qualité sur les EER ainsi que sur les dossiers objet de revue ;
- Déploiement de l'outil Digitrade (contrôle conformité des dossiers Trade) ;
- Maintien d'un taux de clôture de 100% des alertes Siron en assurant une revue qualitative de traitement de ces alertes ;
- Mise en place du monitoring des dépôts et des retraits cash ;
- Lancement de la revue périodique KYC au titre de 2022 ;
- Déploiement du projet de filtrage relatif aux negative news ;
- Intégration du risque de lutte contre la corruption dans l'évaluation du risque de sécurité financière du client ;
- Mise en place du dispositif d'assurance qualité des dossiers KYC (Tour de contrôle KYC) ;
- Conduite de l'exercice annuel de risk assessment de la conformité.

4. OÙ ALLONS-NOUS ?

4.1 ÉVOLUTION ET PERFORMANCES AU COURS DES 15 DERNIÈRES ANNÉES

	CHIFFRES EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ACTIVITÉ	Dépôts de la Clientèle	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 691
	Crédits à la Clientèle	1 316	1 641	1 881	2 299	2 727	2 930
	Total Bilan	1 744	2 114	2 414	2 843	2 981	3 247
RÉSULTAT	Produit Net Bancaire	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8
	Charges d'exploitation	70,7	70,5	71,3	73,7	84,2	94,4
	Résultat Brut d'Exploitation	-2,6	20	33,9	48,3	56,7	66,4
	Provisions	177	18,4	27,3	29,5	32,1	38,1
	Résultat Net	-180	0,9	7,4	18,6	23,3	42,7
RATIOS	Coefficient d'exploitation	103,9%	77,9%	67,8%	60,4%	59,8%	58,7%
	Taux d'Actifs Classés	45,0%	35,6%	26,6%	18,6%	15,8%	13,6%

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	5 412
3 151	3 442	3 725	4 131	4 938	5 330	5 499	5 833	5 950
3 619	4 022	4 141	4 661	5 454	6 107	6 304	6 459	6 778
184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	442,8
93,5	102	109,5	120,2	135,2	168,8	191,0	202,3	238,5
90,5	94,8	107,3	127,7	155	194	228,5	200,0	204,6
33	11,7	17,5	13,6	16,4	24,5	45,5	70,6	45,7
38	56,6	64	75,8	90,1	111,8	117,1	61,6	81,4
50,8%	51,9%	50,5%	48,5%	46,6%	46,5%	45,5%	50,3%	53,9%
11,3%	10,6%	9,9%	9,4%	8,1%	7,7%	7,7%	8,1%	8,1%

4.2 PERSPECTIVES 2022

NOS CLIENTS

- Être une banque relationnelle de référence sur le marché tunisien, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes
- Être une banque locale reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce, en misant sur les synergies avec notre groupe qui est une banque universelle internationale, ayant aujourd'hui une réelle ambition dans la région du Maghreb et en Afrique
- Être une marque reconnue sur le marché Retail

NOTRE MODÈLE OPÉRATIONNEL

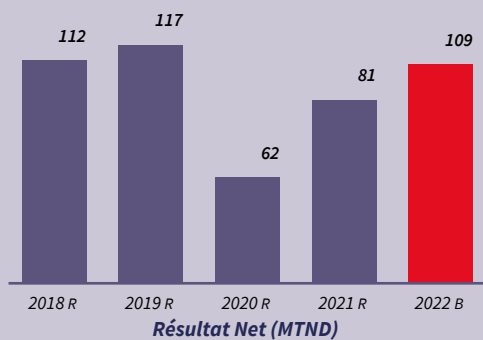
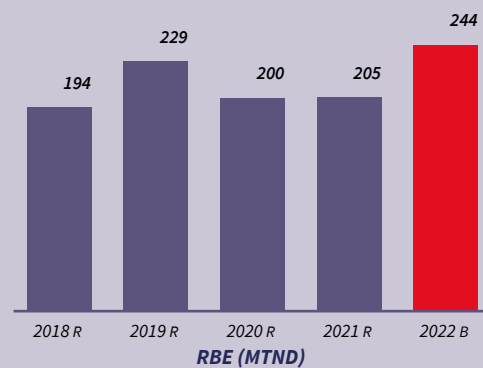
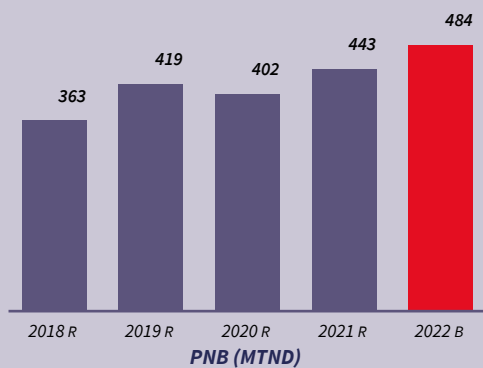
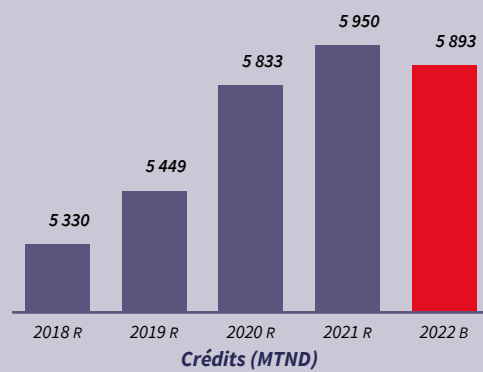
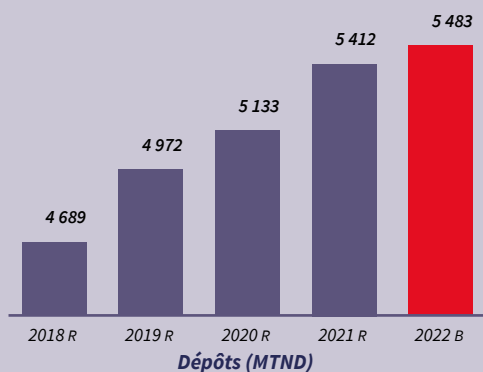
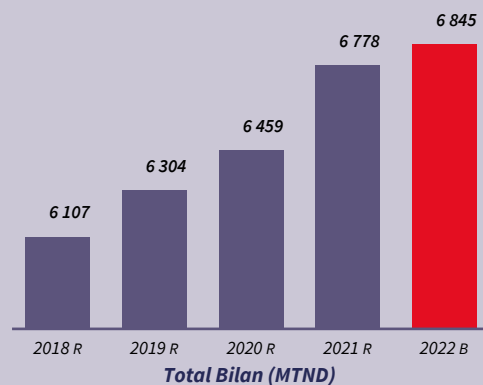
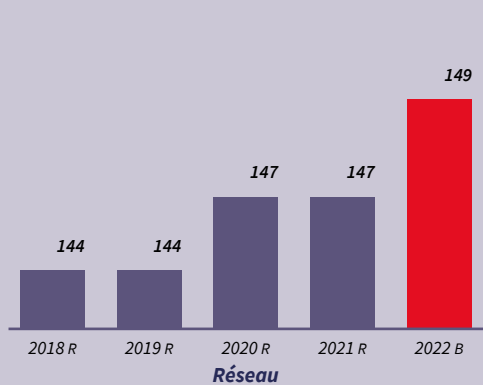
- Augmenter notre efficacité commerciale et nos capacités de rebond, consolider notre efficacité opérationnelle en nous appuyant sur les technologies numériques, réduire les risques opérationnels, renforcer la gestion des risques et notre dispositif de conformité et de contrôle permanent.

NOS COLLABORATEURS

- Pour eux, nous allons œuvrer à faire:
 - Évoluer les valeurs managériales : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement,
 - Développer, valoriser et promouvoir les talents,
 - Consolider la notoriété et l'attractivité de notre banque.

NOTRE IMAGE

- Une banque qui ne peut se contenter de sa place actuelle dans le palmarès des banques tunisiennes, une banque qui continue à être au service de l'économie tunisienne tout en assurant le développement et la promotion de ses collaborateurs
- Une banque dotée d'une culture de responsabilité sociale et environnementale
- Une banque avec une ambition forte, un référentiel de valeurs porteuses et de l'humilité... Bref, un ensemble d'atouts pour continuer à pousser à l'avant scène l'UIB qui se veut plus chaleureuse, plus communicante, mieux organisée, plus réactive, plus généreuse et plus rentable
- Une banque qui est en posture de relever les défis et qui ne peut se relâcher tant son plan est vaste et ambitieux



4.3 UNE BANQUE Tournée VERS L'AVENIR

APPLICATION DES NORMES BALOISES ET LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

ADOPTION DEPUIS 2005 DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (NORMES IFRS) ET PASSAGE À LA NORME IFRS9 EN 2018 (EN REMPLACEMENT DE LA NORME IAS 39)

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Mise en place de normes de provisionnement à caractère général sur les encours sains (dans le cadre de l'établissement des états financiers élaborés en normes IFRS)	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.1 qui régit les règles de classification et d'évaluation des instruments financiers (titres de créances, titres de capital et prêts),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.2 qui introduit de nouvelles règles de provisionnement, et notamment la comptabilisation d'une perte attendue de l'octroi de crédit (le provisionnement du risque potentiel pour les créances saines en sus du provisionnement du risque avéré pour les créances non performantes),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 16 qui régit les règles de classification des contrats entre contrats de location et contrats de service selon les 2 critères : le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif pendant la période d'utilisation et le droit de diriger le « comment et pourquoi » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation	Réalisé	2018

ADOPTION DES NORMES BÂLOISES DEPUIS 2007 BÂLE II ET EN 2013 BÂLE III

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Introduction du Risque Opérationnel (circulaire BCT 2016-03)	Réalisé*	2016
Mise en place d'une procédure de gestion des « noms sous surveillance – Relations sensibles » afin d'identifier rapidement des contreparties Corporate (personnes morales ou groupes clients) qui ne sont pas en défaut mais en situation fragilisée	Réalisé	2017
Introduction du ratio structurel de liquidité à long terme NSFR	Réalisé	2017
Introduction du Risque de Marché (circulaire BCT 2018-06)	Réalisé*	2018
Elaboration des stress tests pour évaluer la résilience des fonds propres aux chocs externes et la capacité de la banque à couvrir les risques non pris en compte au niveau du Pilier 1 du dispositif Bâlois (réalisée pour les stress tests de taux, de liquidité et de concentration des risques),	Réalisé	2018
Elaboration des stress test	Réalisé*	2021
Reportings comptables, prudentiels et statistiques sur base consolidée (circulaire BCT 2017-06)	En cours	

* Entrée en vigueur selon la réglementation locale

MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE NOTATION INTERNE SELON LA RÉGLEMENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE CIRCULAIRE BCT 2016-06*

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Lancement d'une mission d'audit interne sur la revue du Système de Notation Interne	Réalisé	Novembre 2018
Actualisation de la circulaire de notation à travers une meilleure formalisation des critères de retour au processus de notation à dire d'expert et de déclenchement du processus de révision de la note avant sa limite d'expiration	Réalisé	Juin 2019
Présentation détaillée des spécificités du Système de Notation Interne actuel aux membres du Conseil d'Administration	Réalisé	Décembre 2019
Backtesting et évaluation des performances des modèles de notation actuels : Les indicateurs de performance sont certes corrects mais les points en lien avec la segmentation des modèles, la concentration du portefeuille et le gap entre la PD observée et la PD théorique sont difficiles à réaliser avec les modèles actuels.	Réalisé	Avril 2020
Collecte des données : La collecte des données constitue une condition préalable à la refonte des modèles. Les données financières et qualitatives ont été récupérées de l'outil DCCIT et l'outil de notation Starweb (historique depuis 2013). La base des données a été construite après plusieurs travaux pour le téléchargement, lecture, nettoyage et traitement des données (suppression des doublons, traitement des manquements, des valeurs extrêmes...). Cette base de données qui concernait environ 800 clients a servi à la construction de l'échantillon d'apprentissage (80%) et l'échantillon de test (20%) pour le modèle.	Réalisé	Septembre 2021
Modélisation et aspect IT : Les travaux de modélisation ont été menés courant le 4ème trimestre 2021 avec : <ul style="list-style-type: none"> Le choix des variables à intégrer dans le modèle moyennant plusieurs méthodes statistiques et à dire d'expert. Le choix de l'algorithme de modèle qui repose sur la régression logistique et l'arbre de décision (comme algorithme challengeur). Plusieurs itérations permettant une évaluation du pouvoir prédictif à chaque itération, afin de choisir le meilleur modèle. 	Réalisé	Décembre 2021
Un modèle candidat a été retenu : Bi Branches (selon le niveau du chiffre d'affaires de l'entreprise) et qui a présenté les meilleures performances en termes de taux de bon classement, spécificité (taux de prédiction Sains), et sensibilité (taux de prédiction du Défaut).	En cours	Décembre 2022
Prochaines étapes : <ul style="list-style-type: none"> Suivi des performances du modèle candidat (Backtesting) sur la base des nouvelles données (2020-2022) Validation du modèle avec une analyse de la performance en termes de prédiction du défaut Élaboration de la documentation de projet et Clôture des préconisations de la BCT Calibrage des PDs et déploiement du modèle 		

* Circulaire BCT 2016-06 : La circulaire BCT n° 2016-06 du 11 octobre 2016 a défini les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour, l'utilisation et le contrôle du système de notation des contreparties

4.4 SCÉNARIIS STRATÉGIQUES

La Banque a pris option pour s'appuyer sur l'expertise de deux cabinets de conseil pour la construction de son plan stratégique et de sa feuille de route 2022–2025.

Cette décision s'imposait compte tenu de la quasi-stagnation du fonds de commerce sur le marché des particuliers d'une part et de la décroissance du marché des entreprises d'autre part. Elle est légitimée également, par les enjeux de rentabilité, de part de marché mais aussi d'efficacité opérationnelle surtout que :

- Les coûts augmentent alors que les différentes sources de revenus sont sous pression.
- L'UIB se trouve confrontée à diverses problématiques liées à l'afflux et au traitement des données, à la sécurisation des SI et des opérations, aux exigences du régulateur en matière de communication et de transferts de données à caractère personnel et aux caractéristiques du dispositif réglementaire en matière d'externalisation et de conventions réglementées entre parties liées...
- L'UIB a engagé des investissements en matière de système d'information et de moyens digitaux conformément à sa feuille de route, pour faire face à la transformation digitale qui s'intensifie entre les banques tunisiennes (offres de services bancaires en ligne), et mène des chantiers d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses front, middle et back offices, ...

Dans ce contexte, l'ambition de l'UIB est d'identifier des relais de croissance et de développer son fonds de commerce sur des secteurs économiques et des segments de marché à fort potentiel.

L'étude – en cours – a permis de dresser un diagnostic global – externe & interne – en tirant en outre les enseignements des précédents plans stratégiques de la Banque (Corporate & Retail). Ce diagnostic a porté sur les activités de l'UIB (Commercial, Risques, IT, Coûts, ...) mais aussi sur la stratégie digitale, monétique & omnicanal en tenant compte de la réalité locale et des innovations dans l'industrie bancaire en Tunisie, en Afrique et dans le monde. Il est attendu qu'une telle démarche initiée par la Banque apportera de la valeur ajoutée en identifiant les relais et les modèles de croissance organiques ou externes d'une part et en apportant des nouvelles pistes d'amélioration de l'efficacité opérationnelle (industrialisation des processus de bout en bout), de la productivité, de la rentabilité mais aussi en matière de qualité de service et expérience client, d'attractivité de la marque UIB et de valorisation des données.

L'ambition de la Banque est de retrouver un niveau de rentabilité des fonds propres au moins égal à 15% à horizon 2025 vs 11,4% en 2021 et une part des engagements bruts non performants dans le total des engagements sur base individuelle de 7% à horizon 2025 vs 8,1% en 2021, et ce conformément à la circulaire 2022–01 relative à la prévention et résolution des créances non performantes. L'étude en cours englobe, entre autres, la stratégie de résolution des créances non performantes visant à réduire ces créances en termes de volume, de nombre et d'ancienneté pour atteindre une part inférieure à 7% et ce, dans un horizon ne dépassant pas 2025.

L'UIB communiquera au marché et aux actionnaires les résultats de cette étude et les scénariis stratégiques 2022 – 2025 à retenir en face des défis posés.



5. RESPONSABILITÉ SOCIALE & ENVIRONNEMENTALE

FONDATION SOLIDARITÉ & INNOVATION

Cette partie est présentée dans le cadre d'un rapport distinct portant sur l'activité des fondations et associations de l'UIB

6. VIE CULTURELLE & SOCIALE

- 1- FONDATION ARTS & CULTURE BY UIB
- 2- ASSOCIATION FÉMININ BY UIB

Cette partie est présentée dans le cadre d'un rapport distinct portant sur l'activité des fondations et associations de l'UIB

7. ANNEXES

7.1 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT & PRINCIPAUX ACTIONNAIRES (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

RÉPARTITION DES ACTIONS AU 31/12/2021

ACTIONS	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Actionnaires Tunisiens	15 221 083	76 105 415	46.75%
Actionnaires Etrangers	17 338 917	86 694 585	53.25%
Total	32 560 000	162 800 000	100.00%

CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Société Générale	2 000 000	10 000 000	100,00

CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-proprétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

RÉPARTITION DES ACTIONS AU 31/12/2021

INTITULÉ DE L'ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	%
Actionnaires Tunisiens	15 221 083	46.75%
(10) Divers Groupes Tunisiens Total participation sup 0,5%	11 165 292	34.29%
GRUPE FAMILLE MZABI	2 727 906	8.38%
SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT (STI)*	2 160 500	6.64%
H BOUAZIZ*	1 642 411	5.04%
GRUPE M MZABI*	1 297 276	3.98%
SOCIETE AGRICOLE EL HADAYEK	998 005	3,07%
GRUPE A SASSI	688 448	2.11%
GRUPE M.H BEN AYED	551 974	1.70%
GRUPE A MILED	372 341	1.14%
GRUPE SFBT	345 981	1.06%
M.S DRISS	201 950	0.62%
GRUPE H DOGHRI	178 500	0.55%
OPCVMs détenant moins de 0,5%	457 427	1.40%
Personnes physiques	2 563 551	7.87%
Personnes morales privées	1 011 869	3.11%
Etat Tunisien	22 944	0.07%
Actionnaires Etrangers	17 338 917	53.25%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	17 041 016	52.34%
Divers Etrangers	297 901	0.91%
TOTAL	32 560 000	100.00%

* Ils font partie du Conseil d'Administration

7.2 COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

(ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NOM	MANDAT ACTUEL	QUALITÉ DE REPRÉSENTATION	PRINCIPALE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Président du Conseil d'Administration :			
Mr Kamel Néji	2020-2023	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
Administrateurs :			
Mr Laurent Goutard	2020-2023	Administrateur	Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer
La Société Générale, représentée par Mme Véronique de la Bachellerie	2020-2023	Administrateur	Directrice de SG Consulting & Transformation
Mme Asmae Hajjami	2019-2021	Administrateur	Membre du directoire – Société Générale Maroc
Mme Emna Kallel	2020-2023	Administrateur Indépendant	Gérante de la société de conseil Coaching & Capital
Mr Eric Wormser	2020-2023	Administrateur	Président du Directoire de SG Algérie
Mr Habib Bouaziz	2020-2023	Administrateur	Gérant de la société immobilière ZEMNI
La Société Tunisienne d'Investissement (STI) représentée par Mr Firas Saied	2021-2022	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Mr Mohamed Ali Ayed	2020-2023	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Consultant
Mr Mohamed Salah Souilem	2020-2023	Administrateur Indépendant	Ancien Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie
Mr Moncef Mzabi	2019-2021	Administrateur	Président de la Société ARTES
Mr Philippe Amestoy	2021-2022	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France

* Les participations des administrateurs dans d'autres sociétés figurent en annexes.

** Une synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'administration figure dans le présent rapport à partir de la page 66 conformément à l'Article 69 de la circulaire BCT 2021-05

MÉDIATEUR

Mr Youssef Idani

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Finor représenté par Mr Walid Ben Salah

AMC-Ernst & Young – représenté par Mr Noureddine Hajji

COMITÉ DES RISQUES

Président du Comité Mr Mohamed Salah Souilem

Membres
 Mme Véronique de la Bachèlerie
 Mr Mohamed Ali Ayed
 Mr Eric Wormser

COMITÉ D'AUDIT

Président du Comité Mme Emna Kallel

Membres
 Mr Kamel Néji
 Mme Asmae Hajjami
 Mr Philippe Amestoy
 Mr Firas Saied

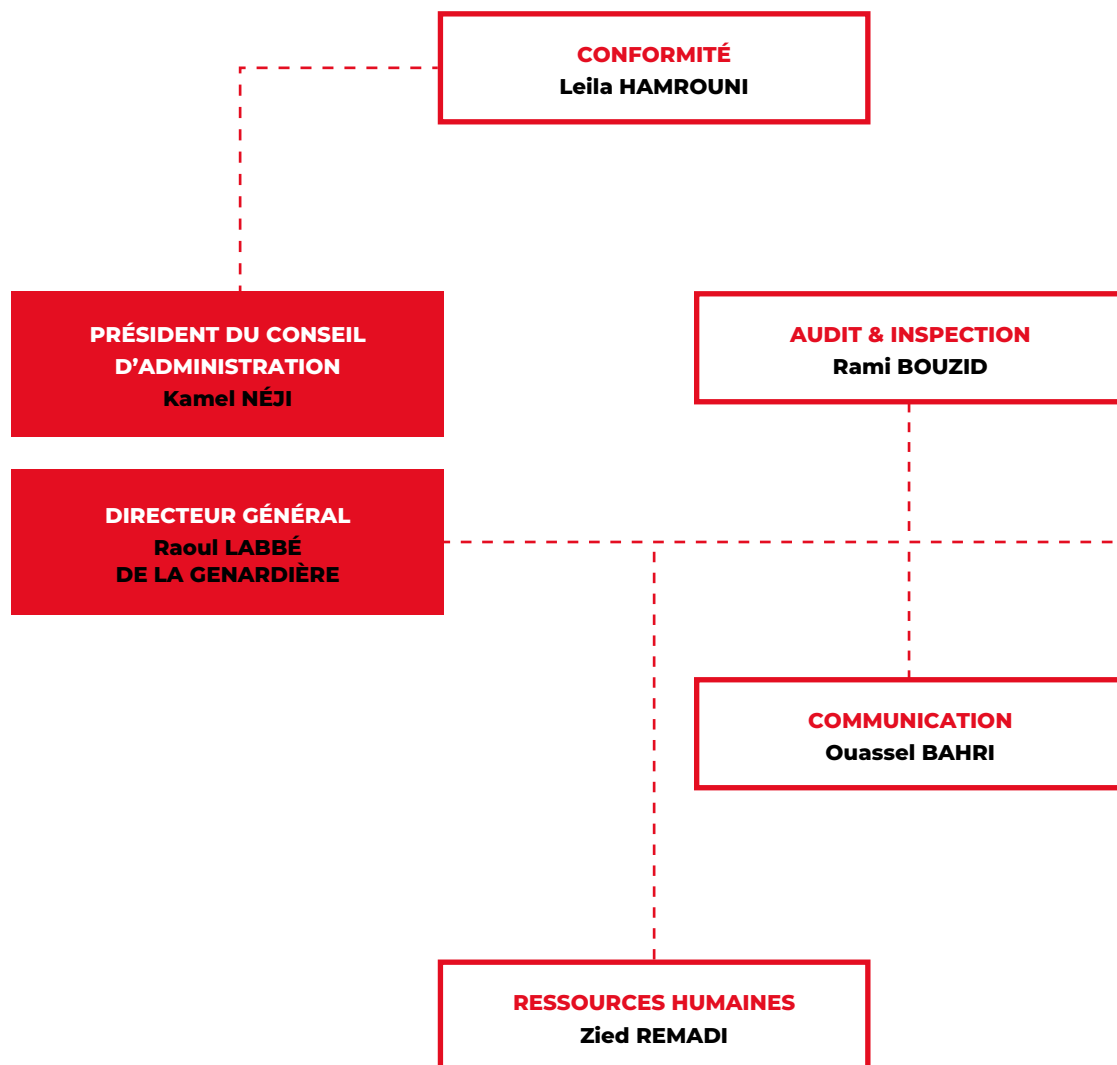
COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

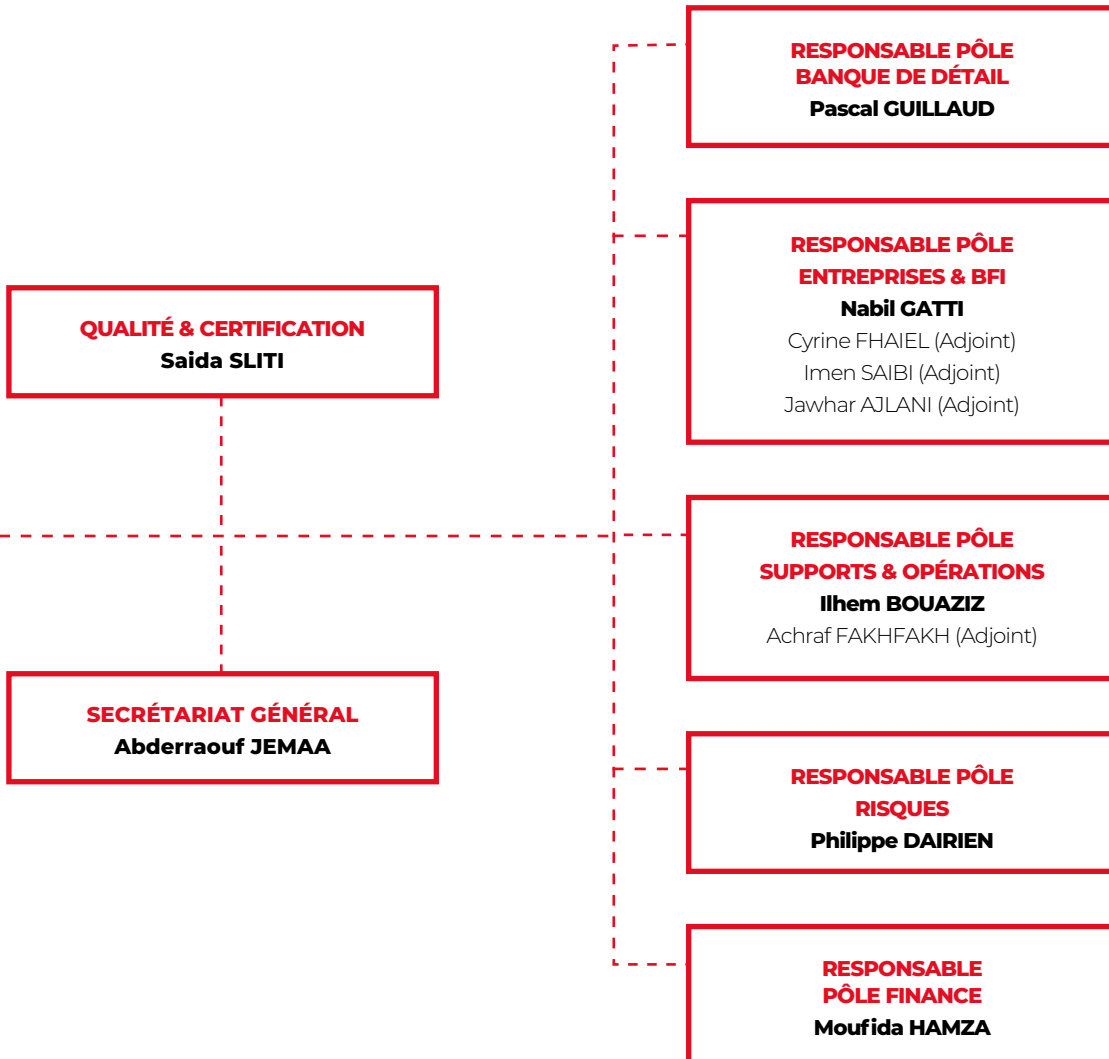
Président du Comité Mr Laurent Goutard

Membres
 Mr Kamel Néji
 Mme Véronique de la Bachèlerie
 Mr Moncef Mzabi

7.3 ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET LIGNES DE MÉTIER

(ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

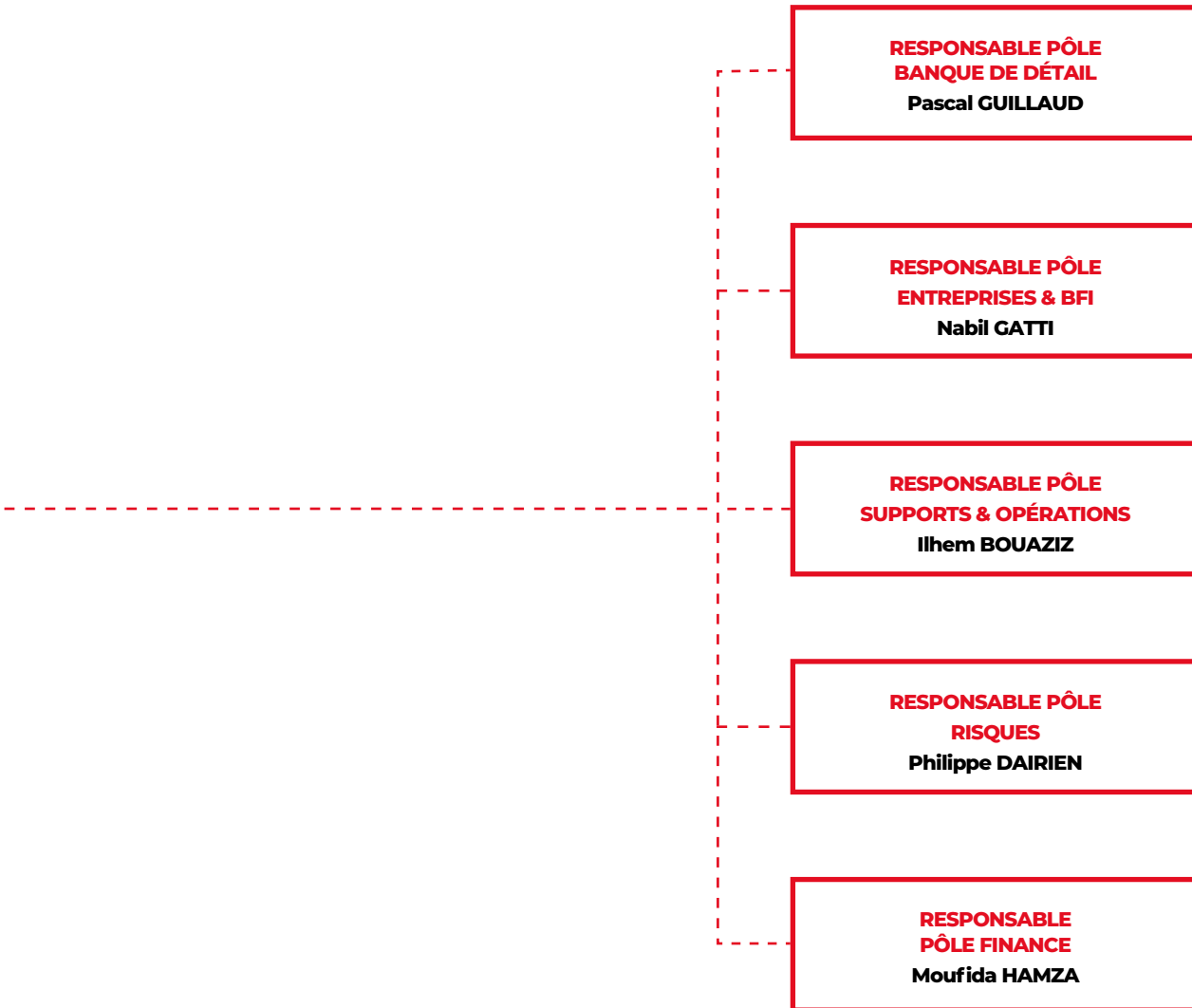




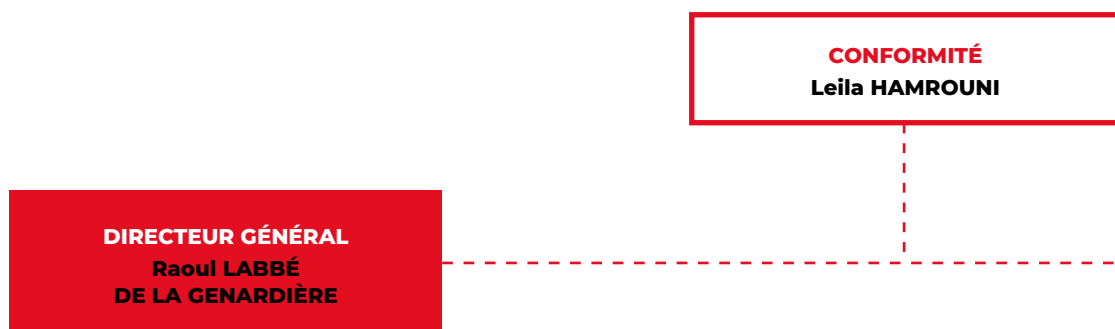
MEMBRES DU COMEX DE LA BANQUE

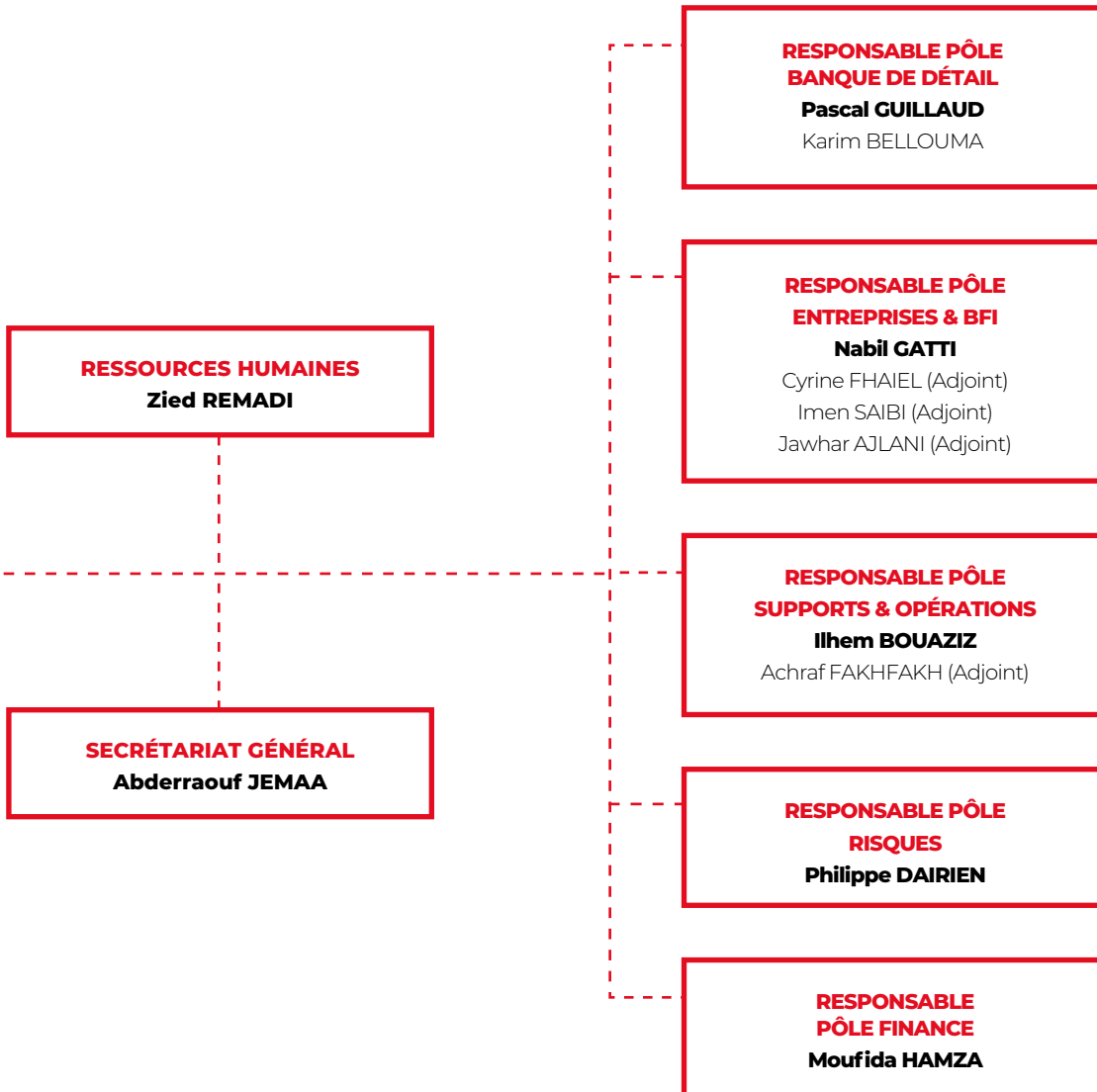
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Raoul LABBÉ
DE LA GENARDIÈRE





MEMBRES DU CODIR DE LA BANQUE





7.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUR 3 ANS

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020	172 800	4 507	17 280	271 743	15 306	24 800	117 058	623 494
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	105 834	-	10 224	1 000	-	(117 058)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	61 620	61 620
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	80	-	-	80
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021	172 800	110 341	17 280	281 967	16 386	24 800	61 620	685 194
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(79 595)	-	140 215	1 000	-	(61 620)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	81 369	81 369
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	136	-	-	136
Situation à la clôture de l'exercice 2021	172 800	6 554	17 280	422 182	17 522	24 800	81 369	742 506

7.5 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉNOMINATION SOCIALE :

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Date de Constitution : 09/12/1963

Forme juridique : Société anonyme de droit tunisien

Secteur d'activité : Banque

Législation particulière : Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières.

Registre de commerce N° : B 615 1996

SIÈGE SOCIAL :

65, AVENUE HABIB BOURGUIBA –
1000 TUNIS

Tél. : (00 216) 81 102 020

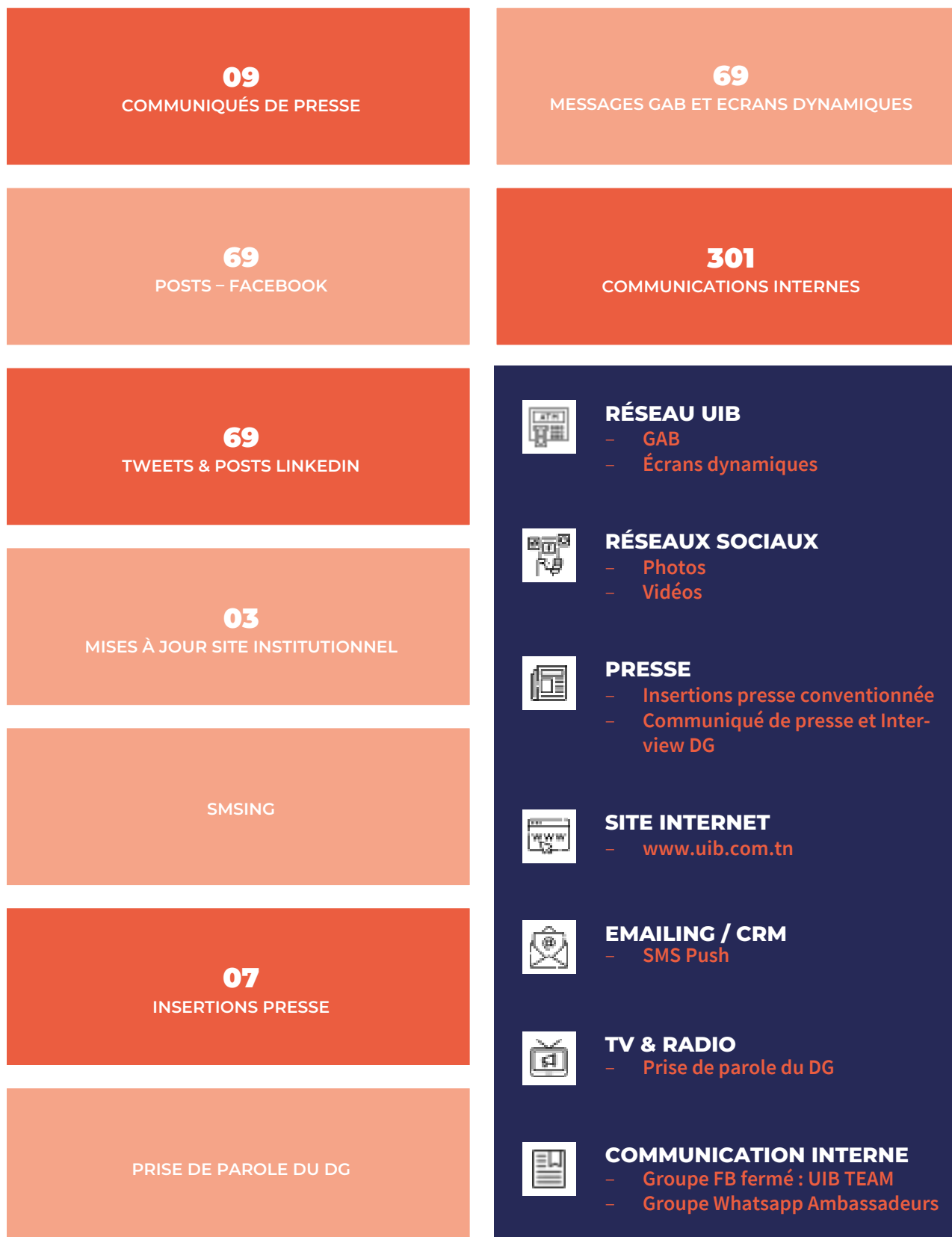
Fax : (00 216) 71 218 009

Site web : www.uib.com.tn

OBJET SOCIAL :

- Réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Octroi de crédits sous toutes leurs formes,
- Exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement,
- Conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,
- Prise de participations, sous certaines conditions, au capital d'entreprises existantes ou en création.

7.6 DISPOSITIF DE COMMUNICATION



7.7 DOCUMENT D'INFORMATION AGO EXERCICE 2021

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a. Membres du Conseil d'Administration

NOM	REPRÉSENTANT PERMANENT	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	QUALITÉ	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Kamel Néji		2020–2023	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
Laurent Goutard		2020–2023	Administrateur	Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer
La Société Générale	Véronique de la Bachellerie	2020–2023	Administrateur	Directrice de SG Consulting & Transformation
Philippe Amestoy		2021–2022	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
Moncef Mzabi		2019–2021	Administrateur	Président de la Société ARTES
STE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT (STI)	Firas Saied	2021–2022	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Eric Wormser		2020–2023	Administrateur	Président du Directoire de SG Algérie
Asmae Hajjami		2019–2021	Administrateur	Membre du directoire – Société Générale Maroc
Habib Bouaziz		2020–2023	Administrateur	Gérant de la société immobilière ZEMNI
Emna Kallel		2020–2023	Administrateur indépendant	Gérante de la société de conseil Coaching & Capital
Mohamed Salah Souilem		2020–2023	Administrateur indépendant	Ancien Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie
Mohamed Ali Ayed		2020–2023	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Consultant

b. Renseignements supplémentaires sur les candidats.

Néant

c. Participation de 5% ou plus dans le capital de la société ou dans l'une de ses filiales.

- La Société Générale détient **52.34 %** du capital social de l'UIB représentée par Mme Véronique DE LA BACHELERIE
- Groupe BOUCHAMAOUI = **6.64%**
- Famille MZABI = **8,38%**
- Monsieur Habib Bouaziz = **5.04%**

2. PERSONNES INTÉRESSÉES DANS CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

Néant.

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VOTE ET LA RÉPARTITION DU CAPITAL

1. NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE, LE CAS ÉCHÉANT PAR CATÉGORIE.

a. Pour chaque catégorie de titres comportant droit de vote, indication du nombre de titres et des particularités du droit de vote.

Le capital de la banque est constitué de 32 560 000 actions et de 2 000 000 certificats d'investissement.

Les 2 000 000 certificats de droits de vote issus des 2 000 000 certificats d'investissement sont répartis sur les actionnaires détenteurs des 32 560 000 actions en proportion de leurs parts.

2. DATE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ACTIONNAIRES.

a. Indications de la date d'inscription au registre des actionnaires pour déterminer ceux qui auront droit de vote à l'Assemblée ou, à défaut, des conditions dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de vote.

Conformément à l'article 16 des statuts de la banque, les droits conférés par les actions sont:

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social conformément à la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire détenant au moins **trois pour cent du capital social** a le droit d'obtenir, à tout moment, communication des copies des états financiers et des rapports présentés aux Assemblées Générales relatifs aux trois derniers exercices, ainsi que les copies des procès-verbaux, feuilles de présence des Assemblées Générales Ordinaires tenues au cours des trois derniers exercices. Des actionnaires réunis détenant cette fraction du capital peuvent obtenir communication des dites pièces et donner mandat à celui qui exercera ce droit en leur lieu et place.

Conformément à l'art 39 des statuts l'AGO se compose des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions libérées. Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux. Quant au quorum, l'AGO ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote. A défaut de quorum, une nouvelle AGO est convoquée dans les 21 jours et délibère quelque soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

Pour l'AGE, aucun nombre d'actions n'est exigé pour pouvoir assister à l'Assemblée.

Elle délibère valablement sur première convocation que si les présents ou représentés détiennent au moins la moitié du capital et sur 2^{ème} convocation si le 1/3 du capital.

3. RÉPARTITION DU CAPITAL.

a. Nom des actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital.

- La Société Générale détient 52.34 % du capital social de l'UIB représentée par Mme Véronique DE LA BACHELERIE
- Groupe BOUCHAMAOUI = **6.64%**
- Famille MZABI = **8,38%**
- Monsieur Habib Bouaziz = **5.04%**

7.8 CODE DE GOUVERNANCE, CODE DE DÉONTOLOGIE INTERNE ET CHARTES DES COMITÉS

(ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

Le Code de Gouvernance, le code de déontologie interne et les chartes des comités sont publiés sur le site de la Banque (www.uib.com.tn), ils ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 07 Mars 2018 et seront mis à jour suite à la parution de la circulaire BCT 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.



1,232.01

00.0

25,187.70

7,642.02

15,411.80

21,225.93

210.92

149.16

23.28

1.41%

1.003

II. ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

1. Bilan	126
2. État des Engagements Hors Bilan	127
3. État de Résultat	128
4. État de Flux de Trésorerie	129
5. Notes aux États Financiers	130

1. BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	242 692	167 383
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	92 841	37 982
AC3	Créances sur la clientèle	5 949 975	5 832 983
AC4	Portefeuille-titres commercial	28 870	36 192
AC5	Portefeuille d'investissement	340 707	260 681
AC6	Valeurs immobilisées	65 328	66 061
AC7	Autres actifs	57 353	57 961
TOTAL ACTIFS		6 777 766	6 459 243
PASSIF			
PA1	Banque Centrale et CCP	6	11
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	67 623	87 415
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 412 190	5 132 862
PA4	Emprunts et ressources spéciales	329 416	377 450
PA5	Autres passifs	226 025	176 311
TOTAL PASSIFS		6 035 260	5 774 049
CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital	172 800	172 800
CP2	Réserves	481 783	340 433
CP5	Résultats reportés	6 554	110 341
CP6	Résultat de l'exercice	81 369	61 620
TOTAL CAPITAUX PROPRES		742 506	685 194
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 777 766	6 459 243

2. ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
PASSIFS ÉVENTUELS			
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	629 385	712 863
HB2	Crédits documentaires	391 535	314 638
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 020 920	1 027 501
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4	Engagements de financements donnés	217 138	160 539
HB5	Engagements sur titres	7 350	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		224 488	160 539
ENGAGEMENTS REÇUS			
	Garanties reçues	2 000 200	1 840 812
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 000 200	1 840 812

3. ÉTAT DE RÉSULTAT

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	488 689	498 675
PR2	Commissions (en produits)	147 378	122 233
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	26 446	24 673
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23 899	17 242
Total des produits d'exploitation bancaire		686 412	662 823
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(236 937)	(254 709)
CH2	Commissions encourues	(6 648)	(5 921)
Total charges d'exploitation bancaire		(243 585)	(260 630)
PRODUIT NET BANCAIRE		442 827	402 193
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(45 977)	(69 974)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	321	(585)
PR7	Autres produits d'exploitation	338	145
CH6	Frais de personnel	(176 198)	(143 367)
CH7	Charges générales d'exploitation	(49 809)	(46 562)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 516)	(12 393)
Résultat d'exploitation		158 986	129 457
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(363)	125
CH11	Impôt sur les bénéfices	(67 303)	(50 619)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		91 320	78 963
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(9 951)	(17 343)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		81 369	61 620
Résultat par action (en DT)		2,354	1,783

4. ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		670 110	641 904
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(259 873)	(291 055)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(3 080)	2 893
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(8 500)	3 000
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(172 670)	(388 490)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		280 112	175 644
Titres de placements, titres de transaction		7 322	22 018
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(204 502)	(157 445)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		17 715	(30 025)
Impôts sur les bénéfices		(40 513)	(73 170)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		286 121	(94 726)
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		22 162	21 379
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(77 969)	(72 177)
Acquisition / Cession immobilisations		(21 562)	(25 288)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(77 369)	(76 086)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(46 136)	(51 540)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(18)	377
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(70 346)	(51 163)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		138 406	(221 975)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		121 205	343 180
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	259 610	121 205

5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2021, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2 ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

a. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante:

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupant

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains 20%

B3 – Actifs préoccupant 50%

B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la

classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

b. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 16.042 KTND au titre de l'exercice 2021.

Ainsi, la dotation pour l'année 2021 s'établit à 21.559 KTND et le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 83.056 KTND au 31 décembre 2021.

2.3 TRAITEMENT DES IMPAYÉS

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4 PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 454 665 KTND au 31/12/2021 contre 421 286 KTND au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	250 914	243 910
Provisions sur décotes de garanties	72 467	76 612
Provisions à caractère générale dite collective	83 056	61 497
Provision pour passifs et charges	33 488	23 605
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 142	6 238
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 605	6 117
Provision pour dépréciation de titres	2 467	2 691
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	370	460
Provision pour risques de contre partie hors bilan additionelle	156	156
TOTAL	454 665	421 286

2.5 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	10%, 20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.

- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7 ÉVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVICES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

a. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change:

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir:

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leur versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

b. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

c. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT. L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

d. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

e. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

f. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usage sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usage correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

g. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usage. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

3.1 NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2021 un solde de 242 692 KTND contre 167 383 KTND au 31/12/2020. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Banque Centrale comptes ordinaires	194 033	118 546
Caisse espèces en dinars	24 417	22 289
Alimentation GAB	13 895	14 183
Remise des fonds à IBS	8 468	11 040
Caisse espèces en devises	1 723	1 264
Espèces en route	273	214
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
SOUS TOTAL	242 823	167 550
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(131)	(167)
TOTAL CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	242 692	167 383

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 92 841 KTND au 31/12/2021 contre 37 982 KTND au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Placement dinars chez la BCT	6 000	25 000
Placement devises chez la BCT	35 920	4 556
Créances sur autres établissements financiers	8 500	105
Autres concours	2 886	2 960
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	4 561	5 364
Placements chez les correspondants locaux	35 000	-
SOUS TOTAL	92 867	37 985
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(26)	(3)
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	92 841	37 982

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	ENTREPRISE LIÉE		AUTRES	
	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Créances sur les établissements bancaires	-		84 367	37 880
Créances sur les établissements Financiers	-	-	8 500	105
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	-	-	92 867	37 985

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Placements chez la BCT & les correspondants	88 306	-	-	-	88 306
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	4 561	-	-	-	4 561
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LES ÉTAB. DE CRÉDIT	92 867	-	-	-	92 867

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.
Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2021 un solde de 5 949 975 KTND contre 5 832 983 KTND au 31/12/2020, soit une variation de 116 992 KTND et se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Comptes ordinaires débiteurs	379 349	364 522
Autres concours à la clientèle	6 040 806	5 913 832
Crédits sur ressources spéciales	60 778	54 160
SOUS TOTAL	6 480 933	6 332 514
Agios et intérêts réservés	(124 522)	(117 512)
Provisions sur créances douteuses	(250 913)	(243 910)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 467)	(76 612)
Provisions à caractère générale dite collective	(83 056)	(61 497)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	5 949 975	5 832 983

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	PLUS DE 7 ANS	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	379 349	–	–	–	–	379 349
Autres concours à la clientèle	1 581 558	1 150 172	2 519 547	271 570	517 959	6 040 806
Crédits sur ressources spéciales	5 992	6 698	36 296	8 031	3 761	60 778
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LA CLIENTÈLE	1 966 899	1 156 870	2 555 843	279 601	521 720	6 480 933

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	FILIALES	AUTRES	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	0	379 349	379 349
Autres concours à la clientèle	250	6 040 556	6 040 806
Crédits sur ressources spéciales	–	60 778	60 778
SOUS TOTAL	250	6 480 683	6 480 933
Agios et intérêts réservés	–	(124 522)	(124 522)
Provisions sur créances douteuses	–	(250 913)	(250 913)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	–	(72 467)	(72 467)
Provisions à caractère générale dite collective	–	(83 056)	(83 056)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	250	5 949 725	5 949 975

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Provisions sur créances douteuses	(250 913)	(243 910)
Provisions sur décotes de garanties	(72 467)	(76 612)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(323 380)	(320 522)
Provisions à caractère générale dite collective	(83 056)	(61 497)
TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(406 436)	(382 019)
Agios sur comptes non mouvementés	(51 052)	(48 117)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 903)	(9 241)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(6 289)	(5 864)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(43 974)	(41 262)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(1 313)	(2 524)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(12 982)	(10 495)
TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS	(124 522)	(117 512)
TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE	(530 958)	(499 531)

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi :

	ACTIFS CLASSÉS 0 & 1		ACTIFS CLASSÉS 2, 3 & 4		TOTAUX	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Engagements bilan [*]	5 889 802	5 771 127	568 583	539 712	6 458 385	6 310 839
Engagements hors bilan	611 691	495 638	9 946	11 542	621 637	507 180
SOUS-TOTAL	6 501 493	6 266 765	578 529	551 254	7 080 022	6 818 019
Autres engagements ^{**}		-		-	22 548	21 675
TOTAL	6 501 493	6 266 765	578 529	551 254	7 102 570	6 839 694

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

STOCK DE DÉPART AU 31/12/2020	(320 522)
Dotations aux provisions	(40 245)
Reprises sur provisions	13 187
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	1 330
Utilisations	20 056
Utilisations sur décotes des garanties	2 814
STOCK DE CLÔTURE AU 31/12/2021	(323 380)

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	ENTREPRISE LIÉE		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs	0	1 015	379 349	363 507	379 349	364 522
Autres concours à la clientèle [*]	250	250	6 040 556	5 913 582	6 040 806	5 913 832
Crédits sur ressources spéciales	-	-	60 778	54 160	60 778	54 160
SOUS TOTAL	250	1 265	6 480 683	6 331 249	6 480 933	6 332 514
Agios et intérêts réservés	-	-	(124 522)	(117 512)	(124 522)	(117 512)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(250 913)	(243 910)	(250 913)	(243 910)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	-	(72 467)	(76 612)	(72 467)	(76 612)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(83 056)	(61 497)	(83 056)	(61 497)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	250	1 265	5 949 725	5 831 718	5 949 975	5 832 983

^{*} Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 2.619 KTND.

^{**} Dont 24.887 KTND d'intérêts courus non échus et (7.380) KTND d'intérêts perçus d'avance.

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	EN KTND	
	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	16 508	17 506

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 28 870 KTND contre 36 192 KTND au 31/12/2020.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Autres placements	28 870	36 192
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	28 870	36 192

Les titres de placement sont répartis comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	6 000
TITRE SAOUEF	6 370	10 192
TITRE BBM	8 000	10 000
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	28 870	36 192

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 340 707 KTND contre 260 681 KTND au 31/12/2020.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Titres d'investissement	334 698	254 992
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
SOUS TOTAL	349 316	269 610
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(344)	(566)
Provisions pour dépréciation titres	(2 123)	(2 125)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(6 142)	(6 238)
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	340 707	260 681

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31 / 12 / 2020	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31 / 12 / 2020
Titres d'investissement – BTA	175 658	(4 796)	–	170 862
Emprunt National	6 000	196	–	6 196
Titres d'investissement – FG SICAR	44 616	1 644	(6 238)	40 022
Titres d'investissement – EMPRUNT OBLIGATAIRE	29 921	1753	–	31 674
Titres de participation	3 420	–	(2 125)	1 295
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350			7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	–	(566)	3 282
TOTAL	270 813	(1 203)	(8 929)	260 681

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31 / 12 / 2021	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31 / 12 / 2021
Titres d'investissement – BTA	236 658	(3 860)	–	232 798
Emprunt National	30 000	1 061	–	31 061
Titres d'investissement – FG SICAR	44 616	2 159	(6 142)	40 633
Titres d'investissement – EMPRUNT OBLIGATAIRE	22 690	1 374	–	24 064
Titres de participation	3 420	–	(2 123)	1 297
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	–	–	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	–	(344)	3 504
TOTAL	348 582	734	(8 609)	340 707

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	TOTAL NET AU 31 / 12 / 2020	AQUIS	CESSION / REMB	CRÉANCES RATTACHÉES	DOTATION	REPRISE	TOTAL NET AU 31 / 12 / 2021
Titres d'investissement – BTA	170 862	73 000	(12 000)	936	–	–	232 798
Emprunt National	6 196	30 000	(6 000)	865	–	–	31 061
Titres d'investissement – FG SICAR	40 022	215	(215)	515	(89)	185	40 633
Titres d'investissement – EMPRUNT OBLIGATAIRE	31 674	–	(7 231)	(379)	–	–	24 064
Titres de participation	1 295	–	–	–	–	2	1 297
Part dans les entreprises liées	3 282	–	–	–	–	222	3 504
Part dans les entreprises Associées	7 350	–	–	–	–	–	7 350
TOTAL	260 681	103 215	(25 446)	1 937	(89)	409	340 707

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Bons de trésor et assimilables (BTA)	236 658	175 658
Emprunt National	30 000	6 000
Placement Fonds Gérés SICAR	44 616	44 616
Emprunts obligataires	22 690	29 921
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	2 159	1 644
Créances rattachés sur BTA	(3 860)	(4 796)
Créances rattachées sur emprunt national	1 061	196
Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 374	1 753
TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT	334 698	254 992

La part dans les entreprises associées se détaillent comme suit :

EN KTND

TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2021	PROVISION 31 / 12 / 2021	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2021	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2020	PROVISION 31 / 12 / 2020	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2020
UIB Assurances*	146 995	48,998%	7 350	–	7 350	7 350	–	7 350
PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES			7 350	–	7 350	7 350	–	7 350

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit :

EN KTND

TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2021	PROVISION 31 / 12 / 2021	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2021	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2020	PROVISION 31 / 12 / 2020	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2020
Internationale Sicar	169 990	33,980%	1 715	344	1 371	1 715	357	1 358
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,970%	1 000	–	1 000	1 000	–	1 000
UIB Finance	45 563	99,920%	1 133	–	1 133	1 133	209	924
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			3 848	344	3 504	3 848	566	3 282

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 123)	(2 125)
TOTAL	1 297	1 295

* Le capital non libéré s'élève à 7 350 KTND

La parts dans les entreprises associées se détaillent comme suit :

EN KTND

TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2021	PROVISION 31 / 12 / 2021	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2021	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2020	PROVISION 31 / 12 / 2020	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2020
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	–	1 278	1 278	–
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	237	260	497	239	258
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	–	240	240	–
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	–	231	231	–	231
Carthago	2 922	0,642%	208	–	208	208	–	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	–	194	194	–	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	–	3	3	–
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	–	135	135	–
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	–	130	130	–	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	–	126	126	–	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	–	100	100	–
Ste Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	–	75	75	–	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	–	73	73	–	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	–	49	49	–
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	–	25	25	–
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	–	25	25	–
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	–	20	20	–
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	–	6	6	–
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	–	5	5	–
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	0	–	–	–	–	–
S.T.A.M.	1 320	0,033%	0	–	–	–	–	–
TITRES DE PARTICIPATIONS			3 420	2 122	1 297	3 420	2 125	1 295

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

FILIALE	ADRESSE	ACTIVITÉ	PARTICIPATION DÉTENUE (%)	CAPITAUX PROPRES 2021	RÉSULTAT NET 2021
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 –1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 120	915
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	1 688	519
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 151	120

* Attribution de 3 actions gratuites

Les renseignements sur l'entreprises associée de la banque se présente comme suit :

FILIALE	ADRESSE	ACTIVITÉ	PARTICIPATION DÉTENUE (%)	CAPITAUX PROPRE 2021	RÉSULTAT NET 2021
UIB Assurances	Rue du Lac Turkana, Les berges du Lac, 1053 – Tunis	Assurance	49%	15 000	(2 764)

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 65 328 KTND au 31/12/2021 contre un solde de 66 061 KTND au 31/12/2020. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. BRUTE AU 31/12/2020	ACQUIS	SORTIE	RECLASSEMENT	V. BRUTE AU 31/12/2021	AMORT. CUMULÉ 31/12/2021	VCN AU 31/12/2021
Logiciels informatiques	30 056	2 358	–	1 594	34 008	(19 453)	14 555
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	–	–	–	9 792	(9 792)	–
Autre matériel informatique	33 462	2 730	–	1 805	37 997	(31 026)	6 971
Immeubles d'exploitation	16 177	130	–	1 997	18 304	(5 717)	12 587
Immeubles hors exploitation	564	–	–	71	635	(317)	318
Agencement aménagement installation	59 812	1 020	–	848	61 680	(44 136)	17 544
Terrains	3 524	–	–	–	3 524	–	3 524
Fonds de commerce	277	–	–	–	277	(258)	19
Matériel roulant	3 765	487	(276)	–	3 976	(2 752)	1 224
Matériel et mobilier de bureau	14 473	546	–	–	15 019	(12 489)	2 530
Équipements logements de fonction	108	–	–	–	108	(107)	1
Immobilisations incorporelles en cours	2 880	2 829	–	(1 552)	4 157	–	4 157
Immobilisations corporelles en cours	4 890	1 301	–	(4 763)	1 428	–	1 428
Droit au bail	72	–	–	–	72	–	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	–	–	–	18	(18)	–
Autres immobilisations corporelles	27	6	–	–	33	–	33
Immobilisations hors exploitation	–	372	–	–	372	(7)	365
TOTAL	179 897	11 779	(276)	–	191 400	(126 072)	65 328

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2020	DOTATION	REP	SORTIE	RECLASS	AMORT. CUMULÉ 31/12/2021
Logiciels informatiques	(16 194)	(3 259)	-	-	-	(19 453)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(27 563)	(3 463)	-	-	-	(31 026)
Immeubles d'exploitation	(5 463)	(316)	-	-	62	(5 717)
Immeubles hors exploitation	(244)	(11)	-	-	(62)	(317)
Agencement aménagement installation	(39 827)	(4 309)	-	-	-	(44 136)
Fonds de commerce	(253)	(5)	-	-	-	(258)
Matériel roulant	(2 445)	(560)	253	-	-	(2 752)
Matériel et mobilier de bureau	(11 930)	(559)	-	-	-	(12 489)
Équipements logements de fonction	(107)	-	-	-	-	(107)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
Immobilisations hors exploitation	-	(7)	-	-	-	(7)
TOTAL	(113 836)	(12 489)	253	-	-	(126 072)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 57 353 KTND au 31/12/2021 contre 57 961 KTND au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Crédits aux personnels	24 208	19 130
Comptes d'attente et de régularisation actifs	18 729	22 114
Créances prises en charge par l'Etat	2 619	3 492
Action en défense	4 369	3 335
Divers autres actifs	7 465	10 056
Etat impôts et taxes	177	124
SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS	57 567	58 251
Provisions sur autres actifs	(214)	(290)
TOTAL AUTRES ACTIFS	57 353	57 961

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Débit à régulariser et divers	2 399	3 164
Produits à recevoir	2 270	3 045
Autres comptes de régularisation actif	9 556	12 888
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 719	3 017
SG – Débit à régulariser	785	-
TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION ACTIFS	18 729	22 114

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi:

	PROVISION 2020	DOTATION 2021	REPRISE 2021	PROVISION 2021
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	8	-	-	8
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	170	61	(64)	167
Erreurs de Caisse	112	38	(111)	39
TOTAL	290	99	(175)	214

Le détail des actions en défense se présente comme suit :

	MONTANT DE L'AFFAIRE 2021	MONTANT DE L'AFFAIRE 2020
Affaires Contentieux Social	158	158
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	2 425	2 558
Affaires Civiles	1 554	422
Affaires Pénales	56	114
Affaires prud'homales	176	83
TOTAL	4 369	3 335

3.2 NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CPP présente un solde de 6 KTND au 31/12/2021 contre un solde de 11 KTND au 31/12/2020.

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Banque Centrale comptes ordinaires passif	6	11
TOTAL BANQUE CENTRALE ET CCP	6	11

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2021 à 67 623 KTND contre 87 415 KTND au 31/12/2020 se détaillant comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	67 382	87 415
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	241	-
TOTAL	67 623	87 415

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 67 382 KTND au 31/12/2021 se détaillant comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	67 327	84 316
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	55	3 099
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES	67 382	87 415

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se présente ainsi :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	67 382	-	-	-	67 382
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	241	-	-	-	241
TOTAL	67 623	-	-	-	67 623

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISE LIÉE		AUTRES	
	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	67 382	87 415
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	241	-
TOTAL	-	-	67 623	87 415

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 412 190 KTND au 31/12/2021 contre 5 132 862 KTND au 31/12/2020. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dépôts à vue	1 580 275	1 579 300
Comptes d'épargne	1 958 763	1 786 049
Comptes à terme et bons de caisse	1 664 374	1 608 913
Certificats de dépôts	102 422	58 690
Autres dépôts et avoirs	106 356	99 910
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	5 412 190	5 132 862

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts à vue	1 580 275	–	–	–	1 580 275
Comptes d'épargne	1 958 763	–	–	–	1 958 763
Comptes à terme et bons de caisse	1 086 118	472 714	105 542	–	1 664 374
Certificats de dépôts	96 922	5 500	–	–	102 422
Autres dépôts et avoirs	106 356	–	–	–	106 356
TOTAL	4 828 434	478 214	105 542	–	5 412 190

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	ENTREPRISE LIÉE		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	1 713	19 871	1 578 562	1 559 429	1 580 275	1 579 300
Comptes d'épargne	–	–	1 958 763	1 786 049	1 958 763	1 786 049
Comptes à terme et bons de caisse	4 427	9 208	1 659 947	1 599 705	1 664 374	1 608 913
Certificats de dépôts	–	–	102 422	58 690	102 422	58 690
Autres dépôts et avoirs	–	–	106 356	99 910	106 356	99 910
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	6 140	29 079	5 406 050	5 103 783	5 412 190	5 132 862

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 329 416 KTND au 31/12/2021 contre 377 450 KTND au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires	73 180	102 488
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 398	26 446
Emprunt en devises	185 021	201 850
Dettes rattachées	4 817	6 666
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	329 416	377 450

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS A 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	PLUS DE 7 ANS	DURÉE INDETERMINÉ	TOTAL
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 994	3 550	17 114	1 405	2 335	-	26 398
Emprunts obligataires	15 507	11 971	30 812		7 750	7 140	73 180
emprunt en devise	24 516	24 516	132 094	3 895	-		185 021
Dettes rattachées	4 817	-	-	-	-	-	4 817
TOTAL EMPRUNT ET RESSOURCES SPÉCIALES	46 834	40 037	180 020	5 300	10 085	47 140	329 416

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	ENTREPRISE LIÉE		AUTRES	
	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Emprunts obligataires	-	-	73 180	102 488
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	185 021	201 850
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	1 133	1 437
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	3 600	5 177
Total Emprunts matérialisés et non matérialisés	-	-	302 934	350 952
Ressources spéciales	-	-	26 398	26 446
Dettes rattachées Ressources spéciales	-	-	84	52
Total ressources spéciales	-	-	26 482	26 498
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	-	-	329 416	377 450

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2021 se détaille comme suit :

	SOLDE D'OUVERTURE AU 31 / 12 / 2020	ÉMISSION	ÉCART DE CHANGE	REMB	SOLDE DE CLÔTURE AU 31 / 12 / 2021
Emprunt obligataire	102 488			(29 308)	73 180
Emprunt Subordonnée	40 000				40 000
Emprunt en devises	201 850	20 839	(2 193)	(35 475)	185 021
Dettes rattachées	6 614			(1 881)	4 733
TOTAL	350 952	-	(2 193)	(66 664)	302 934

Emprunts obligataires :

EN KTND

LIBELLÉS DE L'EMPRUNT	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT EN %	DURÉE EN ANNÉE	NOMINAL EN DINARS	NOMBRE D'OBLIG	MONTANT SOUSCRIT	ENCOURS AU 31/12/2021
UIB 2009-2	101 MDT	Cat B 5,5%	15	100	250 000	25	5
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45	18
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+ 1%	10	100	182 500	18	-
		Cat B 6,3%	20	100	317 500	32	16
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat A 6,3%	7	100	347 000	35	-
		Cat B 6,4%	10	100	48 500	5	1
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	-	-
UIB 2015	50 MDT	Cat A TMM+ 1,95%	5	100	52 500	5	-
		Cat A 7,4%	5	100	124 750	12	-
		Cat B 7,5%	7	100	322 750	32	6
UIB 2016	75 MDT	Cat A Fixe 7,4%	5	100	462 500	46	9
		Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	29	17
TOTAL							73

Emprunts subordonnés Société Générale :

	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT	DURÉE EN ANNÉES
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 226 025 KTND au 31/12/2021 contre 176 311 KTND au 31/12/2020 et se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Comptes d'attente et de régularisation passif	38 649	40 607
Etat impôts et taxes	40 908	14 408
Sommes dues au personnel	33 162	31 299
Valeurs exigibles après encaissement	33 453	21 975
Provision pour passifs et charges	33 488	23 605
Provision sur engagement hors bilan	5 761	6 273
Saisies arrêts clients	10 061	11 834
Provision sur chèques certifiés	14 379	11 436
Charges provisionnées pour congé à payer	5 667	5 095
Cotisation CNSS	7 371	6 320
Fournisseurs factures à payer	3 126	3 459
TOTAL AUTRES PASSIFS	226 025	176 311

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Provision pour risques divers	343	8 301
Provision pour avantages postemploi	30 393	12 678
Provision sur action en défense	2 517	1 585
Provision pour action en justice	235	1 041
TOTAL PROVISION POUR PASSIFS ET CHARGES	33 488	23 605

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Créditeurs divers	977	3 009
Charges à payer	26 430	29 093
Divers comptes de suspens	6 328	930
Prime d'assurance crédit à reverser	1 911	3 082
Commission de garantie et de péréquation change	518	1 253
Autres produits perçus d'avance	1 172	1 847
Produits perçus d'avance	1 010	909
Fournisseurs bons de carburant	194	363
Assurance vie personnel	42	36
Dividendes à payer	67	85
TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION PASSIF	38 649	40 607

3.3 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 481 783 KTND au 31/12/2021 contre 340 433 KTND au 31/12/2020 soit une augmentation de 141 350 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	422 182	281 968
Fonds social	17 521	16 385
TOTAL RÉSERVES	481 783	340 433

Note 14 : Capitaux Propres

Au 31/12/2021, le capital social s'élève à 172.800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 742 506 KTND au 31/12/2021 contre 685 194 KTND au 31/12/2020, soit une variation 57 313 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2020	172 800	4 507	17 280	271 743	15 306	24 800	117 058	623 494
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	105 834	-	10 224	1 000	-	(117 058)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	61 620	61 620
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	80	-	-	80
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2021	172 800	110 341	17 280	281 967	16 386	24 800	61 620	685 194
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(79 595)	-	140 215	1 000	-	(61 620)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	81 369	81 369
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	136	-	-	136
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021	172 800	6 554	17 280	422 182	17 522	24 800	81 369	742 506

3.4 NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 629 385 KTND au 31/12/2021 contre 712 863 KTND au 31/12/2020. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	399 693	447 356
Avals donnés en devises	19 996	34 995
Cautions émises en faveur de la clientèle	203 064	223 784
Avals donnés en dinars	6 632	6 728
TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES	629 385	712 863

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISE LIÉE		AUTRES	
	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	629 385	712 863
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	-	-	629 385	712 863

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 391 535 KTND au 31/12/2021 contre 314 638 KTND au 31/12/2020.
Le solde se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Ouverture de Credoc import confirmé	305 318	194 398
Ouverture Credoc import non confirmé	85 468	44 923
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	390 786	239 321
Confirmation de Credoc export	586	75 080
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	163	237
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	749	75 317
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	391 535	314 638

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISE LIÉE		AUTRES	
	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	305 318	194 398
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	85 468	44 923
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	-	-	390 786	239 321
Confirmation de Credoc export	-	-	586	75 080
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	163	237
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	-	-	749	75 317
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	-	-	391 535	314 638

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 217 138 KTND au 31/12/2021 contre 160 539 KTND au 31/12/2020.

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Engagements de financements donnés aux clientèles	217 138	160 539
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	217 138	160 539

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISE LIÉE		AUTRES	
	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	217 138	160 539
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	-	-	217 138	160 539

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 000 200 KTND au 31/12/2021 contre 1 840 812 KTND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Garanties reçues des autres établissements de crédit	582 379	639 365
Compagnies d'assurance	1 015	200
Garanties reçues de la clientèle	1 284 837	1 087 960
Garanties reçus de l'Etat	119 916	99 734
Garantie ARIZ	12 053	13 553
TOTAL GARANTIES REÇUES	2 000 200	1 840 812

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 582 379 KTND au 31/12/2021 contre 639 365 KTND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	399 692	447 356
Garanties données par la Société Générale	18	-
Garanties reçues des correspondants étrangers	67 263	69 367
Confirmation banque Credoc export	748	75 317
Garanties reçues des correspondants locaux	114 658	47 325
TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	582 379	639 365

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 284 837 KTND au 31/12/2021 contre 1 087 960 KTND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Garanties hypothécaires	1 184 997	1 026 100
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	99 840	61 860
TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	1 284 837	1 087 960

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 119 916 KTND au 31/12/2021 contre 99 734 KTND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Autres garanties reçues de l'Etat	36 990	55 206
SOTUGAR	62 657	23 420
FNG et FOPRODI	20 269	21 108
TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ETAT	119 916	99 734

Opérations en devises

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Achat au comptant	14 240	15 030
Vente au comptant	14 085	14 998

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2021 comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Achat à terme	177 067	132 493
Vente à terme	172 280	129 440

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5 NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 488 689 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	8 963	11 275
Opérations avec la clientèle	462 018	468 963
Autres intérêts et revenus assimilés	17 708	18 437
TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	488 689	498 675

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 147 378 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Commissions sur comptes	29 034	25 755
Commissions sur opérations de caisse	1 844	1 556
Commissions sur crédits	47 238	33 560
Commissions sur monétique banque à distance	36 695	33 598
Autres commissions	9 409	8 587
Commissions sur moyens de paiement	11 127	9 656
Autres produits sur services financiers	12 031	9 521
TOTAL COMMISSIONS (EN PRODUITS)	147 378	122 233

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille–titres commercial et opérations financières totalisent 26 446 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Gain net sur titres de placement	1 190	829
Gain net sur opérations de change	25 256	23 844
TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE–TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	26 446	24 673

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 23 899 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Intérêts sur autres titres d'investissement	3 204	4 067
Intérêts sur obligations	65	134
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 501	1 021
Intérêts sur bons de trésor assimilables	17 110	10 820
Intérêts sur emprunt national	1 392	541
Revenus titres d'investissement SICAR	627	659
TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	23 899	17 242

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 236 937 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 430	6 178
Emprunts et ressources spéciales	22 325	26 560
Opérations avec la clientèle	211 817	221 368
Autres intérêts et charges	365	603
TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	236 937	254 709

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 6 648 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Commissions monétiques	4 371	4 542
Redevances et prestations	255	250
Autres commissions	990	215
Rémunération du fonds géré SICAR	383	300
Frais de confection carnet de chèques	103	111
Frais télégrammes télex	160	149
Règlement télécom SMS Banking	386	354
TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES	6 648	5 921

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 45 977 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Coût net du risque clientèle	47 314	64 411
Coût net du risque divers	(1 337)	5 563
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	45 977	69 974

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dotations aux provisions collectives	21 559	32 860
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	40 245	39 098
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(13 187)	(8 845)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 330)	(1 093)
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	373	2 292
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(885)	(26)
Pertes non couvertes de contrepartie	541	125
Pertes couvertes sur provisions utilisées	6 932	1 216
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(6 445)	(1 216)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisée/ Décote	(487)	-
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(1 576)	(2 326)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	1 576	2 326
Pertes couvertes sur créances cédées	15 937	-
Reprises sur provisions sur créances cédées	(13 611)	-
Reprises sur provisions sur décote de garanties sur créances cédées	(2 327)	-
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(5 783)	-
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	5 783	-
Gain de cession	(1)	-
TOTAL COÛT NET DU RISQUE CLIENTÈLE	47 314	64 411

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dotations aux provisions pour risques et charges	291	7 742
Reprises sur provisions pour risques et charges	(8 123)	(139)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(334)	(240)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	244	343
Perte sur éléments hors exploitation	7 201	236
Gain sur éléments hors exploitation	(752)	(2 680)
Perte sur autres éléments d'exploitation	136	301
TOTAL COÛT NET DU RISQUE DIVERS	(1 337)	5 563

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 321 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dotation aux provisions sur titres de participation	-	(80)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(89)	(584)
Reprise de provisions sur titres de participation	224	4
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	186	75
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	321	(585)

Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 176 198 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Rémunération du personnel	121 331	108 209
Charges sociales	30 164	26 848
Autres charges de personnel	6 988	5 046
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière(*)	17 715	3 264
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	176 198	143 367

* L'IFC est estimée au 31 décembre 2021 sur la base des nouveaux paramètres de calcul issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021.

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 49 809 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi:

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Frais d'exploitation non bancaires	17 380	17 668
Autres charges générales d'exploitation	32 429	28 894
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	49 809	46 562

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 32 429 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Loyers commerciaux	4 409	3 888
Maintenance logiciel informatique	4 696	3 672
Autres services extérieurs	943	772
Assurance globale banque	791	769
Maintenance matériel informatique	1 463	1 122
Entretien et nettoyage immeubles	704	636
Loyer personnel logements de fonction	329	309
Gardiennage et surveillance	1 560	1 408
Assurance immeubles et voitures	468	501
Honoraires commissaires aux comptes	538	416
Rémunération d'intermédiaires	1 106	706
Sous-traitance archives	156	162
Frais judiciaires	213	187
Entretien et réparation divers	596	433
honoraires service assistance Société Générale	(5)	8
Sous- traitance informatique	28	28
Commisions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	14 434	13 877
TOTAL AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	32 429	28 894

* Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 67 303 KTND se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT DOTATIONS AUX PROVISIONS ET IMPÔT	229 187	198 600
(+) Déductions nets Réintégrations	20 490	9 072
RÉSULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS	249 677	207 672
- Déduction provisions	62 177	74 250
RÉSULTAT FISCAL	187 500	133 422
Réinvestissement	10 388	215
RÉSULTAT FISCAL APRÈS RÉINVESTISSEMENT	177 112	133 207
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	61 989	46 622
Taux de la contribution sociale de solidarité	3,00%	3,00%
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ (3%) *	5 313	3 996
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	67 303	50 619

Note 30: Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalise -9 951 KTND au 31/12/2021

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dons Exceptionnels	(9 951)	(11 200)
Taxe Exceptionnelle Décret lois 2020-30 **	-	(6 143)
TOTAL SOLDE EN GAIN/PERTE PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	(9 951)	(17 343)

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2021, est de 2,354 DT.

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Résultat de la période	81 369	61 620
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	2,354	1,783

Le résultat par action ainsi déterminé en 2021 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

* Relèvement de la contribution sociale de solidarité de 2% pour les banques et les établissements financiers décidé au niveau de l'article 39 de la loi de finances N° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi finances pour l'année 2020.

** Article 10 du décret-loi N° 2020-30: Instauration au profit du budget de l'Etat d'une taxe due par les banques, les établissements financiers et les compagnies d'assurance et de réassurance y compris les assurances mutuelles, les compagnies d'assurance et de réassurance takaful ainsi que par le fonds des adhérents.

3.6 NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	242 823	167 550
Créances sur les établissements bancaires et financiers	84 360	37 982
Emprunts auprès de la banque centrale	(6)	(11)
Dépôts des établissements bancaires	(67 326)	(84 316)
Dépôts des établissements financiers *	(241)	-
TOTAL	259 610	121 205

3.7 AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.
- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095% . Le contrat a pris fin le 31-07-2020. L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 janvier 2021, la convention conclue en 2017 .

Les commissions supportées par la banque en 2021 au titre de cette garantie s'élèvent à 24 Dinar y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2021, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 152 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2021 au titre de ce prêt, s'élèvent à 2 535 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 mars 2022, un contrat avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2021 s'élève à 321 KTND.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale. Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

* En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires «Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.»

Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2021 est de 151KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4,632 KEuros Hors TVA. Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2021 s'élève à 10 KTND.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2021. L'encours de ces opérations au 31/12/2021 se détaille comme suit :

EN KTND

DÉSIGNATION	DEVICES	MONTANT	CONTRE VALEUR
GARANTIES REÇUES / CONCOURS À LA CLIENTÈLE	TND	63 840	63 840
	EUR	60	194
TOTAL			64 034
CREDOC IMPORT	USD	21 982	63 165
	EUR	41 713	135 820
TOTAL			198 985
CREDOC EXPORT	USD	60	171
	EUR	23	75
TOTAL			246
GARANTIES EMISES	EUR	2 874	9 359
	MAD	437	136
	USD	67	193
	DZD	690 000	14 249
TOTAL			23 937
GARANTIES REÇUS	TND	45 295	45 295
	USD	5 468	15 711
	EUR	57 347	186 723
TOTAL			247 729

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat d'outil de calcul de Rentabilité Brute de l'Opération portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération. Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an .

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2021 est de 17 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat «RAPSODY». Rapsody est un outil de gestion ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle Nette. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans .

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2021 est de 145 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la Société Générale une convention de prestation de service AMLCOM portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire, Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB. Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion. La convention de prestation de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2021 est de 1 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la société mère « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » filiale de la « Société Générale », une convention de traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et par conséquent ne seront pas facturés à l'UIB. La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée. La banque n'a pas supporté des coûts se rapportant à ce contrat au cours de l'exercice 2021.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'adhésion à un accord de coopération entre la « Société Générale » et le groupe ABSA Group Limited, qui permettra à l'UIB d'une part s'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantés en tunisie dans leur développement sur le continent africain, et d'autres part, la réception des nouveaux clients africains intéressé par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDE, etc,,). L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'implémentation de l'outil de cash management SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP avec la « Société Générale » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichier d'ordre, entre la banque et sa clientèle corporate dans le cadre du développement du service global Cash UIB Banking.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention de prestation de service DIGITRADE avec la Société Générale. DIGITRADE est un outil de filtrage interfacé à d'autres applications (Forces online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, base pays selon la classification groupe SG, watshilist, ect...) qui permet la prise en charge graduelle des contrôle conformité «sanctions embargo», anti-blanchiment, et luttés contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions deTrade Finance et pour tous les événements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 19 Octobre 2021, un contrat de prestation de service avec la SG Consulting et Transformation portant sur la mission d'accompagnement de la Société Générale dans le cadre de la revue stratégique UIB 2022-2025 prévoyant une rémunération égale à 246.027 Euros HT. Cette rémunération est arrêtée sur la base de 287 Jours homme pendant toute la période d'exécution de la mission. Ce contrat entrera en vigueur à compter du 25 Octobre 2021 et prendra fin le 18 février 2022.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 18 mars 2022, avec SG Bangalore « SG GSC » (Filiale indienne du Groupe SG) un protocole d'accord de type Memorandum Of Understanding de prestations de services KYC-RMA (Relationship Management Application).

Le protocole d'accord de prestation porte principalement sur ce qui suit :

- SG GSC assistera l'UIB dans le cadre des activités liées au renouvellement périodique du KYC et à l'intégration de nouveaux correspondants bancaires en procédant à des contrôles, en établissant des profils de risque, en documentant et en préparant le Mémo KYC pour les correspondants bancaires. Ce projet de Protocole d'accord prend effet le 01/01/2021 et s'étend jusqu'au 31/12/2021.

En contrepartie, l'UIB est tenu de payer le prestataire selon une facturation effectuée sur la base des jours de travail d'une personne comme suit :

- Pour les fichiers KYC des banques classées à faible et moyen risque : 1,5 jours/homme
- Pour les fichiers KYC des banques classées à haut risque et à risque moyen : 3 jours/homme

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2021, s'élève à 118 KTND net de la TVA déductible, soit la contrevaletur de 31K Euro.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC»

- L'UIB a conclu un contrat avec l'IRC qui consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 1 410 créances pour un total d'engagements cédés de 21 720 KTND et à un prix de cession de 1.410 dinars. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 18 Mars 2022.
- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. Cette convention a fait l'objet d'un acte de résiliation le 31 Décembre 2018.

L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition des collaborateurs de l'IRC des outils de travail. A ce titre l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2021 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations.

Cette convention a été ratifié par le conseil du 14 décembre 2017.

La charge supportée par la banque en 2021 au titre de cette convention s'élève à 11 KTND y compris la TVA non déductible.

- Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC consistant à faire bénéficier l'IRC du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2021 totalisent 271 KTND. Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 25 KTND.
- L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

MONTANT	TAUX	DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ÉCHÉANCE
600	7,26	28/09/2021	25/09/2022
700	7,26	28/09/2021	25/09/2022
700	7,26	20/10/2021	19/10/2022

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 24 KTND au 31/12/2021.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «UIB FINANCE»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2021, s'élève à 10 KTND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2021, s'élèvent à 1 078 TND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2021, s'élèvent à 6 KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2021 s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2021 est de 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance en vertu duquel l'UIB consent à l'UIB Finance un concours de la somme de 250 KTND.

Le remboursement se fera selon les modalités et conditions suivantes:

- Montant :250 000,000 TND
- Date de libération: 31-12-2018
- Taux d'intérêt:8,5%
- Durée:3 ans
- Franchise:-
- Nombre d'échéance:1

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2021 est de 21 K TND HTVA.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance. Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 000 TND HT payable annuellement.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2021 est 3 KTND HTVA.

- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention consistant à faire bénéficier l'UIB Finance du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2021 totalisent 2 063 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 89 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «INTERNATIONAL – SICAR»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

Les deux parties décident de résilier amiablement la convention susvisée en date du 23/11/2021. L'UIB a conclu, le 23/11/2021, une nouvelle convention d'assistance avec l'international-Sicar. A ce titre, la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle des logiciels, et la prestation de service de filtrage de la base donnée de l'International Sicar. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2021, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 01 Juillet 2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace :

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000;
- L'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002;
- L'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2021, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 8 414 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations;

- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnée à 150 KTND en TTC.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 49 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement au titre de l'année 2021 s'élève à 24 KTND y compris la TVA non déductible.
- Le montant des commissions des dividendes reçus sur les participations au titre de l'année 2021 s'élève à 3 KTND .
- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 8 d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond gérés, l'international SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 20 KTND HTVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021, relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 2 KTND hors TVA.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar , qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar : Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 1 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 09/02/2016, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Mars 2016, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 9 d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar», s'élève à 14 KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 1 KTND Hors TVA

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar , qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar : Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 2 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 17/03/2017, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 17 Mars 2017, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 10 d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participation effective perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effective perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur les participations en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 17 KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission de rendement au titre de ce fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 1 KTND Hors TVA.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar, qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 344 TND Hors TVA.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar, qui modifie la rémunération de l'international Sicar en ce qui concerne les plus values de cession de participations sur fonds gérés UIB conclues jusqu'à la date de la signature de la présente.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- L'International Sicar percevra une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Les autres rémunérations hors plus values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission sur plus values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 13 KTND Hors TVA.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 07 mars 2018, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 11 d'un montant de 442 KTND.

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effective perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effective perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 07 Mars 2018.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 5 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 436 TND.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar, qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 540 TND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Mars 2018, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 12 d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libéré en totalité.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable égale à Cinquante Mille (50 000) Dinars par an, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constaté par la banque est de 50KTND.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar , qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 6 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant FG 13 de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable par an, payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar , qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 14 d'un montant de 528 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 14 L'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.

- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 5 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 737 TND.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar , qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 3 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 15 d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libéré en totalité.

Sur ce Fond Géré, l'International SICAR percevra une rémunération annuelle globale payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de la dite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constaté par la banque en 2021 relative à la commission de gestion dudit fond à l'international SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar , qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 143 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 16 d'un montant de 224 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 16, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 2 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 1 KTND.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar, qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 1 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 16 avril 2021, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 17 d'un montant de 214,5 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 17, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 10% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constaté par la banque en 2021 relative à la commission de gestion dudit fond à l'international SICAR est égale à 1 KTND HTVA.

- Un avenant à la dite convention a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar, qui modifie la rémunération de l'international Sicar.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- Supprimer de la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

- Ajouter à la rémunération de l'international Sicar: Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission IOS-SICAV, s'élève à 1 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 18 mars 2022, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 18 d'un montant de 388 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Une commission égale à 10% du montant des dividendes encaissés.
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 18 mars 2022, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 19 d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libéré en totalité.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission globale de Cinquante Mille Dinars (50.000 TND) par an, payable à la clôture de chaque exercice qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés ...).

- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagés au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.
- Au cours de l'exercice 2021, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2021 totalisent 93 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 9 KTND.

- L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 13 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 1 689 KTND au 31/12/2021

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «UIB ASSURANCE»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 17 juin 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurance moyennant un loyer annuel de 92 675 TND TTC. Les revenus constatés par la banque au titre de 2021 totalisent 23 KTND.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention d'infogérance avec la société «Uib Assurance» portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurance par la banque.

Les prestations d'infogérance se détaillent comme suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Internet.
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.

- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fournis les éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que les moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance...Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2021 totalisent 162 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 16 avril 2021, un contrat avec L'UIB Assurance portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière.

Le service de tenue de registre se résume en:

- La tenue du capital;
- La tenue des droits de votes;
- Le suivi comptable du registre: journal des mouvements et des événements comptable pouvant résulter d'instruction individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc...)

En contrepartie des services rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de mille dinars.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «ZEMNI IMMOBILIÈRE»

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2021 est de 58 KTND HTVA.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS LES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2020 et 20 Avril 2018, ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit :

	DIRECTEUR GÉNÉRAL		RÉMUNÉRATION PCA		ADMINISTRATEURS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2021	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2021	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2021
AVANTAGE À COURT TERME :						
Salaire	776 089	-	-	-	-	-
Intéressement sous forme de bonus	260 484	260 484	-	-	-	-
Congés payés	2 558	23 928	-	-	-	-
Autres avantages	333 308	-	-	-	-	-
Charges fiscales et sociales	363 527	74 146	-	-	-	-
Rémunération PCA	-	-	670 028	152 562	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	275 000	275 000
TOTAL	1 735 965	358 559	670 028	152 562	275 000	275 000

Note 33: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

III, RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS



RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2021

AVRIL 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,
DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 18 mars 2022, font ressortir des capitaux propres positifs de 742 506 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 81 369 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers

pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021, à 636 067 KTND et représentent 93% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2021, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élevaient à 412 198 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 8,17% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place ;
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions ;
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture ;
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- a. La note aux états financiers 2.2.2 « Provisions collectives » qui mentionne qu'en application de la circulaire BCT n°2012-20 telle que modifiée et

complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 mars 2022. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 16 042 KTND au titre de l'exercice 2021. Ainsi, la dotation pour l'année 2021 s'établit à 21 559 KTND et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 83 056 KTND au 31 décembre 2021.

- b. La note aux états financiers 27 « Frais de personnel » qui précise que la dotation de l'Indemnité de Départ à la Retraite, au titre de l'exercice 2021, a été estimée selon la méthode actuarielle en retenant les paramètres de calcul modifiés issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021, ayant porté l'assiette de calcul de ladite indemnité de 6 mois à 12 mois de salaires, et prévoyant des augmentations des rémunérations conventionnelles autres des exercices 2020 et 2021 aux taux respectifs de 5,3% et 6,7%. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution d'une dotation au titre de l'exercice 2021 de 17 715 KTND.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 18 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière

des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée, ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 01 Avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES, DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2021.

OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

- L'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « DIGITRADE » portant sur le déploiement de l'outil groupe DIGITRADE, au sein de la Banque.

DIGITRADE est un outil de filtrage, interfacé à d'autres applications (Forces Online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, Base pays selon la classification Groupe SG, Watchlist, etc) et qui permet la prise en charge graduelle des contrôles conformité « sanction-embargo », anti-blanchiment et lutte contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade finance et pour tous les événements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

Ce contrat de prestation de services a été signé en octobre 2021 pour une durée de cinq ans. A l'issue de cette durée initiale, il pourra être renouvelé pour une durée équivalente.

En contrepartie, la Société Générale percevra :

- Un montant de 40 000 EUR au titre du déploiement de la solution
- Une rémunération annuelle calculée selon un coût unitaire de 4 EUR par dossier et par étape (ouverture, modification et règlement), portant sur les crédits documentaires, les remises documentaires, les garanties émises et reçues et les avals en devises.

Aucune charge n'a été constatée par la banque, à ce titre, en 2021.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

- L'UIB a conclu avec « SG Consulting & Transformation », en octobre 2021, une convention d'accompagnement pour la revue stratégique de l'UIB dans le cadre de la « Démarche d'accompagnement – SGT & PWC – pour l'élaboration du plan stratégique UIB 2022-2025 ».

Ce contrat d'accompagnement prend effet le 25 octobre 2021 et s'étend jusqu'à février 2022 avec remise du rapport final de la mission.

En contrepartie, « SG Consulting & Transformation » percevra une rémunération égale à 246 027 Euros HT. Cette rémunération est arrêtée sur la base de 287 Jours Homme pendant toute la période d'exécution de la mission.

Aucune charge n'a été constatée par la banque, à ce titre, en 2021.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 octobre 2021.

- L'UIB a conclu une convention d'adhésion à un contrat de coopération conclu entre la Société Générale et groupe ABSA Group Limited qui permettra à l'UIB, d'une part, d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantées en Tunisie dans leur développement sur le continent africain, et d'autre part, la réception de nouveaux clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDE, etc.).

L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale, une convention d'implémentation de l'outil de Cash Management « SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichiers d'ordres, entre la banque et sa clientèle Corporate dans le cadre du développement de la stratégie Global Cash UIB BANKING.

Les services rendus par la Société Générale seront facturés annuellement selon les termes suivants :

- 250 Euro annuellement par service souscrit et par client ; et
- Frais courants associés aux échanges de flux entre SG Paris et la banque à travers SWIFT NET et la plateforme GTB.

Aucun client n'a souscrit au service de l'outil SFTP courant l'année 2021.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

- L'UIB a conclu avec SG Bangalore « SG GSC » (Filiale indienne du Groupe SG) un protocole d'accord de type Memorandum Of Understanding de prestations de services KYC-RMA (Relationship Management Application).

En vertu de ce protocole d'accord, SG GSC assistera l'UIB dans le cadre des activités liées au renouvellement périodique du KYC et à l'intégration de nouveaux correspondants bancaires en procédant à des contrôles, en établissant des profils de risque, en documentant et en préparant le Mémo KYC pour les correspondants bancaires.

Ce Protocole d'accord a pris effet le 01 janvier 2021 et s'est étendu jusqu'au 31 décembre 2021.

En contrepartie, l'UIB est tenu de payer le prestataire selon une facturation effectuée sur la base des jours de travail d'une personne comme suit :

- Pour les fichiers KYC des banques classées à faible et moyen risque : 1,5 jours/homme
- Pour les fichiers KYC des banques classées à haut risque et à risque moyen : 3 jours/homme

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2021, s'élève à 118 KTND net de la TVA déductible, soit la contrevaletur de 31 KEuro.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu, en 2004, une convention avec la « Société Générale » portant sur l'accès au réseau SWIFT NET SG-UIB.

Le conseil d'administration, réuni le 18 mars 2022 a autorisé la reconduction du contrat relatif aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2021, s'élève à 321 KTND en hors TVA.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC » :

- L'UIB a conclu le 30 décembre 2021, un contrat de cession des créances avec la société « International de Recouvrement des Créances IRC » portant sur la cession à cette dernière de 1 410 créances totalisant un montant brut de 21.720 KTND moyennant un prix de 1.410 TND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « INTERNATIONAL SICAR » :

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 18 » d'un montant de 388 KTND dans le cadre de l'optimisation fiscale.

Ce fond sera soumis à un ratio d'emploi de 80% qui couvre toutes les sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en fonds gérés UIB.
- Une commission égale à 10% des montants des dividendes encaissés.
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.
- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 19 » d'un montant de 10.000 KTND.

Ce fond sera soumis à un ratio d'emploi de 80% qui couvre toutes les sociétés établies en Tunisie et non

cotées à la bourse à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission globale de Cinquante Mille Dinars (50.000 TND) par an, payable à la clôture de chaque exercice qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de ladite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés ...).
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.
- L'UIB a conclu avec la société « International SICAR » une nouvelle convention d'assistance suite à la résiliation de l'ancienne convention autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013, en vertu de laquelle l'UIB assure les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle des logiciels et la prestation de service de filtrage de la base de données de l'International SICAR.

Cette nouvelle convention a été signée le 23 novembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le produit constaté par la banque en 2021 s'élève à 40 KTND HT.

Les trois conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB ASSURANCE » :

- L'UIB a conclu une convention « Infogérance » avec l'UIB Assurance portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la Banque.

Les prestations d'infogérance portent principalement sur ce qui suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Internet.
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines ; Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau

de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.

- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies ; Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance et la gestion de solutions de sécurité informatique.

En contrepartie, la banque percevra une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis par la banque, majoré d'une marge de pleine concurrence et ce, en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

A ce titre, les revenus constatés par la banque en 2021 s'élèvent à 162 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

- L'UIB a conclu un contrat de sous location avec l'UIB Assurance portant sur la totalité du 2ème étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis, et ce pour le besoin d'exercice des activités assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de la société.

Ce contrat prend effet le 31 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB percevra, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 92.675 dinars toutes charges et taxes incluses, déterminé à raison de 275 dinars TTC/m², qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} novembre 2022.

Par ailleurs, durant toute la durée des travaux d'aménagement du local, la quotité du loyer à régler par la société « UIB Assurances » est fixée à la moitié du loyer annuel global.

A ce titre, les revenus constatés par la banque en 2021 s'élèvent à 23 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 juin 2021.

- L'UIB a conclu un contrat avec L'UIB Assurance portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière.

A ce titre les services rendus par l'UIB sont les suivants :

- La tenue du capital ;
- La tenue des droits de votes ; et
- Le suivi comptable du registre : journal des mouvements et des événements comptable

pouvant résulter d'instruction individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc...).

En contrepartie des services rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de mille dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET RENOUVELÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

• L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil «Rentabilité Brute de l'Opération» permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2021, s'élève à 17 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

• L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique «RAPSODY», permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle. La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2021, s'élève à 145 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.
- L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Cette convention a pris fin le 31 juillet 2020.

L'UIB a reconduit cette convention en vertu de la décision du conseil d'administration du 28 janvier 2021.

Les commissions supportées par la banque en 2021 au titre de cette garantie, s'élèvent à 24 dinars y compris la TVA non déductible.

• L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2021, s'élèvent à 2 535 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

• L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2021 s'élèvent à 152 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.

• L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestations de services « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

Le coût de la maintenance et du support post-production supporté par la banque en 2021, s'élève à 151 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

• L'UIB a conclu avec le Groupe Société Générale un contrat de maintenance Narval (application de pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB), moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2021, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

L'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « AMLCOM » portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à posteriori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exercice 2021, la charge supportée par la banque à ce titre est de 1 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale et la « Société Générale European Business Services » filiale de la Société Générale, une convention portant sur le traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 et constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et par conséquent ne seront pas facturés à l'UIB.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exercice 2021, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC »

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

Cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention conclue le 1^{er} janvier 2019, et portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan

de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2021 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu avec ses filiales l'International SICAR et l'IRC une convention en vertu de laquelle la banque et la SICAR confient à l'IRC un mandat de recouvrement des montants investis par la SICAR sur ses fonds propres, les fonds gérés de l'UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous forme de participations et de comptes courants associés y afférents.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2021, s'élève à 11 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.

- Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2021, les dépôts totalisent 271 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2021, s'élèvent à 25 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB FINANCE »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2021, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2011.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2021, s'élève à 1.078 TND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.

- L'UIB a conclu, le 23 juillet 2012, une convention en vertu de laquelle elle loue à la société « UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace sis au Lac Turkana, Résidence Reflets du Lac.

Les produits constatés par la banque, en 2021, s'élèvent à 6 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2021, s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2021, s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance, en vertu de laquelle la banque consent à l'UIB Finance un concours de 250 KTND.

Cette avance a été accordée selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant : 250 KTND.
- Date de libération : 31-12-2018.
- Taux d'intérêt : 8,5%.
- Durée : 3 ans.
- Nombre d'échéances : Une seule.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2021, s'élève à 21 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

L'UIB a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2021, s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention avec l'UIB Finance pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2021, les dépôts totalisent 2 063 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2021, s'élèvent à 89 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « INTERNATIONAL SICAR »

- L'UIB a conclu, le 1^{er} juillet 2015 une convention avec la société « International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et ses avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participations ; et
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives, plafonnée à 150 KTND en TTC.

Les fonds débloqués par la banque et gérés par la SICAR totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 8 414 KTND.

Le montant des commissions supportées par la banque, en 2021, au titre de la gestion des fonds s'élève à 49 KTND.

Les montants des commissions de recouvrement et des dividendes reçus sur les participations s'élèvent respectivement à 24 KTND et 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

- L'UIB a conclu, le 27 février 2015 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fonds « FG UIB 8 » d'un montant de 2 000 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 09 septembre 2021 portant sur la révision des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds susmentionné et la modification des autorisations de placement des fonds libres non utilisés en titres SICAV au cours des cinq premières années.

Ainsi, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres SICAV IOS.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2021, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 20 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2021, s'élève à 2 KTND hors TVA.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 ; son avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu, le 09 février 2016 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fonds « FG UIB 9 » d'un montant de 1 376 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 09 septembre 2021 portant sur la révision des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds susmentionné et la modification des autorisations de placement des fonds libres non utilisés en titres SICAV au cours des cinq premières années.

Ainsi, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres SICAV IOS.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2021, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 14 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2021, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 2 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2016 ; son avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu, le 17 mars 2017, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 10 » d'un montant de 1 570 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 09 septembre 2021 portant sur la révision des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds susmentionné et la modification des autorisations de placement des fonds libres non utilisés en titres SICAV au cours des cinq premières années.

Ainsi, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres SICAV IOS.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2021, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 17 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2021 s'élève à 1 KTND hors TVA.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 344 TND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 mars 2017 ; son avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu, le 15 janvier 2017, un avenant aux conventions de gestion de fonds conclues avec l'International SICAR jusqu'à cette date.

En vertu de cet avenant, la rémunération de l'International SICAR en matière des plus-values de cession des participations a été modifiée. En effet, l'International SICAR percevra une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.

Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021 relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 13 KTND Hors TVA.

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration du 22 mars 2018.

- L'UIB a conclu, le 13 mars 2018, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 11 » d'un montant de 442 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 09 septembre 2021 portant sur la révision des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds susmentionné et la modification des autorisations de placement des fonds libres non utilisés en titres SICAV au cours des cinq premières années.

Ainsi, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres SICAV IOS.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 5 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2021, s'élève à 436 TND hors TVA.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 540 TND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018 ; son avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fonds « FG UIB 12 » d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et du suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 20 septembre 2021 en vertu duquel les deux parties ont convenu de modifier les modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds et les autorisations de

placement, prévues initialement par l'Article 3 de ladite convention, comme suit :

- L'UIB autorise l'International SICAR à placer la liquidité disponible et non investie en placement SICAV IOS.
- L'International SICAR est aussi autorisé à procéder à des ajustements du montant souscrit en fonction des montants des placements à faire et ce, pour respecter les ratios d'activité (80% du montant) et les dispositions fiscales (65% du montant).
- L'UIB autorise l'International SICAR à placer le fonds géré libre à hauteur de 20% en titres SICAV IOS au cours des cinq premières années (Blocage de 5ans) conformément à la réglementation en vigueur.
- La mise en place d'une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets ajusté des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres SICAV IOS. Cette commission sera payable à la cession totale des dites actions SICAV.
- L'application d'une commission globale de cinquante mille dinars (50.000 TND) HT par an payable à la clôture de chaque exercice et qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021, à ce titre, s'élève à 50 KTND hors TVA.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 6 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018 ; son avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fonds (FG UIB 13) d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé en juin 2021 portant sur la modification des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds et les autorisations de placement comme suit :

- L'UIB autorise l'International SICAR à placer le montant de 10.000.000 dinars en placement SICAV IOS jusqu'au 31 décembre 2021. L'International SICAR est aussi autorisée à procéder à des ajustements du montant souscrit en fonction des montants des placements à faire et ce, pour respecter les ratios d'activité et les dispositions fiscales.
- L'UIB autorise l'International SICAR à placer le fonds géré libre à concurrence de 20% en titre SICAV IOS au cours des cinq premières années (Blocage de 5ans) conformément à la réglementation en vigueur.
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.
- Une commission globale de cinquante mille dinars (50.000 TND) HT par an payable à la clôture de chaque exercice et qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2021, s'élève à 50 KTND.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 40 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019; son avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 17 juin 2021.

L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 14 » d'un montant de 528 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 09 septembre 2021 portant sur la révision des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds susmentionné et la modification des autorisations de placement des fonds libres non utilisés en titres SICAV au cours des cinq premières années.

Ainsi, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres SICAV IOS.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2021, s'élève à 737 TND hors TVA.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 3 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019 ; avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fonds « FG UIB 15 » d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

La société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 20 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant signé le 11 mars 2019 ayant pour objet la révision du montant de la rémunération globale pour le porter de 20 KTND à 50 KTND.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu en mai 2021 portant sur la modification des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds et les autorisations de placement comme suit :

- L'UIB autorise l'International SICAR à placer le montant de 10.000.000 dinars en placement SICAV IOS jusqu'au 31 décembre 2022. L'International SICAR est aussi autorisée à procéder à des ajustements du montant souscrit en fonction des montants des placements à faire et ce, pour respecter les ratios d'activité et les dispositions fiscales.
- L'UIB autorise l'International SICAR à placer le fonds géré libre à concurrence de 20% en titre SICAV IOS au cours des cinq premières années (Blocage de 5ans) conformément à la réglementation en vigueur.
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.
- Une commission globale de cinquante mille dinars (50.000 TND) HT par an payable à la clôture de chaque exercice et qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2021, s'élève à 50 KTND.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 143 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018 ; son premier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 05 mars 2020 et son deuxième avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 17 juin 2021.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 16 » d'un montant de 224 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 09 septembre 2021 portant sur la révision des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds susmentionné et la modification des autorisations de placement des fonds libres non utilisés en titres SICAV au cours des cinq premières années.

Ainsi, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres SICAV IOS.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 2 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2021, s'élève à 1 KTND.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020 ; son avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 17 » d'un montant de 215 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 09 septembre 2021 portant sur la révision des modalités de rémunération au titre de la gestion du fonds susmentionné et la modification des autorisations de placement des fonds libres non utilisés en titres SICAV au cours des cinq premières années.

Ainsi, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées au moment du rachat des titres SICAV IOS.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2021, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Le montant de la commission IOS-SICAV supporté par la banque, en 2021, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021 ; son avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2021, les dépôts totalisent 93 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 9 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec la société « International SICAR » moyennant un loyer annuel de 13 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

Opération avec la société « Zemni Immobilière »

L'UIB a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2021, s'élève à 58 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général sont fixés par les conseils d'administration du 20 avril 2018 et du 26 juin 2020, sur propositions du comité de nominations et de rémunérations.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, de laquelle sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais d'utilité.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.
2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont détaillés au niveau du tableau suivant :

NATURE DE L'AVANTAGE	DIRECTEUR GÉNÉRAL		PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		ADMINISTRATEURS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2021	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2021	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2021
Avantages à court terme :						
– Salaires bruts	776 089	–	–	–	–	–
– Intéressements sous forme de bonus	260 484	260 484	–	–	–	–
– Congés payés	2 558	23 928	–	–	–	–
– Autres avantages	333 308	–	–	–	–	–
– Charges fiscales et sociales	363 527	74 146	–	–	–	–
– Rémunération PCA	–	–	670 028	152 562	–	–
– Jetons de présence	–	–	–	–	275 000	275 000
TOTAL	1 735 966	358 558	670 028	152 562	275 000	275 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi

n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 01 Avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



2537.48

88

2164.48

1704.96

2139.88

1863.4

1661.12 170

42.84

1069.32

1345.76

786.8

1

37.2

IV. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE RELATIF À LA GESTION DU GROUPE UIB

1. Périmètre et Méthode de consolidation	192
2. Activité des Filiales de l'UIB & Des Entreprises Associées	193

1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend:

- La société mère: UIB,
- Les filiales: les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif,
- Les entreprises associées: les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale (hormis UIB Assurances).

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

La méthode utilisée pour la consolidation de la Société UIB Assurance est la mise en équivalence.

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du co-entrepreneur dans les capitaux propres de l'entité contrôlée conjointement. L'état de résultat reflète la quote-part du Co-entrepreneur dans les résultats de l'entité contrôlée conjointement.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et la méthode de consolidation utilisée pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

SOCIÉTÉS	SECTEUR	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	QUALIFICATION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊT
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration Globale	99,92%
International SICAR	Financier	34%	Filiale	Intégration Globale	34%
UIB Assurances	Assurance	49%	Entreprise Associée	Mise en Equivalence	49%

UN PORTEFEUILLE DE FILIALES DE TAILLE RÉDUITE, EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ BANCAIRE

- L'UIB détient des participations dans trois filiales et une entreprise associée, et ce, contrairement à la plupart des autres grandes banques qui en détiennent souvent un nombre beaucoup plus élevé.
- Le choix fait, est de centrer les filiales sur des activités porteuses de valeur ajoutée pour les clients (Gestion d'actifs – intermédiation en bourse – Assurances) ou directement en lien avec le recouvrement de créances.

2. ACTIVITÉ DES FILIALES DE L'UIB & DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

2.1 INTERNATIONAL SICAR-(IS)

INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2021 (EN KTND)

- Les ressources de l'International Sicar à fin 2021 atteignent 55 623 KTND et sont constituées de 7% sous forme de Capital, 82% par des fonds gérés à Capital Risque et 11% inhérent aux ressources spéciales (FOPRODI),
- Le montant annuel des décaissements liés aux immobilisations Financières au titre de l'exercice 2021 est de 7 685 KTND contre 7 613 KTND en 2020.

EN KTND

RUBRIQUE	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources	25 553	35 796	45 433	55 463	55 623
– Capitaux propres	4 393	4 107	3 994	4 031	4 199
– Fonds Gérés	15 026	25 559	35 489	45 489	45 489
– Ressources spéciales	6 134	6 130	5 950	5 943	5 935
Rétrocessions annuelles en principal (A)	740	790	589	288	598
– Fonds propres	298	262	289	74	104
– Fonds Gérés UIB	442	528	300	214	494
Rétrocessions annuelles en plus-values (B)	324	285	253	375	455
– Fonds propres	84	24	16	22	16
– Fonds Gérés UIB	240	261	237	353	439
Recouvrement Annuel (A+B)	1 064	1 075	842	663	1 053
– Fonds propres	382	286	305	96	120
– Fonds Gérés UIB	682	789	537	567	933
Investissements Nouveaux	1 729	1 277	5 250	7 613	7 685
– Fonds propres	100	173	377	184	292
– Fonds Gérés	1 629	1 105	4 873	7 429	7 393

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- Le Chiffre d’Affaires a atteint **789 KTND** en 2021 vs **567 KTND** en 2020,
- Le résultat d’exploitation passe au vert pour la première fois depuis 2010 pour s’établir à **+76 KTND** vs **-49 KTND** en 2020,
- Le résultat Net est bénéficiaire en 2021, soit **+168 KTND** vs **+37 KTND** en 2020.

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Revenus d’exploitation	643	522	362	382	393	422	348	309	505	567	789
Charges d’exploitation	-467	-507	-595	-533	-481	-846	-738	-747	-770	-616	-713
– Dotations/reprises sur provisions	-221	-298	-878	-40	87	-264	-114	-80	-44	-15	-7
Résultat d’exploitation	-46	-282	-1 111	-191	-88	-424	-391	-438	-265	-49	76
Revenus des Placements Nets	63	71	78	124	150	154	127	152	154	88	57
Autres gains/Pertes ordinaires	0	0	1	-31	1	-10	-59	1	0	0	38
Impôts sur les sociétés et contrib.except	0	0	1	1	-1	-6	-1	-1	-2	-2	-2
Résultat net	17	-212	-1 035	-99	61	-286	-324	-286	-113	37	168

Capitaux Propres (Avant Affectation)	6 287	6 075	5 040	4 941	5 003	4 717	4 393	4 107	3 994	4 031	4 199
Total Bilan	37 804	34 202	34 700	34 324	33 499	34 258	32 892	43 287	53 080	62 943	63 631

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	7	6
Amortissements Immobilisations incorporelles	-6	-6
Immobilisations incorporelles nettes	1	0
Immobilisations corporelles	154	115
Amortissements Immobilisations corporelles	-52	-111
Immobilisations corporelles nettes	102	4
Immobilisations financières brute Fonds Propres :	5 582	5 379
Immobilisations financières nettes FP	3 520	3 332
Plus values / immobilisations financières FP	2 062	2 047
Plus values réservés FP	-1 682	-1 665
Provisions	-1 448	-1 448
Immobilisations financières nettes sur Fonds Propres	2 452	2 266
Emplois sur fonds gérés pour compte	42 851	36 085
Immobilisations financières nettes FG	36 289	29 397
Plus values / immobilisations financières FG	6 562	6 688
Emplois sur Fonds Gérés pour compte nets	42 851	36 085
Quote part plus values / immobilisations financières FG	38	38
Quote part plus values réservés FG	-24	-24
Provision quote part plus values FG	-12	-12
Part SICAR (+) values des participations sur Fonds Gérés	1	1
Total des actifs non courants	45 407	38 357
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	1 297	1 001
Placements et autres actifs financiers	15 151	3 482
Liquidités et équivalents de liquidités/Fonds Propres	84	237
Trésorerie/ Fonds Gérés	1 692	19 867
Total des actifs courants	18 224	24 586
TOTAL DES ACTIFS	63 631	62 943

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 000	5 000
Réserves	1 039	1 039
Résultats reportés	-2 008	-2 045
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	4 031	3 994
Résultat de l'exercice	168	37
Total capitaux propres avant affectation	4 199	4 031
PASSIFS		
Passifs non courants		
Fonds gérés pour compte	59 084	58 608
Total des passifs non courants	59 084	58 608
Passifs courants		
Autres passifs courants	348	304
Total des passifs courants	348	304
TOTAL DES PASSIFS	59 431	58 912
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	63 631	62 943

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	31/12/2021	31/12/2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Résultat Net d'Impôt	168	37
Ajustement pour :		
Amortissement	7	5
Provisions	0	10
Plus value sur cession d'immobilisations	-38	0
Plus values réservées	17	34
Variation des :		
Passifs courants	43	-304
Actifs courants (hors placements et liquidités)	-186	-212
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	13	-429
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-106	-2
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	38	0
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-7 685	-7 613
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	606	295
Flux de Trésorerie Provenant des Activités d'Investissement	-7 147	-7 319
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Décaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	-215	-224
Encaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	215	10 224
Décaissement sur Fonds Gérés Foprodi	-8	-8
Encaissement Provenant du Gain sur fonds Gérés UIB	627	98
Décaissement provenant du gain sur fonds gérés non recouvré UIB	-123	-23
Décaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Immobilier SALAMBO	-1	-2
Encaissement provenant du gain non recouvré au fonds gérés Immobilier SALAMBO	6	15
Décaissement provenant du gain sur foprodi	-2	-1
Encaissement provenant du gain non recouvré sur foprodi	19	40
Encaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Mr KAABI	0,1	0,1
Encaissement provenant du gain à rétrocéder au Fonds Gérés BOUCHIBA	0	10
Décaissement provenant du gain à rétrocéder BOUCHIBA	-42	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	476	10 130
VARIATION DE TRÉSORERIE	-6 658	2 382
TRÉSORERIE DÉBUT DE L'EXERCICE	23 585	21 204
TRÉSORERIE FIN DE L'EXERCICE	16 927	23 585

2.2 INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES (IRC)

- Le portefeuille global de l'IRC est composé de **54 026 dossiers** totalisant **271 MTND** vs **55 575 dossiers** totalisant **257 MTND** en 2020 et ce, suite à des opérations de radiation et/ou de recouvrement; en outre, 31 dossiers d'une valeur globale de **17 MTND** sont gérés pour le compte de la SICAR,
- Les revenus de recouvrement ont atteint **2 631 KTND** en 2021 vs 2 493 en 2020,
- Le résultat d'exploitation a atteint **1 317 KTND** en 2021 vs 1 309 KTND en 2020,
- Le résultat net s'élève à **915 KTND** en 2021 vs 927 KTND en 2020.

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Revenus de recouvrement	1 546	961	2 154	2 960	1 968	1 723	3 301	3 268	2 506	2 493	2 631
Charges de recouvrement	-91	-93	-192	-275	-122	-143	-237	-292	-178	-215	-181
Revenu net de recouvrement	1 455	868	1 962	2 685	1 846	1 580	3 064	2 976	2 328	2 278	2 450
Gain / Correction de valeurs sur portefeuille des créances à recouvrer	96	50	28	35	224	420	13	12	15	8	4
Charges opératoires	-422	-588	-655	-664	-609	-622	-724	-906	-918	-977	-1 137
Résultat d'Exploitation	1 129	330	1 336	2 056	1 461	1 379	2 352	2 082	1 424	1 309	1 317
Produits Nets de Placement	90	75	106	167	183	150	190	269	246	138	145
Impôts sur les Sociétés	-179	-554	-798	-424	-541	-537	-892	-847	-616	-543	-548
Résultat Net	791	224	887	1 423	1 103	877	1 652	1 502	1 051	927	915

Capitaux Propres (Avant Affectation)	1 862	1 330	1 991	2 556	2 252	1 989	2 778	2 621	2 214	2 134	2 120
TOTAL BILAN	2 055	1 533	2 655	3 249	3 942	2 433	3 535	3 056	2 746	2 647	2 689

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

LIB	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS COURANTS		
AC1– Liquidités et équivalents de liquidité	275	728
AC2– Placements et autres actifs financiers		
Placement à court terme	2 000	1 500
AC3– Portefeuille de créances à recouvrer pour propre compte		
Créances bancaires	47	49
AC6– Autres actifs courants	47	20
AC7– Actifs non courants destinés à la vente	171	171
Total des actifs courants	2 540	2 467
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	18	0
Immobilisations corporelles	130	179
Immobilisations financières	0	0
Total des actifs non courants	149	180
TOTAL DES ACTIFS	2 689	2 647
PASSIF COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	0,2	0,2
Autres passifs courants	480	457
Total des passifs courants	481	457
PASSIFS NON COURANTS		
PA7 – Provisions pour risques et charges	88	56
Total des passifs non courants	88	56
TOTAL DES PASSIFS	569	513
CAPITAUX PROPRES		
CP1 – Capital social	1 000	1 000
CP2 – Réserves	136	129
CP4 – Résultat reportés	70	78
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 206	1 207
CP5– Résultat de l'exercice	915	927
Total des capitaux propres avant affectation	2 120	2 134
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	2 689	2 647

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

	31/12/2021	31/12/2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Nominal recouvré et encaissé sur créances achetées	2 111	2 115
Intérêts encaissés sur créances achetées	553	411
Recouvrement en instance d'affectation		
Sommes versées aux cédantes de créances achetées		
Sommes versées aux fournisseurs	-351	-437
Sommes versées au personnel	-844	-746
Revenus des placements courants	51	225
Intérêts payés	-2	-2
Impôts et taxes payés	-50	-34
Impôts sur les bénéfices payé	-479	-395
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT/ AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	990	1 138
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-23	-163
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	23
FLUX DE TRÉSORERIES AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-23	-139
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-920	-1 000
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-920	-1 000
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
VARIATION DE TRÉSORERIE	47	-2
Trésorerie au début de l'exercice	2 228	2 230
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 275	2 228

2.3 UIB FINANCE

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- Un total Produits d'Exploitation de **942 KTND** en 2021 vs **603 KTND** en 2020,
- Un Résultat Net de **519 KTND** en 2021 vs **243 KTND** en 2020,
- UIB Finance gère l'internationale obligataire SICAV dont l'actif net est passé de **129,6 millions** de dinars en 2020 à **159,8 millions** de dinars en 2021, avec un rendement de **+5,62%** en 2021 (4^{ème} meilleur rendement du secteur / 31 SICAV).

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits d'exploitation	527	305	437	187	186	288	278	292	386	603	942
Charges d'exploitation	-486	-342	-309	-329	-326	-349	-365	-403	-446	-406	-413
Dotations/reprises nettes aux provisions	-26	-27	-	-	-	-	1	1	-2	-6	-6
Résultat d'exploitation	15	-65	128	-142	-140	-61	-86	-112	-59	196	529
Produits/charges financières et autres gains/pertes ordinaires	26	102	32	3	16	1	26	36	26	50	68
Impôts sur les sociétés et contribution exceptionnelle	-0,6	-0,4	-1,0	-0,5	-0,5	-1,7	-0,7	-0,9	-1,2	-1,7	-78,1
Résultat Net	39	37	160	-138	-124	-62	-61	-75,5	-41,1	243	519

Capitaux Propres (Avant Affectation)	569	607	766	628	504	1 103	1 042	966	925	1 168	1 688
Total Bilan	1 110	2 103	1 201	1 059	1 167	1 947	1 781	2 148	2 860	3 636	3 513

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	31/12/2021	31/12/2020
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	248	248
Moins : amortissements	-244	-238
	4	11
Immobilisations corporelles	2	2
Moins : amortissements	-2	-2
	0	0
Immobilisations Financières	782	752
Provisions	0	0
	782	752
Total des actifs immobilisés	786	762
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	786	762
Clients et comptes rattachés	5	10
(Moins : provisions)	-2	-2
	3	8
Intermédiaires acheteurs	20	10
Autres actifs courants	632	549
Liquidités et équivalents de liquidités	2 072	2 306
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	2 727	2 873
TOTAL DES ACTIFS	3 513	3 636

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
Capital Social	1 094	1 094
Réserve légale	14	14
Autres capitaux propres	114	114
Résultats Reportés	-54	-297
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 168	925
Résultat de l'exercice	519	243
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	1 688	1 168
Passifs non courants		
Provision	88	47
Total des passifs non courants	88	47
Passifs courants		
Clients, et comptes rattachés Passifs	1 269	1 958
Intermédiaires vendeurs	40	30
Autres Passifs courants	429	432
Total des passifs courants	1 737	2 420
TOTAL DES PASSIFS	1 825	2 467
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	3 513	3 636

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

LIB	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	162	1 097
Sommes versées aux fournisseurs	-165	-169
Sommes versées au personnel	-192	-212
Encaissement de dividendes	42	67
Sommes versées à l'Etat	-119	-119
Intérêts encaissés	89	72
Intérêts payés	-21	-21
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION	-205	714
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	-9
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-30	-32
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	22
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-30	-19
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE PLACEMENT	0	0
Variation de trésorerie	-234	696
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 306	1 611
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 072	2 306

2.4 UIB ASSURANCES – SOCIÉTÉ EN VOIE DE LANCEMENT

ÉTAT DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

LIB	31/12/2021	31/12/2020
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		
PRNT1- Produits des placements		
PRNT11- Revenus des placements	335	0
	335	0
CHNT3- Autres charges non techniques	-3 093	-379
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-2 759	-379
CHNT4- Impôts sur le résultat	0	0
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES APRÈS IMPÔTS	-2 759	-379
CHNT5- Pertes Extraordinaires	-5	-5
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-2 764	-384

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS

LIB	31/12/2021	31/12/2020
AC1-Actifs Incorporels		
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	2 342	0
	2 342	0
AC2-Actifs corporels d'exploitation		
AC21-Installations techniques et machines	643	26
	643	26
AC3-Placements		
AC33-Autres placements financiers		
AC336- Autres	66	32
	66	32
AC7-Autres éléments d'actif		
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	10 625	14 679
AC72-Charges reportées		
AC722-Autres charges à répartir	14	14
AC73-Comptes de régularisation Actif		
AC733-Autres comptes de régularisation	67	52
	10 706	14 745
TOTAL ACTIFS	13 757	14 803

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

LIB	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres		
CP1 – Capitaux Propres	30 000	30 000
CP1 – Capital souscrit non appelé	-15 000	-15 000
CP5 – Résultat reporté	-384	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE	14 616	15 000
CP6 – Résultat de l'exercice	-2 764	-384
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11 852	14 616
PA6 – Autres dettes		
PA63 – Autres dettes		
PA632 – Personnel	271	0
PA633 – Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	214	123
PA634 – Créiteurs divers	1 419	64
PA64 – Ressources spéciales	0	0
	1 904	187
Total du passif	1 904	187
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	13 757	14 803

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (UNITÉ : EN KTND)

LIB	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-1 458	-239
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-11	0
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-930	-54
Produits financiers reçus	338	0
Impôts sur les bénéfices payés	0	0
Autres mouvements	-7	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION	-2 067	-293
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 988	-28
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-1 988	-28
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	15 000
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0	15 000
Variation de trésorerie	-4 055	14 679
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 679	0
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	10 624	14 679

V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021

1. Bilan Consolidé	208
2. État des Engagements Hors Bilan Consolidé	209
3. État de Résultat Consolidé	210
4. État de Flux de Trésorerie Consolidé	211
5. Notes aux États Financiers	212



Les états financiers consolidés du Groupe Union Internationale de Banques UIB pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un total bilan de **6 827,4 MTND** et un bénéfice consolidé de **82,8 MTND** vs 65,2 MTND en 2020.

1. BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	242 692	167 386
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	92 841	37 982
Créances sur la clientèle	3	5 949 532	5 831 532
Portefeuille-titres commercial	4	28 870	36 192
Portefeuille d'investissement	5	345 573	244 266
Valeurs immobilisées	7	65 785	66 426
Autres actifs	8	58 638	58 991
Actif d'impôt différé	9	37 652	35 226
Titres mis en équivalence	6	5 807	7 164
TOTAL ACTIFS		6 827 390	6 485 165
PASSIF			
Banque Centrale et CCP	10	5	11
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	67 623	87 415
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	5 420 565	5 119 096
Emprunts et ressources spéciales	13	329 416	377 450
Autres passifs	14	226 947	177 187
Impôt différé Passif		25	26
TOTAL PASSIFS		6 044 581	5 761 185
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 668	2 642
Intérêts des minoritaires dans le résultat		116	27
Intérêts Minoritaires		2 784	2 669





	NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital		172 800	172 800
Réserves		484 217	342 796
Résultats reportés		40 226	140 544
Résultats reportés hors modifications comptables		40 226	140 544
Résultat de l'exercice		82 782	65 171
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15	780 025	721 311
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6 827 390	6 485 165

2. ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
PASSIFS ÉVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	16	629 385	712 863
Crédits documentaires	17	391 535	314 638
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 020 920	1 027 501

ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financements donnés	18	217 138	160 539
Engagements sur Titres		7 350	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		224 488	160 539

ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	19	2 000 200	1 840 812
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 000 200	1 840 812

3. ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	20	489 193	499 042
Commissions (en produits)	21	148 480	122 985
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	26 493	24 659
Revenus du portefeuille d'investissement	23	23 274	16 343
Total des produits d'exploitation bancaire		687 440	663 029
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts courus et charges assimilées	24	(236 692)	(254 397)
Commissions encourues	25	(6 333)	(5 616)
Total charges d'exploitation bancaire		(243 025)	(260 013)
PRODUIT NET BANCAIRE		444 415	403 016
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	(43 872)	(67 863)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	99	(515)
Autres produits d'exploitation		217	19
Frais de personnel	28	(177 938)	(144 898)
Charges générales d'exploitation	29	(50 309)	(47 046)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 581)	(12 450)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		160 031	130 263
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(323)	152
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(1 354)	(186)
Impôt sur les bénéfices	30	(65 505)	(47 688)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		92 849	82 541
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(9 951)	(17 343)
Part de résultat revenant aux minoritaires		116	27
Résultat net du groupe		82 782	65 171
Résultat net après modifications comptables		82 782	65 171
Résultat par action (en DT)	31	2,395	1,886

4. ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		671 765	643 008
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(245 173)	(276 609)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		(3 080)	2 893
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(8 500)	3 000
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(171 578)	(385 344)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		302 427	172 307
Titres de placement		7 322	22 018
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(206 831)	(159 662)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 628	(15 586)
Impôt sur les bénéfices		(41 210)	(73 713)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		319 772	(67 690)
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		7 725	6 676
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(99 892)	(69 560)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(21 684)	(31 582)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(113 851)	(94 465)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(43 305)	(60 187)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(18)	377
Dividendes et autres distributions		(24 194)	(7)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(67 517)	(59 818)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		138 403	(221 973)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		121 208	343 181
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	31	259 611	121 208

5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2021.

3- BASE DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

SOCIÉTÉ	SECTEUR	% DE CONTRÔLE	NATURE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTERET	PAYS DE RÉSIDENCE
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	49,00%	Entrprise Associée	Mise en équivalence	49,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

L'UIB Assurances est consolidé selon la méthode de mise en équivalence car la banque a une influence notable sur cette entreprise associée. Le capital de l'UIB Assurances est détenu par la société «SOGECAP» à concurrence de 51%.

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les «actifs incertains» (classe B2) ou parmi les «actifs préoccupants» (classe B3) ou parmi les «actifs compromis» (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2021, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit),

précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2 ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

a. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupant

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupant	50%
B4 – Actifs compromis	100%

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

b. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère

général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 16.042 KTND au titre de l'exercice 2021.

Ainsi, la dotation pour l'année 2021 s'établit à 21.559 KTND et le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 83.056 KTND au 31 décembre 2021.

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3 PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 587 219 KTND au 31/12/2021 contre 539 764 KTND au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	380 259	359 667
Provision/Décote de Garantie	72 467	76 612
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 761	6 117
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	83 056	61 497
Provision pour dépréciation de titres	5 289	5 274
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 142	6 238
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	370	460
Provision pour passifs et charges	33 719	23 745
TOTAL	587 219	539 764

5.4 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	10%, 20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6 EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVICES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1 TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2021 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 SOLDES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 TRAITEMENT DE L'IMPÔT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1 HOMOGENÉISATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 ÉLIMINATION DES SOLDES ET TRANSACTIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

8. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

8.1 NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2021 un solde de 242 692 KTND contre 167 386 KTND au 31/12/2020. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Banque Centrale comptes ordinaires	194 032	118 546
Caisse espèces en dinars	24 418	22 292
Alimentation GAB	13 895	14 183
Remise des fonds à IBS	8 468	11 040
Caisse espèces en devises	1 723	1 264
Espèces en route	273	214
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
SOUS TOTAL	242 823	167 553
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(131)	(167)
TOTAL CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	242 692	167 386

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 92 841 KTND au 31/12/2021 contre 37 982 KTND au 31/12/2020 et se détaille comme suit:

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Placement dinars chez la BCT	6 000	25 000
Placements chez les correspondants locaux	35 000	-
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	4 562	5 364
Autres concours	2 886	2 960
Placement devises chez la BCT	35 919	4 556
Créances sur autres établissements financiers	8 500	105
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	-	-
SOUS TOTAL	92 867	37 985
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(26)	(3)
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	92 841	37 982

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2021 un solde de 5 949 532 KTND contre 5 831 532 KTND au 31/12/2020, soit une variation de 118 000 KTND et se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Comptes ordinaires débiteurs	379 349	363 507
Autres concours à la clientèle	6 311 489	6 170 932
Crédits sur ressources spéciales	60 778	54 161
SOUS TOTAL	6 751 616	6 588 600
Agios et intérêts réservés	(266 303)	(259 292)
Provisions sur créances douteuses	(380 258)	(359 667)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 467)	(76 612)
Provisions à caractère générale dite collective	(83 056)	(61 497)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	5 949 532	5 831 532

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Provisions sur créances douteuses	(380 258)	(359 667)
Provisions sur décotes de garanties	(72 467)	(76 612)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE COUNTERPARTIE	(452 725)	(436 279)
Provisions à caractère générale dite collective	(83 056)	(61 497)
TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(535 781)	(497 776)
Agios sur comptes non mouvementés	(192 832)	(189 897)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 903)	(9 241)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(6 289)	(5 864)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(43 974)	(41 262)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(1 314)	(2 524)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(12 982)	(10 495)
TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS	(266 303)	(259 292)
TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE	(802 084)	(757 068)

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2021 un solde de 28 870 KTND et se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Autres placements	28 870	36 192
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	28 870	36 192

Les titres de placement sont répartis comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	6 000
TITRE SAOUEF	6 370	10 192
TITRE BBM	8 000	10 000
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	28 870	36 192

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 345 573 KTND contre 244 266 KTND au 31/12/2020.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Titres d'investissement	304 350	210 113
Titres de participations	52 654	45 665
SOUS TOTAL	357 004	255 778
Provisions pour dépréciation titres	(5 289)	(5 274)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR – Titres d'investissement	(6 142)	(6 238)
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	345 573	244 266

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Placement Fonds SICAR	15 151	–
Bons de trésor et assimilables (BTA)	236 658	175 658
Emprunt national	30 000	6 000
Emprunts obligataires	22 690	29 921
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 275	1 381
Créances rattachés sur BTA	(3 859)	(4 796)
Créances rattachés sur emprunt national	1 061	196
Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 374	1 753
TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT	304 350	210 113

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net de la société UIB Assurances et qui accuse à la date de clôture un solde de 5 807 KTND.

Note 7 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 65 785 KTND contre 66 425 KTND au 31/12/2020. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. BRUTE AU 31/12/2020	ACQUIS	CESSIONS	RECLASSEMENT	V. BRUTE AU 31/12/2021	AMORT. CUMULÉ 31/12/2021	VCN AU 31/12/2021
Logiciels informatiques	30 323	2 380	-	1 593	34 296	(19 719)	14 577
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	33 508	2 731	(7)	1 805	38 037	(31 057)	6 980
Immeubles d'exploitation	16 177	130	-	1 997	18 304	(5 717)	12 587
Immeubles hors exploitation	736	-	-	70	806	(317)	489
Agencement aménagement installation	59 834	1 018	-	848	61 700	(44 147)	17 553
Terrains	3 525	-	-	-	3 525	-	3 525
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(258)	19
Matériel roulant	4 028	538	(278)	-	4 288	(2 863)	1 425
Matériel et mobilier de bureau	14 558	549	(9)	-	15 098	(12 553)	2 545
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(107)	1
Immobilisations incorporelles en cours	2 879	2 829	-	(1 552)	4 156	-	4 156
Immobilisations corporelles en cours	4 889	1 331	-	(4 762)	1 458	-	1 458
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	6	-	-	33	-	33
Immobilisations hors exploitation	-	372	-	-	372	(7)	365
TOTAL	180 751	11 884	(294)	(1)	192 340	(126 555)	65 785

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2020	DOTATION	REPRISE	SORTIE	RECLASSEMENT	AMORT. CUMULÉ 31/12/2021
Logiciels informatiques	(16 451)	(3 268)	-	-	-	(19 719)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(27 605)	(3 463)	-	11	-	(31 057)
Immeubles d'exploitation	(5 463)	(316)	-	-	62	(5 717)
Immeubles hors exploitation	(244)	(11)	-	-	(62)	(317)
Agencement aménagement installation	(39 837)	(4 310)	-	-	-	(44 147)
Fonds de commerce	(253)	(5)	-	-	-	(258)
Matériel roulant	(2 559)	(603)	-	46	-	(3 116)
Matériel et mobilier de bureau	(11 997)	(559)	253	3	-	(12 300)
Equipements logements de fonction	(107)	-	-	-	-	(107)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
Immobilisations hors exploitation	-	(7)	-	-	-	(7)
TOTAL	(114 326)	(12 542)	253	60	-	(126 555)

Note 8 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 58 638 KTND au 31/12/2021 contre 58 991 KTND au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Action en défense	4 369	3 335
Divers autres actifs	7 510	10 072
Comptes d'attente et de régularisation actifs	17 958	21 962
Etat impôts et taxes	1 390	1 272
Crédits aux personnels	24 221	19 148
Créances prises en charge par l'Etat	2 619	3 492
SG-Débit à régulariser	785	-
SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS	58 852	59 281
Provisions sur autres actifs	(214)	(290)
TOTAL AUTRES ACTIFS	58 638	58 991

Note 9 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2021, 37 652 KTND contre 35 226 KTND au 31/12/2020. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

8.2 NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 10 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CPP présente un solde de 5 au 31/12/2021.

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Banque Centrale comptes ordinaires passif	5	11
TOTAL BANQUE CENTRALE ET CCP	5	11

Note 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2021 à 67 623 KTND contre 87 415 KTND au 31/12/2020 se détaillant comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	67 327	84 316
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	241	-
Dettes rattachés sur les étab bancaires	55	19
Autres sommes dues	-	3 080
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	67 623	87 415

Note 12 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 420 565 KTND au 31/12/2021 contre 5 119 096 KTND au 31/12/2020. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Dépôts à vue	1 576 141	1 556 165
Comptes d'épargne	1 958 763	1 786 049
Comptes à terme et bons de caisse	1 662 261	1 602 827
Fonds gérés pour compte	13 358	13 508
Certificats de dépôts	102 422	58 690
Autres dépôts et avoirs	107 620	101 857
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	5 420 565	5 119 096

Note 13 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 329 416 KTND au 31/12/2021 contre 377 450 KTND au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Emprunts obligataires	73 180	102 488
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 398	26 446
Dettes rattachées	4 817	6 666
Emprunt en devises	185 021	201 850
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	329 416	377 450

Note 14 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 226 947 KTND au 31/12/2021 contre 177 187 KTND au 31/12/2020 ; il se détaille comme suit:

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Provision pour passifs et charges	33 719	23 745
Provision sur engagement hors bilan	5 761	6 273
Sommes dues au personnel	33 170	31 304
Charges provisionnées pour congé à payer	5 839	5 220
Cotisation CNSS	7 462	6 403
Provision sur chèques certifiés	14 379	11 436
Saisies arrêts clients	10 061	11 834
Fournisseurs factures à payer	3 122	3 459
Comptes d'attente et de régularisation passif	38 862	41 001
Valeurs exigibles après encaissement	33 453	21 975
Etat impôts et taxes	41 119	14 537
TOTAL AUTRES PASSIFS	226 947	177 187

8.3 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 15 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2021 s'élèvent à 780 025 KTND au 31 Décembre 2021 contre 721 311 KTND au 31 Décembre 2020, soit une variation 58 714 KTND.

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES*	FONDS SOCIAL (*)	PRIME D'ÉMISSION	TOTAL CP AVANT RÉSULTAT	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2020	172 800	35 153	17 280	274 421	15 305	24 800	539 759	116 307	656 066
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	105 391	-	9 916	1 000	-	116 307	(116 307)	(0)
Distribution de dividendes	-	-	-	(6)	-	-	(6)	-	(6)
Autres Reclassements	-	-	-	-	80	-	80	-	80
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	65 171	65 171
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2021	172 800	140 544	17 280	284 331	16 385	24 800	656 140	65 171	721 311
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(76 126)	-	140 297	1 000	-	65 171	(65 171)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	(2)	-	-	(24 194)	-	(24 194)
Part du Groupe dans le Résultat	-	-	-	-	-	-	-	82 782	82 782
Reclassement /Fonds Social	-	-	-	(8)	135	-	126	-	126
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021	172 800	40 226	17 280	424 618	17 520	24 800	697 243	82 782	780 025

8.4 NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 16 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 629 385 KTND au 31/12/2021 contre 712 863 KTND au 31/12/2020. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	399 693	447 356
Avals donnés en devises	19 996	34 995
Cautions émises en faveur de la clientèle	203 064	223 784
Avals donnés en dinars	6 632	6 728
TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES	629 385	712 863

Note 17: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 391 535 KTND au 31/12/2021 contre 314 638 KTND au 31/12/2020.
Le solde se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Ouverture de Credoc import confirmé	305 318	194 398
Ouverture Credoc import non confirmé	85 468	44 923
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	390 786	239 321
Confirmation de Credoc export	586	75 080
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	163	237
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	749	75 317
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	391 535	314 638

Note 18 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 217 138 KTND au 31/12/2021 contre 160 539 KTND au 31/12/2020.

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Engagements de financements donnés aux clientèles	217 138	160 539
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	217 138	160 539

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 000 200 KTND au 31/12/2021 contre 1 840 812 KTND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit:

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Garanties reçues de l'Etat	119 916	99 734
Garanties reçues des autres établissements de crédit	582 379	639 365
Compagnies d'assurance	1 015	200
Garanties reçues de la clientèle	1 284 837	1 087 960
Garantie ARIZ	12 053	13 553
TOTAL GARANTIES REÇUES	2 000 200	1 840 812

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 582 379 KTND au 31/12/2021 contre 639 365 KTND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	399 692	447 356
Garanties données par la Société Générale	18	-
Garanties reçues des correspondants étrangers	67 262	69 367
Confirmation banque Credoc export	749	75 317
Garanties reçues des correspondants locaux	114 658	47 325
TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	582 379	639 365

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 284 837 KTND au 31/12/2021 contre 1 087 960 KTND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Garanties hypothécaires	1 184 997	1 026 100
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	99 840	61 860
TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	1 284 837	1 087 960

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 119 916 KTND au 31/12/2021 contre 99 734 KTND au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Autres garanties reçues de l'Etat	36 990	55 206
SOTUGAR	62 657	23 420
FNG et FOPRODI	20 269	21 108
TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ETAT	119 916	99 734

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Achat au comptant	14 240	15 030
Vente au comptant	14 085	14 998

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2020
Achat à terme	177 067	132 493
Vente à terme	172 280	129 440

8.5 NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 20 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 489 193 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	8 963	11 275
Opérations avec la clientèle	461 996	468 941
Autres intérêts et revenus assimilés	18 234	18 826
TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	489 193	499 042

Note 21 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 148 480 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Commissions sur comptes	29 034	25 755
Commissions sur opérations de caisse	1 844	1 556
Commissions sur crédits	47 238	33 560
Commissions sur monétique banque à distance	36 696	33 599
Autres commissions	10 510	9 338
Commissions sur moyens de paiement	11 127	9 656
Autres produits sur services financiers	12 031	9 521
TOTAL COMMISSIONS (EN PRODUITS)	148 480	122 985

Note 22 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 26 493 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Gain net sur titres de placement	1 238	815
Gain net sur opérations de change	25 255	23 844
TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	26 493	24 659

Note 23 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 23 274 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Intérêts sur autres titres d'investissement	3 204	4 067
Intérêts sur obligations	66	134
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	623	88
Intérêts sur bons de trésor assimilables	17 110	10 820
Intérêts sur emprunt national	1 393	541
Revenus titres d'investissement SICAR	878	693
TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	23 274	16 343

Note 24 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 236 692 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Opérations avec la clientèle	211 572	221 056
Emprunts et ressources spéciales	22 325	26 560
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 430	6 178
Autres intérêts et charges	365	603
TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	236 692	254 397

Note 25 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 6 333 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Commissions monétiques	4 371	4 542
Redevances et prestations	255	250
Autres commissions	990	215
Rémunération du fonds géré SICAR	68	(5)
Frais de confection carnet de chèques	103	111
Frais télégrammes télex	160	149
Règlement télécom SMS Banking	386	354
TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES	6 333	5 616

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 43 872 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi:

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Coût net du risque clientèle	45 210	62 300
Coût net du risque divers	(1 338)	5 563
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	43 872	67 863

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Dotations aux provisions collectives	21 559	32 860
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	40 245	39 098
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(13 187)	(8 845)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 330)	(1 093)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	373	2 292
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(885)	(26)
Pertes non couvertes de contrepartie	541	125
Pertes couvertes de contrepartie	6 932	1 216
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(6 445)	(1 216)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(487)	-
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(1 576)	(2 326)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	1 576	2 326
Recouvrement sur créances passées par perte	(2)	(8)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(2 104)	(2 103)
TOTAL COÛT NET DU RISQUE CLIENTÈLE	45 210	62 300

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Dotations aux provisions pour risques et charges	291	7 742
Reprises sur provisions pour risques et charges	(8 123)	(139)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(334)	(240)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	244	343
Perte sur éléments hors exploitation	7 201	236
Gain sur éléments hors exploitation	(752)	(2 680)
Perte sur autres éléments d'exploitation	135	301
TOTAL COÛT NET DU RISQUE DIVERS	(1 338)	5 563

Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 99 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Dotation aux provisions sur titres de participation	-	(79)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(89)	(512)
Plus value cession titres d'investissement	(222)	(3)
Reprise de provisions sur titres de participation	224	4
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	186	75
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	99	(515)

Note 28: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 177 938 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Rémunération du personnel	122 608	109 412
Charges sociales	30 463	27 124
Autres charges de personnel	7 080	5 081
Dotation aux provisions sur indemnité fin de carrière [*]	17 787	3 284
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	-	(3)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	177 938	144 898

Note 29 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 50 309 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Travaux fournitures et services extérieurs	32 793	29 253
Frais divers de gestion	17 516	17 793
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	50 309	47 046

^{*} L'IFC est estimée au 31 décembre 2021 sur la base des nouveaux paramètres de calcul issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021.

Les travaux et services extérieurs totalisent 32 793 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Loyers commerciaux	4 454	3 933
Maintenance logiciel informatique	4 696	3 672
Autres services extérieurs	947	775
Assurance globale banque	791	769
Entretien et nettoyage immeubles	704	636
Honoraires commissaires aux comptes	558	436
Maintenance matériel informatique	1 466	1 125
Loyer personnel logements de fonction	329	309
Assurance immeubles et voitures	482	510
Gardiennage et surveillance	1 560	1 408
Frais judiciaires	403	409
Rémunération d'intermédiaires	1 180	755
honoraires service assistance Société Générale	(5)	8
Sous-traitance archives	156	162
Sous- traitance informatique	28	28
Entretien et réparation divers	610	441
Fond de garantie de dépôts bancaire	14 434	13 877
TOTAL TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS	32 793	29 253

Note 30 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 65 505 KTND se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Impôt courant	67 932	51 167
Impôt différé	(2 427)	(3 479)
TOTAL	65 505	47 688

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2021, est de 2,395 DT.

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Résultat de la période	82 782	65 171
Capital social – nombre de titres	34 560 000	34 560 000
RÉSULTAT PAR ACTION EN DT	2,395	1,886

Le résultat par action ainsi déterminé 2021 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

8.4 NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2021 un solde de 259 611 KTND contre 121 208 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	AU 31 / 12 / 2021	AU 31 / 12 / 2020
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	242 825	167 553
Créances sur les établissements bancaires et financiers	84 359	37 982
Emprunts auprès de la banque centrale	(6)	(11)
Dépôts des établissements bancaires	(67 326)	(84 316)
Dépôts des établissements financiers	(241)	-
TOTAL	259 611	121 208

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires «Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.

Note 33 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 mars 2022.

VI. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS





monetary dynamics



GROUPE UIB
RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES
ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS AU
31 DÉCEMBRE 2021

AVRIL 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,
DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 Mars 2022, font ressortir des capitaux propres positifs de 780 025 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 82 782 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées

dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2021, à 637 673 KTND et représentent 93% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente caractéristique.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2021, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 541 699 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- a. La note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » qui mentionne qu'en application de la circulaire BCT n°2012-20 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société mère « UIB » a constitué par prélèvement

sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24.

La méthodologie de calcul des dites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 mars 2022. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 16 042 KTND au titre de l'exercice 2021.

Ainsi, la dotation pour l'année 2021 s'établit à 21 559 KTND et l'encours de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 83 056 KTND au 31 décembre 2021.

- b. La note aux états financiers 28 « Frais de personnel » qui précise que la dotation de l'Indemnité de Départ à la Retraite, au titre de l'exercice 2021, a été estimée par la société mère « UIB » selon la méthode actuarielle en retenant les paramètres de calcul modifiés issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021, ayant porté l'assiette de calcul de ladite indemnité de 6 mois à 12 mois de salaires, et prévoyant des augmentations des rémunérations conventionnelles au titre des exercices 2020 et 2021 aux taux respectifs de 5,3% et 6,7%.
Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution d'une dotation au titre de l'exercice 2021 de 17 715 KTND.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 18 Mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement

comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie

pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Tunis, le 01 Avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

VII. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

VENDREDI 29 AVRIL 2022 À 10H

ORDRE DU JOUR

- 1.** Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- 2.** Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- 3.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.

- 4.** Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- 5.** Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
- 6.** Quitus aux Administrateurs;
- 7.** Affectation des résultats de l'exercice 2021;
- 8.** Démission, nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs;
- 9.** Fixation du montant des jetons de présence;
- 10.** Autorisation d'émission d'emprunts obligataires;
- 11.** Pouvoirs.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE PRÉVUE LE 29 AVRIL 2022

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

.....

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

.....

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2021, qui s'élève à **81 368 613,569 TND** majoré du report à nouveau positif de **6 554 083,757 TND**, soit au total **87 922 697,326 TND** comme suit:

- Réserve pour réinvestissement exonéré
10 388 000,000 TND
- Réserve Ordinaire
50 000 000,000 TND
- Fonds social
1 000 000,000 TND
- Dividendes
24 192 000,000 TND
- Report à nouveau
2 342 697,326 TND

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Madame Ouided Bouchamaoui de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 16 septembre 2021 de coopter la société STI en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Madame Ouided Bouchamaoui qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme Asmae Hajjami pour 3 ans. Elle exercera ainsi sa fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société ARTES en qualité d'administrateur et ce, pour un mandat de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **275.000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas **200 millions de dinars**, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.


Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.....

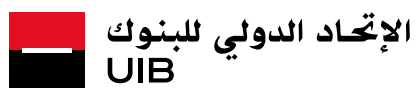
www.uib.com.tn

Retrouvez-nous sur :

 **UIB – Groupe Société Générale**

 **UIB – Société Générale**

 **@SG_UIB**



GROUPE SOCIETE GENERALE